

Au Canada

Un enfant sur quatre vit dans la pauvreté

par Roger BELLEFEUILLE

Près du quart des enfants âgés de moins de seize ans vivent dans la pauvreté au Canada, avec toutes les misères physiques et morales que cela comporte. Et pour le Conseil national du bien-être social, il est inadmissible qu'une telle injustice soit le lot de tant de jeunes Canadiens, "car il n'y a pas de raison que la pauvreté existe au Canada".

Dans un rapport d'une cinquan-

taine de pages rendu public aujourd'hui et intitulé simplement "Les enfants pauvres", cet organisme tente de cerner davantage cette problématique en s'appuyant principalement sur les seuils de pauvreté établis par Statistique Canada aux fins du recensement de 1970.

Ce conseil, un organisme consultatif auprès du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, croit, d'autre part, que le Canada est rendu à une décisive

croisée de chemins en matière de redistribution du revenu et que les choix que la société aura bientôt à faire seront déterminants pour une distribution plus équitable des richesses, tant pour le présent que pour l'avenir.

La pauvreté quantifiée

Est considéré comme pauvre, selon Statistique Canada, la famille ou l'individu qui consacre plus de 62 pour 100 de son revenu aux

besoins de nourriture, de logement et de vêtement.

A partir de cette donnée, il découle que des 6,7 millions de jeunes Canadiens âgés de moins de seize ans, 1,6 million d'entre eux, soit 24,5 pour 100, connaissent la pauvreté.

Québec vient au septième rang dans ce triste tableau (28,1), étant précédé de six autres provinces, cependant que l'Ontario, province

riche et peuplée, compte le pourcentage le moins élevé d'enfants pauvres. (Voir tableau)

Les enfants des milieux ruraux sont par ailleurs financièrement plus démunis que ceux des milieux urbains; plus d'un enfant sur trois des régions rurales vit dans une

(Suite à la page A6, 1re col.)

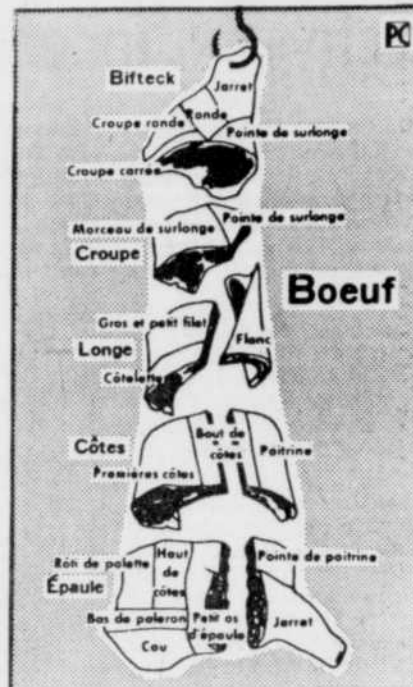
Notre dossier à la page A-5

à lire

Editions du Jour

Il est confirmé que Power Corporation s'approprie à acheter les Editions du Jour. Lemelin parle de revaloriser l'édition littéraire au Québec, alors que d'autres craignent plus que jamais la "rentabilisation" commerciale.

page A-19



Baisse des prix

Le consommateur québécois peut bénéficier cette semaine d'une baisse importante du prix du boeuf. Il est cependant à peu près impossible de prévoir pendant combien de temps ces prix exceptionnellement bas se maintiendront.

A Québec, comme à Montréal, les grandes chaînes offrent du boeuf haché à moins de 50 cents la livre et des rosbifs à moins de 90 cents la livre, ces derniers dans la catégorie marque rouge de choix.

page B-5

L'odyssée prend fin devant le juge

Seules les glaces m'ont arrêté (Erb)

Journalistes prisonniers pour éviter la publicité "néfaste"

Les cinq journalistes qui étaient à bord du "The Answer" lorsqu'il a été abordé, hier, par la GRC, en plein milieu du golfe St-Laurent, ont été tenus prisonniers à l'intérieur du navire gardécôtier John A. MacDonald, pendant plus de 24 heures.

Le capitaine du MacDonald, M. George S. Burdock, a en effet défendu aux cinq reporters de Québec, de Montréal et de Toronto de quitter le navire avant aujourd'hui, les abstenant de communiquer avec leur famille respective et leurs employeurs et de donner quelque information que ce soit, même pas expliquer la raison de leur absence.

Le capitaine Burdock voulait à tout prix couper toute communication afin d'amorceler la publicité néfaste qui a été faite à l'égard de

(Suite à la page A6, 3e col.)

Textes de Guy DUBÉ,
Lucien LATULIPPE,
Claude VAILLANCOURT
et Pierre CHAMPAGNE

"Seules les glaces m'ont arrêté", a déclaré le désormais célèbre capitaine Brian Erb, à son arrivée au quartier général de la Sûreté du Québec, à 2h45 ce matin. Paraissant frais et dispos, il a par la suite été conduit en cellule, en attendant sa comparution en cour des sessions de la paix aujourd'hui.

Le prisonnier, a qui on a lu le mandat d'arrestation à bord du brise-glace John A. Macdonald hier matin, avait été conduit à Gaspé par hélicoptère et de là, par la route, à Québec.

Il a précisé aux journalistes qui assistaient à son arrivée qu'il avait donné rendez-vous à son équipage à Sept-Îles, où le cargo The Answer doit accoster en fin de journée.

"Vous êtes accusé de quoi?" a demandé un journaliste. Après quelques secondes d'hésitation, Erb a répondu en anglais: "De vol de bateau..."

Le "pirate" n'était pas menotté quand il est descendu de la voiture de police dans laquelle il avait effectué le trajet seul sur la banquette arrière.

Les deux agents de la SQ ont dit que le voyage s'était déroulé sans incident. Ils ont quitté Gaspé à 18h45 et sont passés par Murdochville. Après une courte escale à Rimouski, ils ont roulé d'une traite jusqu'à Québec.

Autorisé par les agents à s'entretenir avec les journalistes pendant quelques minutes, le capitaine Erb a répété que seules les glaces avaient pu l'arrêter, laissant entendre par là qu'il avait été forcé de se rendre par les glaces et non...

Il a ajouté, en souriant dans sa barbe, qu'il avait maintenant deux patrons et dit encore une fois qu'il était en possession de papiers faisant de la compagnie Vitral le propriétaire du "The Answer".

Rendez-vous à Sept-Îles

L'équipage du cargo The Answer, qui avait été débarqué à Gaspé par un hélicoptère de l'Aviation canadienne, en fin d'après-midi, préparait déjà son départ hier soir pour Sept-Îles, où il veut attendre le The Answer, bien décidé à reprendre la mer dès la libération du commandant.

William Brian Erb, le commandant du navire The Answer n'aura pas été prisonnier des agents de la Sûreté du Québec bien longtemps. En moins de cinq minutes, le juge Gilles Lahaye de la Cour des Sessions de la Paix de Québec qui présidait cette semaine aux comparutions, le libéra sous deux conditions: 1— celle de se présenter devant la cour pour son enquête préliminaire le 14 mai et 2— celle de ne pas monter sur le navire The Answer. Les procureurs de la poursuite ne se sont pas objectés à cette remise en liberté sur parole.

C'est aux applaudissements de la foule qui s'était entassée tant dans la salle de comparution et dans le corridor qui y mène que Brian Erb est ressorti le sourire aux lèvres. Quand il avait été amené quelques minutes auparavant par les gardiens de la paix

(Suite à la page A6, 3e col.)

Autres nouvelles et photos, page A-3



Le capitaine Erb quelques minutes avant la comparution.

Le Soleil, Roland Marcoux



L'équipage du navire The Answer est arrivé à Gaspé hier, en fin d'après-midi. Sur cette photo Tony Arsenault, de Kénogami, ouvre la marche à ses compagnons.

Le Soleil, Claude Vaillancourt

sommaire

A Québec aujourd'hui	C-10
Années classées	D-4 à D-12
Arts et lettres	C-9 à C-11
Bandes dessinées	D-13
Bridge	D-10
Décès	D-14
Economie-finances	A-10 à A-13
Famille	B-5
Feuilleton	D-7
Horoscope	D-11
Mot mystère	D-4
Mots croisés	D-6
Page documentaire	A-5
Patron	D-9
Sport	C-1 à C-8
Télévision	B-4

météo

Nuageux avec chutes de neige aujourd'hui et dégelage demain dans la région de Québec. Ciel dégagé aujourd'hui et nuageux demain dans les régions de Baie-Comeau, Rimouski, Sept-Îles et Gaspé.

Détails, page A-2

Deux vols, en matinée Un otage à Sillery

Les forces policières de tout le Québec métropolitain en avaient plein les bras, ce matin, avec deux vols à main armée commis presque simultanément, à Sillery et dans le centre ville de Québec.

Dans le cas de Sillery, des bandits ont fait irruption dans la Banque Provinciale du 1100 chemin Saint-Louis, pour commettre un hold-up, et repartir avec un otage, dans la voiture de ce dernier.

L'homme kidnappé est le comptable de la succursale bancaire, M. André Bernier, demeurant à Orsainville.

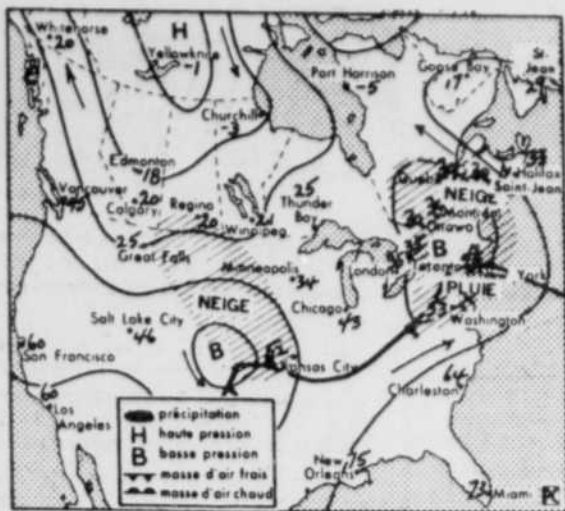
Le coup a été perpétré vers dix heures, et a causé tout un émoi parmi le personnel de la banque et les quelques clients arrivés pour l'ouverture.

Les manoeuvres d'urgence ont été immédiatement déclenchées, dans tout le Québec métro, avec l'Opération Capitale, dans le but d'intercepter le véhicule suspect, un Oldsmobile bleu avec toit blanc, propriété de l'otage. Aux dernières informations, les voleurs et leur otage se dirigeaient vers Montréal.

Presque en même temps, deux individus le visage couvert de bas de soie ont perpétré un vol à main armée à la Banque Royale, au 810 du boulevard Charest ouest, à Québec. Les bandits étaient armés de carabines.12 tronçonneuses.

Aucun chiffre n'a été dévoilé quant aux montants des deux vols à main armée, ce matin.

Plusieurs patrouilles policières ont été affectées à la vérification des motels de Sainte-Foy, la police soupçonnant un trio d'individus qui avait déjà fait l'objet d'investigations, récemment. A un endroit en particulier, des policiers ont repéré un véhicule laissé sur le terrain, au début de l'avant-midi, par un individu qui s'était enregistré à cet hôtel.



Temps généralement nuageux avec possibilité de quelques faibles chutes de neige. Demain, dégagement partiel. Les chiffres sur la carte indiquent des maxima.

PRÉVISIONS

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions météorologiques pour aujourd'hui 6 mars 1975:

Régions de l'Outaouais, de Montréal, de Québec, de Trois-Rivières et des Cantons de l'Est: Aujourd'hui: nuageux avec neige légère passagère; dégagement graduel cette nuit. Vendredi: nébulosité croissante. Maximum aujourd'hui et vendredi: 25 F à 30 F, -5 C à 0 C. Minimum cette nuit: 10 F à 15 F, -10 C.

Régions des Laurentides et de la haute Mauricie: Aujourd'hui: nuageux avec légères chutes de neige passagères cet après-midi. Vendredi: dégagement. Maximum aujourd'hui et vendredi: 20 F à 25 F, -5 C. Minimum cette nuit: 0 F à 5 F, -15 C.

Régions de Rimouski et du Saguenay-Lac-St-Jean: Aujourd'hui: nébulosité croissante suivie de neige

légère cet après-midi. Vendredi: dégagement. Maximum aujourd'hui et vendredi: 20 F à 25 F, -5 C. Minimum cette nuit: 0 F, -20 C à -15 C.

Régions de Baie-Comeau, de Sept-Îles et de la Gaspésie: Aujourd'hui: ensoleillé; nuageux avec neige légère cette nuit, surtout en Gaspésie. Vendredi: dégagement. Maximum aujourd'hui et vendredi: 20 F à 25 F, -5 C. Minimum cette nuit: -10 F à -5 F, -25 C à -20 C, mais de 0 F, -20 C à -15 C, en Gaspésie.

SOLEIL

MARÉE

VENDREDI			VENDREDI		
Lever	Coucher	Durée	Haute	2h10	Haute
6.15	17.38	11.23	Basse	8h55	Basse
					22h15

TEMPÉRATURES

TORONTO (PC) — Voici les températures enregistrées hier dans quelques villes d'Amérique du Nord:

	Min.	Max.		
Dawson	-7	10	Québec	1 23
Vancouver	31	44	Fredericton	5 26
Victoria	30	46	Moncton	8 24
Edmonton	-5	25	Halifax	19 31
Calgary	10	28	Charlottetown	12 23
Saskatoon	4	18	St-Jean, T.-N.	21 30
Regina	10	17	Chicago	22 43
Winnipeg	18	22	Boston	25 42
Churchill	-12	-1	New York	29 40
Sudbury	11	29	Washington	25 47
Toronto	25	39	Miami	68 75
Ottawa	8	29	Los Angeles	55 61
Montréal	7	28		

De l'essence a été utilisée pour activer l'incendie

De l'essence a bel et bien été utilisée pour stimuler l'incendie qui a ravagé, le 24 février dernier, la "Maison du steak de Neufchâtel Inc.", située au 655, boulevard Bastien, à Québec.

Le rapport des analyses en laboratoire est formel à ce sujet et il vient concrétiser l'hypothèse mise de l'avant par les enquêteurs du commissariat des incendies.

Les traces d'essence ont été relevées sur le châssis d'une fenêtre du sous-sol où le feu a éclaté pour se répandre à l'intérieur où tout a été calciné. Les enquêteurs présumant que la main criminelle a brisé la vitre et qu'elle a lancé de l'essence à l'intérieur.

Quant à la main criminelle elle-même, elle n'a pu être identifiée. On présume qu'elle a pu agir par vengeance ou pour tout autre mobile.

L'enquête a révélé que la maison du steak, qui avait été modifiée pour faire place à une discothèque, était prospère et qu'il n'y avait pas lieu de soupçonner ses deux propriétaires.

L'incendie a été aperçu, vers 4h45 du matin, par un voisin qui s'était empressé d'en prévenir les propriétaires. Le feu était éclaté pour de bon lorsque les premiers pompiers sont intervenus et une seconde alerte a été nécessaire.

Futurs Mariés

Plusieurs styles en vogue pour vous. UNE VISITE VOUS CONVAINCRA DE NOS BAS PRIX ET DE LA QUALITÉ



504 de la Canadière - Limoilou
Québec 529-9488

BAS-CULOTTE
Cameo
25%
DE RABAIS

CAMEO

6 au 15 mars 1975

SIMONS
place de l'hôtel de ville / place sainte-foy



l'imper et sa jupe à Louis Féraud

L'imper ne sera plus seul à faire la pluie et le beau temps! Il a maintenant sa jupe bien coordonnée. Vraiment une alliée par temps gris. Ici, deux répliques de Louis Féraud en coton et polyester.

Celle de gauche: l'imper à ampleur contrôlée. Long pli profond au dos. Fausses poches en hauteur. Bleu gitane ou rouille. \$125. Dessous: jupes à lès en pareil, ceinturée doucement. Poches dissimulées. \$40. Tailles: 8 à 12.

Celle de droite: Un imper à dos et devant plissés. Épaules en baisse. En beige doux. \$125. Même jupe \$40. Tailles: 8 à 14.

SIMONS
CÉLÉBRANT NOS 135 PRINTEMPS

La fin de l'odyssée du The Answer

par Pierre CHAMPAGNE

L'histoire du capitaine William Brian Erb et de son navire, le The Answer, commence en 1969. Cette année-là, un bateau scandinave, construit six ans plus tôt et spécialisé dans le transport des bestiaux, s'échouait sur les berges du fleuve Saint-Laurent, en face des Escoumins. C'était le "Clara Clausen". En septembre de la même année, les propriétaires du navire, après maintes tentatives de renflouement, abandonnent la partie, et la carcasse de métal est officiellement déclarée "épave".

Cette même année, le capitaine Erb, qui bourlingue sur le fleuve Saint-Laurent à bord de sa goélette "Morisburg", entend parler de "l'épave abandonnée". Il prend contact avec la compagnie scandinave et achète les droits du navire pour la somme symbolique d'un dollar. William Brian Erb a décidé que ce bateau, relativement récent, sera le sien. Il passera quatre ans, quatre longues années, dont un hiver complet à manger des boîtes de "bines", dans un bateau pas chauffé, à faire tout ce qui est en son pouvoir pour récupérer son épave. Finalement, après quatre ans de patience, de travail bénévole et de ténacité, le capitaine Erb réussira enfin à faire décoller le Clara Clausen.

Mais l'aventure lui a coûté beaucoup d'argent. Le capitaine Erb veut faire rénover le Clara Clausen et le transformer en navire récupérateur d'épaves. C'est le rêve de sa vie. A 15 ans, il sortait du golfe du Mexique des carcasses de sous-marins qu'il revendait aux ferrailleurs.

Il forme une compagnie, la Concord Marine, avec quelques associés. La compagnie achète le navire, lavant du même coup Erb de toutes les dettes contractées lors des quatre années précédentes, et le rebaptise "Atlantean". Nous sommes en 1973. Pendant tout l'été, l'Atlantean ira d'un chantier maritime à l'autre pour se faire refaire une beauté. En décembre 1973, il est accosté à un quai de la Davie Shipbuilding, à Lauzon.

Le 26 décembre 1973, le cargo Adelfoi, qu'on remorque péniblement vers les chantiers maritimes, s'échoue lui aussi sur les rives du fleuve, mais en face de la municipalité de Saint-Laurent, sur l'île d'Orléans. Il est abandonné par son équipage.

Le 8 février 1974, Brian Erb aborde le Adelfoi avec son Atlantean pour en prendre possession sous prétexte que tout navire abandonné par l'équipage est au premier preneur. Il est rejoint par le

receveur des épaves qui lui ordonne de se retirer.

Le 10 février 1974, par suite des accusations portées contre le capitaine Erb et son navire, le Atlantean est saisi et amarré au hangar 29 du port de Québec. Il est toujours propriété de Concord Marine de Montréal.

Le 9 mai, le Adelfoi (l'autre) est arraché de l'île d'Orléans par des remorqueurs de la Davie Shipbuilding.

Le 27 juin, le capitaine Brian Erb est condamné à \$100 d'amende pour avoir refusé d'obtempérer aux ordres du receveur des épaves. Son navire reste cependant toujours sous saisie.

Le 30 novembre 1974, la Vitral Campana Naviera se porte acquéreur du navire Atlantean, qu'on rebaptise The Answer, pour la modeste somme de \$231, lors d'une transaction conclue à la cour des petites créances de Québec. Le Atlantean avait été saisi à la Concord Marine parce qu'on ne pouvait rembourser un soudeur de Lauzon qui avait effectué des travaux à bord au cours de l'été.

Le 30 janvier 1975, le The Answer, toujours amarré au port de Québec, est la proie des flammes. On croit

que le capitaine voulait ainsi éloigner le navire du quai pour mieux prendre la fuite.

Le 20 février 1975, M. Paul-Emile Caron, de Louiseville, achète, pour \$28.500, de la cour fédérale de Montréal, le Atlantean (alias The Answer) qui a été mis aux enchères parce que la Concord Marine ne pouvait pas faire face à certaines obligations envers ses créanciers. Mais le bateau avait déjà été vendu, quelques mois auparavant, par la cour des petites créances de Québec. Depuis trois mois, il ne portait même plus le nom de Atlantean.

Le 21 février 1975, un vendredi, M. Caron se présente au port de Québec pour prendre possession de "son" bateau. Il est reçu par le capitaine Erb qui lui annonce la mauvaise nouvelle. C'est lui qui partira avec "son" bateau dimanche, parce que la compagnie Vitral Campana Naviera lui en a donné l'ordre. M. Caron tente d'avoir du secours de la police, mais sans succès. Il doit faire appel à une agence privée qui place deux gardes à bord.

Le dimanche 23 février 1975, le capitaine Erb ordonne aux gardes de quitter le bateau s'ils ne veulent pas se ramasser au bout du monde. Les gardes n'ont pas le choix. Ils débarquent. The Answer quitte le

port de Québec. Il est 10h du matin. Caron porte plainte pour vol et piraterie. L'aventure commence. Direction Boston.

Le jeudi, 27 février, un journaliste du SOLEIL, M. Guy Dubé, et deux des avocats de Brian Erb étaient les premiers étrangers à monter à bord du The Answer, maintenant perdu au large de la péninsule gaspésienne. Le John A Macdonald, un brise-glace du gouvernement fédéral, surveillait la manœuvre de près.

Le vendredi, 28 février, le The Answer était immobilisé dans les glaces, à une vingtaine de milles au large de l'île d'Anticosti et à soixante milles de Gaspé.

Le dimanche 2 mars, quatre policiers de la Gendarmerie royale du Canada, un pilote et un mécanicien montent à bord du The Answer. Le navire est approvisionné en carburant et en nourriture. Le capitaine, toujours maître de son navire, accepte de suivre le brise-glace John A Macdonald jusqu'à Sept-Îles.

Le lundi 3 mars, à 22h30, le capitaine Brian Erb, maintenant en eau libre, change de cap et reprend la route du large, kidnappant du même coup les policiers, le pilote et

le mécanicien qui étaient montés à bord la veille. Direction: les îles françaises de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le mardi 4 mars, les policiers descendent du cargo et retournent sur le brise-glace. Confusion générale. Le The Answer continue sa route vers les eaux internationales.

Mercredi matin (hier), vers 10h30, un détachement d'une vingtaine de policiers fédéraux prenait le navire d'assaut. Le capitaine et l'équipage étaient mis aux arrêts et transportés, avec les cinq journalistes qui se trouvaient maintenant à bord, sur le John A Macdonald. Sur l'heure du midi, l'équipage était hélicoptéré à Gaspé, où il devait arriver vers 16h30. Plus tard en soirée, un second hélicoptère transportait le capitaine Erb à Gaspé. D'abord, d'où il fut dirigé vers Québec, en auto. Il doit répondre, ce matin, au palais de justice de Québec, à une accusation de vol de bateau. Quelques autres pourraient également être portées contre lui.

Pendant ce temps, les journalistes, qui sont toujours à bord du brise-glace John A Macdonald, attendent toujours d'être évacués. Ce matin, deux hélicoptères devaient partir de Sept-Îles pour aller les chercher sur le navire et les ramener à terre.

"Un aventurier qui peut vendre n'importe quoi..."

"Pourquoi s'obstine-t-on à consacrer des millions de dollars à l'exploration de l'espace alors que le fond de la mer cache d'incroyables richesses?"

Cette phrase, elle a été prononcée par le capitaine William Brian Erb, commandant du cargo "The Answer". Elle résume bien le bonhomme et ses ambitions.

Quand le capitaine Erb a décidé de prendre le large, dimanche, le 23 février, il savait où il allait. D'abord à Boston pour réaménager son navire et ensuite dans les Caraïbes où il avait déjà localisé sept épaves sur lesquelles il a obtenu des droits de reprise conjointement avec un criminaliste bien connu de Montréal.

"Brian est aventurier, rêveur, idéaliste, audacieux et il est tellement persuasif qu'il peut vendre n'importe quoi", souligne M. Charles Fournier, ancien partenaire de Brian Erb.

C'est lui qui, il y a un an environ, proposait de renflouer l'épave du Queen Elisabeth, noyé dans le port de Hong Kong, en le remplissant de balles de ping-pong.

Pas étonnant que ce capitaine

de 31 ans, né à London en Ontario mais qui a passé la majeure partie de son enfance à Montréal, soit qualifié "d'original" dans les milieux maritimes. Son grand-père avait lui-même fait naufrage dans un charbonnier au large du Nouveau-Brunswick, au début du siècle.

Décidé de reprendre à la mer les trésors qu'elle recèle, Brian Erb devait d'abord se faire remarquer, dès l'âge de 15 ans, sur les côtes du Mexique alors qu'il retirait de la mer une carcasse de sous-marin qu'il revendait, sur terre, au ferrailleur.

A Rimouski, en 1968, les 3.000 personnes rassemblées sur le quai devaient pousser un cri d'admiration en voyant le jeune homme, alors âgé de 24 ans, tirer à bord de sa goélette "Morisburg" les hélices du Empress of Ireland qui avait coulé corps et biens, au large de cette ville, il y a des dizaines d'années.

L'année suivante, le capitaine Erb devait commencer son aventure du Clara Clausen — Atlantean — The Answer. Aventurier qui, dit-on, ne fait malgré tout que commencer.

Le capitaine Erb est un grand gaillard. Il mesure près de six

pieds. Notre journaliste Guy Dubé nous a appris qu'il traitait son équipage avec une extrême politesse. Il sait être, en retour, très apprécié.

On connaît maintenant son visage. La police, elle, le connaissait depuis longtemps. Depuis 1964, année où il fut arrêté puis condamné à \$600 d'amende pour... possession d'alambic. Brian Erb avait alors 21 ans.

Depuis cette première condamnation, notre aventurier dut comparaître plusieurs autres fois devant ses pairs pour répondre de délits relativement mineurs. Chaque fois, il a bénéficié de remises de peine, d'amendes ou de peines réduites.

La plus importante accusation portée contre lui fut d'avoir eu en sa possession, entre le 22 avril et le 21 juin 1970, \$10.000 en obligations qui avaient été volées à des compagnies de pétrole. Erb était alors chauffeur privé d'un président de compagnie. Il devait, une fois de plus, s'en tirer à bon compte.

Cette fois, c'est l'hiver qui l'a vaincu. Mais l'hiver n'est pas éternel. Nous entendrons encore parler du capitaine Erb.



Cette photo a été prise en fin de semaine à bord du navire "The Answer" alors que son capitaine Brian Erb, confiant de remporter la victoire, saluait quelques journalistes...

La bataille juridique ne fait que commencer...

par Lise LACHANCE
du bureau du Soleil

MONTREAL — M. Paul-Emile Caron, l'homme d'affaires de Louiseville qui s'est porté acquéreur du navire "The Answer", le 20 février dernier, à la suite d'une saisie de la cour fédérale, présentera une requête devant les tribunaux, lundi, pour faire annuler la vente du même bateau effectuée par la cour des petites créances de Lévis, deux mois plus tôt.

Dans une seconde requête, il demandera à la cour de déterminer qui devra payer le remorqueur du célèbre cargo-pirate de Sept-Îles (où la Gendarmerie royale doit le faire remorquer) à Québec, d'où le capitaine Brian Erb s'en est emparé. La question est d'importance puisque la gendarmerie fédérale a appelé deux remorqueurs pour procéder à l'opération et que, à raison de \$400 l'heure, la facture devrait friser les \$100.000.

Pour garder son chantier actif

Pourquoi M. Caron s'est-il porté

acquéreur du bateau? "Je voulais tenir mon chantier maritime en marche pendant un an et demi, fournir du travail à une vingtaine d'employés", nous a-t-il répondu, hier alors qu'il était de passage dans la métropole.

M. Caron est en effet propriétaire d'un chantier maritime, la "Louiseville General Enterprise". Il y possède deux dragues, quatre chalands qu'il loue ou fournit à contrat, trois remorqueurs-brise-glace. Un de ceux-ci est utilisé actuellement à Rivière-des-Prairies (c'est un contrat de trois ans), un autre travaille au déchargement des glaces au barrage de Beauharnois.

L'acquisition de "The Answer" lui permettait de garder son chantier occupé pour un bon moment. Des travaux d'entrevue devaient y être effectués car le capitaine Erb l'avait transformé en "cargo-pirate", pratiquant deux grandes ouvertures de 30 pieds sur 60, de

chaque côté de la quille, pour pouvoir aller chercher les épaves.

Après l'avoir remis en état, M. Caron comptait le louer ou le revendre.

Ce qui l'avait particulièrement intéressé quand il avait lu l'avis de vente judiciaire dans les journaux, c'était le faible tirant d'eau du navire: six pieds et demi lorsqu'il est chargé, sept autrement.

Si la folle aventure de "The Answer" s'est terminée en fin de matinée, hier, quand un hélicoptère de la Gendarmerie royale a "vidé" le navire près de l'île d'Anticosti et y a substitué un équipage à elle, les rebondissements juridiques, eux, ne sont sûrement pas prêts de finir.

BUREAUX A LOUER
Edifice Beaulieu
420 et 690 pieds carrés,
grand stationnement, boul.
Charest Ouest.
681-8155



M. Paul-Emile Caron qui, le 20 février dernier, s'est porté acquéreur du navire "The Answer", tentera de faire annuler par les tribunaux la vente du même bateau, effectuée par la cour des petites créances de Lévis, deux mois plus tôt.

Du nouveau à notre Piano-Bar
Frankie Roger
Carillon
2800, BOUL. LAURIER, STE-FOY - TEL.: 653-5234

MEDECINS
Polyclinique de la capitale. Bureau disponible, édifice moderne, ascenseur, stationnement, facile d'accès.
4225, 4e Avenue ouest, Charlesbourg, Qué.
Location sur place: 9h.00 à 21h.00
Samedi et dimanche: 11h.00 à 17h.00
627-0403 - 626-8287 - 522-5631

BOUILLOIRE A VENDRE
75 H.P., état de neuf, 13 p.m.
Convient pour buanderie, conciergerie, lave-autos, etc.
(jour) 623-5853, (soir) 626-0577

REMY BEAULIEU & ASSOCIES
DOCTEURS EN OPTOMETRIE
376 du Roi, ch. 208. Tél.: 524-8417
(En haut Société des Alcools)

OCCASION D'AFFAIRES

Station-service très bien située à Ste-Foy, excellent chiffre d'affaires.
Magnifique occasion pour homme d'affaires désireux d'établir son propre commerce.
Capital minimum requis, \$10.000.
S'adresser à:
Gilles Menard
SHELL CANADA LTD.
969, de l'Eglise,
Ste-Foy, Qué.
Tél.: 653-8793

Débutant demain et pour 3 jours seulement
Au Château Frontenac (Salon Rose)
GRANDE EXPOSITION ET VENTE
DE 300 PEINTURES A L'HUILE ORIGINALES
Présentées par:
J. WATTIER
et ses 50 artistes canadiens et européens
• 11e exposition de ce groupe à Québec
• Vaste choix de sujets classiques et modernes
• Encadrements tout style
• Prix incomparables
• Entrée libre.
EXEMPLE DE NOS PRIX
15x17 \$35.00 pour \$18.00 31x43 \$175.00 pour \$95.00
28x32 \$125.00 pour \$72.00 31x55 \$225.00 pour \$110.00
CADRES DE QUALITE COMPRIS DANS CES PRIX
Ouvert sans interruption de 10h. a.m. à 10h. p.m.
le vendredi 7, le samedi 8 et le dimanche 9 mars 1975.

éditorial

Ralentissement économique

Bien que parmi les mieux placés des pays industriels, le Canada n'a pas tout à fait connu en 1974 la performance économique escomptée. Le dernier trimestre de l'année écoulée, par le comportement négatif de la progression de l'économie nationale, a laissé apparaître des signes de ralentissement, inquiétant s'il devait se prolonger au cours des prochains mois. Comme nous sommes étroitement liés aux autres économies occidentales, nous passons actuellement par une période d'ambivalence: devons-nous attendre une reprise économique, prévue pour la fin de 1975 aux États-Unis et qui se répercuterait ici, ou devons-nous adopter de nouvelles mesures de relance économique? qui relanceraient également l'inflation.

Les derniers chiffres publiés par Statistiques Canada démontrent que la croissance réelle du produit national brut en 1974 s'est élevée à 3,7 p.c., alors qu'on la prévoyait à un peu plus de 4 p.c. Certes, c'est là un comportement meilleur que celui de la grande majorité des pays industrialisés, dont la croissance fut nulle ou négative. Mais, le plus inquiétant dans les dernières statistiques est justement qu'au cours du dernier trimestre de 1974 la croissance fut également négative au pays, moins 1,3 p.c. S'il s'agissait d'un ralentissement attribuable à autre chose qu'à une léthargie découlant des derniers mois de l'automne et du début de l'hiver, il faudrait manifester de l'inquiétude pour l'année en cours.

On ne pense pas que le dernier trimestre de 1974 soit une image fidèle de l'ensemble de 1975; c'est plutôt une période creuse qu'on remontera en 1975, mais partiellement seulement. Le ministre des Finances, M. Turner, ne croit plus, comme il l'avait affirmé auparavant, que notre produit national brut subira une croissance de 4 p.c. cette année; elle sera inférieure. Il n'y a toutefois pas de raison qu'un pays auto-suffisant en pétrole, qui possède des surplus de matières premières et de produits alimentaires, notamment de céréales, n'ait pas une croissance supérieure à celle des pays qui manquent de ces ressources essentielles et doivent donc se les procurer — quand ils le peuvent — à des prix élevés.

Cela dit, il faut bien voir que nous sommes solidaires des marchés étrangers; leur faible croissance affecte la nôtre. Ainsi, l'an dernier nous avons subi le plus lourd déficit commercial

depuis la guerre, \$2 milliards, 485 millions. La récession plus sévère que prévue aux États-Unis, avec lesquels nous entretenons 70 p.c. de nos relations commerciales, ne peut manquer de nous affecter. A l'heure actuelle l'industrie textile outre-frontière subit une baisse de production de 40 p.c. et l'industrie automobile ne produit qu'au tiers de sa capacité. La croissance négative aux États-Unis n'est pas de nature à aiguillonner le dynamisme de ce côté-ci de la frontière.

Toute réactivation de l'économie des pays industriels doit porter sur des secteurs essentiels afin d'agir directement sur la productivité. Celle-ci, celle du travail et du capital, a décliné l'an dernier. Or, tout investissement qui ne débouche pas sur une productivité accrue est un facteur certain d'inflation. Elle reste d'autant plus à craindre que le dernier déficit budgétaire américain est élevé pour l'exercice 1975-1976, \$52 milliards, on pense même qu'il atteindra les \$70 milliards. De plus, la balance américaine des paiements est également déficitaire. Or, le redressement de la monnaie est nécessaire à la réduction des prix.

Une inflation prolongée aux États-Unis n'est pas de nature à encourager un véritable assainissement économique. S'il n'y a pas de début de reprise économique sur la fin de l'année dans le pays voisin, nous en subirons les contrecoups. Le Canada sera alors obligé de compter sur ses propres moyens pour lutter à la fois contre la conjoncture intérieure et extérieure. Ces moyens de relance économique seraient alors doublement coûteux. Mais moins qu'une récession encore plus sévère et prolongée dont les répercussions sociales et politiques sont toujours élevées.

A cet égard, le dernier trimestre de 1974 est un avertissement. L'alerte est donnée. Il reste que nos moyens d'action au niveau national sont limités sur une conjoncture internationale. Nous ne devons donc négliger aucune occasion d'encourager des mesures d'assainissement économique au plan international, plus particulièrement parmi nos principaux partenaires commerciaux vers lesquels s'écoule le quart de notre production nationale. D'autant plus que nous avons ici des ressources susceptibles d'alimenter le bon fonctionnement de ces pays qui en manquent.

Gilles BOYER

Fais ce que dois



l'opinion du lecteur

Multinationales et socialisme à visage humain

M. Claude Beauchamp, rédacteur en chef.

Il est de bon ton, de nos jours, de dauber sur les sociétés multinationales. Certains scribes de Radio-Canada ne ratent pas l'occasion d'exposer la face hideuse... de cette pestiférée, histoire évidemment de passer leur idéologie marxiste.

C'est ainsi qu'au programme 5D, du 16 février dernier, les multinationales en ont eu pour leur argent. Les multinationales, semble-t-on dire, sont le fruit du vice, non de l'amour, et elles ne sauraient montrer un visage vierge. Vite, on s'empresse, au nom de l'Évangile, d'alerter l'opinion publique sur les vices

congénitaux de ces prostituées.

Nous avançons que ces hydres sont d'autant plus venimeuses qu'elles sont difficilement identifiables. "En seulement", pour employer le langage populaire, pousse, mais pousse égal. Evidemment, il n'est pas question ici de mettre en doute la bonne foi du panéliste à cette émission. N'empêche que cette campagne pour le socialisme prétendument "à visage humain" en a fasciné plusieurs. Nous sommes en présence d'un "régime façonné par des groupes de pression, et dont le prophétisme est à la mesure des illusions entretenues par les faiseurs d'opinion" (André Laforge, CIES, no 175).

On a beau prétendre que "son" socialisme n'a rien de commun avec le communisme et le marxisme, il n'en demeure pas moins que l'on n'a pas encore réussi à donner un "visage humain" à l'un ou l'autre des socialismes connus. C'est se leurrer également que d'affirmer que le socialisme dont on se réclame n'a rien à voir avec les régimes existants en Russie, à La Havane ou ailleurs, car les faits prouvent à l'évidence que Cuba a été la courroie de transmission dont s'est servie la Russie pour "marxiser" le socialisme en Amérique du Sud, notamment au Chili.

Dans une émission dite religieuse dont le principal

panéliste était un évêque catholique, les téléspectateurs s'attendaient à entendre parler d'Évangile, ferment d'union et de réconciliation, non facteur de dénonciation et de lutte. L'émission fut un long et lourd réquisitoire contre le gouvernement américain et les multinationales, allant jusqu'à inviter le Canada à prendre ses distances avec son puissant voisin. Pas de mauvaises fréquentations.

Dans un second temps, l'invité de Radio-Canada se fit le défenseur du régime Allende. Libre à chacun d'avoir ses idées personnelles à ce sujet. Mais avant que ne soit inscrite la cause de béatification du futur saint Allende, il faudra éclaircir certains points qui sont de nature à enlever de son parfum à l'odeur de sainteté: par exemple, à Régis Debray il déclara que ses promesses de garanties de libertés civiles et politiques "avaient été une nécessité tactique". Sincérité? (Manuel Castillo, rev. Est-Ouest, 31-1-74).

Lui-même fut co-fondateur et président de la O.L.A.S. (organisation extrémiste d'aide aux groupes révolutionnaires d'Amérique latine). (Roma Sept. 73). Et le programme de guérilla précédant et préparant les révolutions, comprend le rapt, la séquestration, la torture et le meurtre.

Le marché noir était florissant au Chili: au profit des amis du régime...

Les multinationales capitalistes étouffent la vie économique de peuples entiers. La multinationale socialiste, qui veut étouffer et, en fait, étouffe déjà toutes les idées non marxistes, permet-elle davantage à l'individu de s'épanouir? Le fait qu'en Amérique latine un grand nombre de clercs, autochtones et autres, et qui sont ses agents, veulent absolument que l'homme qui reçoit un soufflet sur la joue droite et présente la gauche; qui donne sa tunique à celui qui lui enlève son manteau soit équipé d'une mitrailleuse ou au moins d'un fusil, est plus ou moins rassurant.

Gédon Goulet, St-Prospere, Dorchester.

L'OPINION DU LECTEUR

Le Soleil met gratuitement cette rubrique à la disposition de ses lecteurs pour leur permettre d'exprimer leur opinion sur des questions d'actualité et des problèmes d'intérêt public. Il se garde en tout temps du droit de procéder à un choix dans les lettres, qu'il reçoit donnant la préférence à celles qui jugent les plus intéressantes, les plus aptes à attirer l'attention du plus grand nombre de lecteurs. Seront écartées les lettres qui constituent de la propagande en faveur d'un groupement, d'une idée ou d'un parti politique; celles qui traitent de problèmes strictement personnels. La direction du Soleil se garde aussi le privilège d'abréger les lettres trop longues, d'éliminer celles qui comportent des injures ou des attaques personnelles. Toutes les lettres doivent être publiées avec le nom et l'adresse véritables de leur auteur après vérification, soit par le téléphone ou par le courrier.

La direction

Le "Format 60" sur Québec a surpris

M. Claude Beauchamp, rédacteur en chef.

Je viens de regarder "Le 60" de Radio-Canada et, je ne puis croire ce que j'ai entendu dans le cadre du reportage sur la ville de Québec.

Il y a deux ans, Radio-Canada à Québec, en collaboration avec le journal LE SOLEIL et le crois bien la chambre de Commerce avaient organisé une semaine d'information sur la Ville de Québec intitulée "Vivre sa Ville". Tout n'était pas louange dans le film d'une heure de Radio-Canada, mais tout n'était pas malhonnête et biaisé comme le reportage du "60" du 18 février 1975 et on aurait eu avantage à aller aux archives de Radio-Canada à Québec.

Le maire Lamontagne a tant bien que mal tenté de souligner l'inconvenance du reportage, de corriger un tant soit peu le contenu biaisé du texte qu'on venait d'entendre.

La ville de Québec est une chose, la section du Vieux Québec, à l'intérieur des murs, c'est autre chose.

Les Québécois, selon des études sociales et des rapports d'urbanisme habitaient le plus grand nombre de logements insalubres et de taudis pour une ville de même envergure en Amérique du Nord, soit quelque 60%, il y a à peine 10 ans.

Les aménagements faits, sous l'administration du parti civique et sous la direction du maire Gilles Lamontagne, avec l'aide des deux gouvernements supérieurs, ont redonné à la partie "non historique" de cette ville un visage plus salubre et plus progressif.

Qu'on parle du boulevard Champlain; qu'on parle des berges de la rivière St-Charles et du Parc Cartier-Brébeuf avec la réplique de la Grande-Hermine; qu'on parle de Place Baudy, de Place Marie de l'Incarnation; qu'on parle de l'autoroute Dufferin-Montmorency en y ajoutant que cette autoroute redonne une vocation por-

tuaire à Québec et aux anciennes battures de Beauport qui pourrissent une nouvelle vocation industrielle-portuaire.

Qu'on mentionne les immenses parcs de stationnement, mais en précisant bien qu'au contraire de la plupart des grandes villes modernes, Québec les a enfouis sous terre pour conserver le sol et le décor plutôt que d'avoir des grands espaces de stationnement en surface comme à Montréal et à Ottawa.

Et tous les édifices construits par des intérêts privés, tous les édifices à bureaux, toutes les maisons d'habitation, remplacement des taudis qui ne sont pas dans le Vieux Québec historique.

Des bureaux d'avocats, des bureaux d'architectes et de comptables se sont installés dans des maisons du Vieux Québec et les ont restaurées à leurs frais.

La maison Mailloux, l'une des plus vieilles de Québec, sur la petite rue St-Louis, abrite le secrétariat permanent de la chambre de Commerce. Et cette même chambre de Commerce, a organisé une visite des maisons privées du Vieux Québec, il y a un an ou deux, sous le thème "ta ville c'est toi".

Il y a toute une différence à la Place Royale entre les taudis en délabre de 1965 et les restaurations de 1975. Les îlots Fargues dont parlait le maire Lamontagne redonnent, une fois les travaux de restauration terminés, des maisons d'habitation et une vie réelle à la Place Royale.

Le projet en voie de réalisation au Parc de l'Artillerie, lui aussi situé dans le Vieux Québec, permettra la restauration d'une série de bâtiments en délabre, en face de l'Hôtel Dieu de Québec. La restauration du petit seminaire de Québec est une autre chose dont le "60" a omis de parler, car il aurait fallu en parler en bien et ça cadrait mal dans l'optique de ce reportage de dénigrement.

À la Place Royale, on y trouve des guides qui vous

font visiter les maisons reconstruites et vous font découvrir un passé si incroyablement et merveilleux dans les voûtes de diverses résidences.

Ce qui me choque, c'est le documentaire du "60". C'est le fait qu'on a menti aux téléspectateurs. C'est le fait que je ne pourrai plus croire les reportages du "CAMBODGE" et de "L'ETHIOPIE".

Format 60 a montré un autre côté de la médaille

M. le directeur,

L'administration Lamontagne a vu cette semaine sa gloire diminuée par le film de Format 60. La télévision d'État avec Devirieux en tête a voulu montrer aux Québécois surtout, mais aussi à la population entière certaines choses architecturales qui avaient été jusqu'à ce moment tenues loin des regards indiscrets.

Si Télé 4 avec André Jean en tête nous montre un côté de la médaille avec son émission Monsieur le Maire où les problèmes des citoyens sont écoutés et réglés le dimanche suivant, Radio-Canada a montré pour sa part l'autre côté de la médaille c'est-à-dire d'autres sortes de problèmes qui eux, ne sont pas réglés le dimanche suivant.

Sans vanter le canal 11 et Monsieur Devirieux, je dirai que même si Monsieur Lamontagne était très fâché et n'a pu contenir sa rage, il en a même parlé sur les ondes d'un poste de radio local, que le film du 60 était très bien fait et mérite des félicitations. Même si Monsieur le guide (Lamontagne) invite le touriste (Devirieux) à un vrai tour de calèche, ce qui est fait: construction, démolition, autoroute, restera fait, cela ne changera pas le visage de la ville. La preuve même les comités de citoyens

Je demande au CRTC, au conseil de Presse et à la Direction du "60" de considérer comme une demande officielle d'enquête sur ce documentaire dont le texte brime non droit à l'information; je dis dommage à ceux qui se sont associés à ce reportage car j'ai fini de me faire "EMPLIR" chez-vous.

Hélène Normand, St-Bruno de Montarville

Je ne puis pas ma surprise de constater en fin de semaine que notre Québec s'était classé bon premier aux Jeux d'hiver canadiens, dépassant toutes les autres provinces, y compris l'Ontario et la Colombie.

Format 60 - Télé 4% après inventaire.

A. Pelletier, 415 de la Salle, Québec.

La place des journalistes au Comité exécutif de Québec

M. Victor Goldbloom, Québec.

M. le ministre,

À l'assemblée générale annuelle, tenue le 29 janvier, il a été résolu que l'APQ prie le ministre des Affaires municipales d'amender la charte de la ville de Québec de façon à permettre l'admission des journalistes aux réunions du comité exécutif de la ville de Québec.

L'APQ regrette que le gouvernement ait permis à la ville d'amender par le bill 139 accordant une augmentation de salaire au maire, aux membres de l'exécutif et aux autres conseillers et modifiant par voie de conséquence la pension du maire; alors que ces amendements ne figuraient pas dans le bill 139

Le procès du sport amateur à Radio-Canada

M. Pierre Nadeau, Le 60, Radio-Canada

Il y a quelques jours vous avez consacré une bonne partie d'une émission à faire le procès du sport amateur au Québec. Vous avez brossé le tableau très sombre de la situation, distribuant les blâmes à droite et à gauche, surtout contre le gouvernement.

A certains moments, vos propos étaient violents. Ce qui plus est, vous avez prêté votre antenne à certains individus qui se sont lancés à fonds de train contre les autorités responsables.

Me fiant à votre cote de crédibilité très élevée, j'en ai tiré la conclusion que le sport amateur au Québec était bien mal en point et que la situation était vraiment désespérée.

Quelle ne fut pas ma surprise de constater en fin de semaine que notre Québec s'était classé bon premier aux Jeux d'hiver canadiens, dépassant toutes les autres provinces, y compris l'Ontario et la Colombie.

La place des journalistes au Comité exécutif de Québec

M. Victor Goldbloom, Québec.

M. le ministre,

À l'assemblée générale annuelle, tenue le 29 janvier, il a été résolu que l'APQ prie le ministre des Affaires municipales d'amender la charte de la ville de Québec de façon à permettre l'admission des journalistes aux réunions du comité exécutif de la ville de Québec.

L'APQ regrette que le gouvernement ait permis à la ville d'amender par le bill 139 accordant une augmentation de salaire au maire, aux membres de l'exécutif et aux autres conseillers et modifiant par voie de conséquence la pension du maire; alors que ces amendements ne figuraient pas dans le bill 139

Le procès du sport amateur à Radio-Canada

M. Pierre Nadeau, Le 60, Radio-Canada

Il y a quelques jours vous avez consacré une bonne partie d'une émission à faire le procès du sport amateur au Québec. Vous avez brossé le tableau très sombre de la situation, distribuant les blâmes à droite et à gauche, surtout contre le gouvernement.

Face à ces résultats spectaculaires de fin de semaine et aux révélations faites depuis votre émission sur les budgets et les structures, mainte-

Protestation des Sud-vietnamiens

Chers amis Québécois,

Le 7 janvier 1975 dernier, l'armée nord-vietnamienne a déclenché une offensive armée visant l'occupation par la force du territoire Sud-Vietnam, violant de façon irréfutable les accords de Paris (janvier 1973).

La place des journalistes au Comité exécutif de Québec

M. Victor Goldbloom, Québec.

M. le ministre,

À l'assemblée générale annuelle, tenue le 29 janvier, il a été résolu que l'APQ prie le ministre des Affaires municipales d'amender la charte de la ville de Québec de façon à permettre l'admission des journalistes aux réunions du comité exécutif de la ville de Québec.

L'APQ regrette que le gouvernement ait permis à la ville d'amender par le bill 139 accordant une augmentation de salaire au maire, aux membres de l'exécutif et aux autres conseillers et modifiant par voie de conséquence la pension du maire; alors que ces amendements ne figuraient pas dans le bill 139

Le procès du sport amateur à Radio-Canada

M. Pierre Nadeau, Le 60, Radio-Canada

Il y a quelques jours vous avez consacré une bonne partie d'une émission à faire le procès du sport amateur au Québec. Vous avez brossé le tableau très sombre de la situation, distribuant les blâmes à droite et à gauche, surtout contre le gouvernement.

Face à ces résultats spectaculaires de fin de semaine et aux révélations faites depuis votre émission sur les budgets et les structures, mainte-

Protestation des Sud-vietnamiens

Chers amis Québécois,

Le 7 janvier 1975 dernier, l'armée nord-vietnamienne a déclenché une offensive armée visant l'occupation par la force du territoire Sud-Vietnam, violant de façon irréfutable les accords de Paris (janvier 1973).

La place des journalistes au Comité exécutif de Québec

M. Victor Goldbloom, Québec.

M. le ministre,

À l'assemblée générale annuelle, tenue le 29 janvier, il a été résolu que l'APQ prie le ministre des Affaires municipales d'amender la charte de la ville de Québec de façon à permettre l'admission des journalistes aux réunions du comité exécutif de la ville de Québec.

L'APQ regrette que le gouvernement ait permis à la ville d'amender par le bill 139 accordant une augmentation de salaire au maire, aux membres de l'exécutif et aux autres conseillers et modifiant par voie de conséquence la pension du maire; alors que ces amendements ne figuraient pas dans le bill 139

Association des Etudiants et Ressortissants vietnamiens à Québec

au-delà de l'événement

Document

Pourquoi tant de pauvreté à côté de tant de richesse?

Près du quart des enfants canadiens vivent dans la pauvreté. Situation injuste que dénonce le Conseil national du bien-être social dans un document remis hier au gouvernement canadien et dont nous publions aujourd'hui des extraits. Pour le Conseil, ce n'est pas la richesse qui fait défaut au Canada, mais sa juste répartition. Si le gouvernement donnait moins aux riches, et en particulier aux grandes compagnies, toutes les familles canadiennes pourraient vivre décemment.

On ne peut invoquer le vieux mythe que nous n'avons pas les moyens d'assurer un revenu adéquat à tous les Canadiens.

Le dernier budget fédéral prouve le contraire. Le ministre des Finances redistribuera \$1.75 milliards dans l'année fiscale 1975-76 par de simples rabattements d'impôts. Il redistribuera un autre \$885 millions du revenu national de 1975-76 en modifiant les taxes de vente et les tarifs, plus de la moitié de cette somme, \$450 millions, vient d'une réduction de la taxe de vente sur les matériaux de construction.

Ces \$2.6 milliards que le gouvernement choisit de ne pas percevoir représentent une redistribution du revenu national. Mais à quel effet? Les rabattements d'impôts personnels vont de \$200 pour ceux qui sont au bas de l'échelle d'impôt, jusqu'à \$750 pour ceux qui sont au haut. En d'autres mots, si vous étiez trop pauvre pour payer des impôts le récent budget ne vous a rien apporté; si vous payiez peu d'impôts, vous sauvez \$200; mais si vous étiez déjà assez riche pour payer des impôts au taux maximum vous sauvez \$750. Ceux qui ont le plus reçu sont donc ceux qui avaient le moindre besoin. Sont-ce là nos valeurs?

L'autorisation de déduire jusqu'à \$1.000 reçus en intérêts et en dividendes sera évidemment applaudie par tous ceux qui ont des sommes importantes en banque et qui détiennent des actions. Il est évident qu'il ne s'agit pas d'une mesure qui affecte les pauvres. Le Régime enregistré d'épargne-logement et la réduction des taxes de vente sur les matériaux de construction visent à aider ceux qui ont les moyens de s'acheter des maisons; ce ne sont pas les pauvres. Même la déduction de \$1.000 du revenu d'une pension n'affectera que les personnes âgées les mieux partagées.

Mais personne n'affirme que nous ne pouvons pas nous permettre de consentir ces rabattements d'impôts. Les économistes discutent si ce remède économique est suffisant ou insuffisant pour corriger une situation où tout ralentit, sauf l'inflation — mais personne ne suggère que nous n'en avons pas les moyens.

Un régime de revenu annuel garanti qui éliminerait la pauvreté au Canada coûterait à peu près le montant de ces rabattements d'impôts, soit deux et demi à trois milliards de dollars. Nous pouvons nous le permettre tout aussi facilement que nous pouvons

nous permettre de réduire les impôts. Il ne nous reste qu'à décider ce que nous voulons.

Les trois options

Après la conférence fédérale-provinciale des ministres du Bien-être social, tenue la semaine de la présentation du budget, il fut annoncé que les ministres considéraient maintenant seulement trois des six options présentées pour établir un système d'assistance sociale pour les Canadiens: un système unitaire de revenu garanti et deux régimes à double volets. En retenant ces trois options les ministres rejetaient celles qui ne comportaient que des modifications aux allocations familiales.

Nous sommes confiants que les gouvernements fédéral et provinciaux ont enfin réalisé qu'il ne suffisait plus de rapécher le système incohérent actuel. Est seule acceptable une approche nouvelle et complète axée sur le droit de chaque Canadien d'avoir une part du revenu national suffisante pour lui permettre d'être membre à part entière de la communauté canadienne, la seule apte à résoudre ce problème. Il importe assez peu que cet objectif soit atteint grâce à un régime d'impôts négatifs, à un régime à deux volets à impôts négatifs ou à une combinaison d'impôts négatifs et de crédits d'impôts remboursables (les trois options qu'étudient les ministres), il faut que le système choisi assure à tous un revenu suffisant, et la dignité pour tous. Chacune de ces solutions est compatible avec ce but mais aucune, seule, n'y suffira.

Le système actuel d'assistance sociale est inefficace, peu importe la façon dont on l'évalue. L'aide financière disponible seulement à des catégories très restreintes de requérants implique une discrimination faite entre citoyens à besoins égaux, des enquêtes personnelles humiliantes, l'impuissance face aux décisions arbitraires des fonctionnaires, de même que le développement d'hostilités à l'endroit des programmes chez tous ceux dont les besoins sont ignorés parce qu'ils ne se trouvent pas dans les bonnes catégories. Nous devons éviter tous ces inconvénients dans le nouveau programme. Le système unitaire à impôt négatif auquel tous seraient admissibles sur la seule base de leur revenu répond le mieux à ces exigences. Tous doivent être admissibles; nous ne devons exclure aucun groupe.

L'un ou l'autre des régimes à deux volets pourrait également convenir en autant que l'admissibilité à l'un ou l'autre des volets soit universelle. Dans un tel régime l'individu serait libre de choisir le programme où le niveau d'assistance le plus élevé est assorti d'un taux de recouvrement élevé (volet supérieur) ou le programme à un niveau d'assistance moindre mais où le taux de recouvrement est plus bas (volet inférieur), selon ce qui serait le plus avantageux, compte tenu des capacités de revenu familial dans une année donnée.

Un système à deux volets basé sur des catégories comme ceux qui existent actuellement est inacceptable. S'il est vrai qu'il donnerait de l'assistance à certaines personnes qui sont actuellement exclues, il est aussi important de prévoir qu'il maintiendrait toutes les lacunes du système actuel, la discrimination entre personnes à besoins égaux, les enquêtes personnelles et l'arbitraire des décisions bureaucratiques.

Les dispositions de l'assistance sociale prises par les provinces et les municipalités ont toujours été si dégradantes pour les assistés que plusieurs ont dû choisir entre leurs besoins et le respect de soi. Les résultats ont été destructifs, tant humainement qu'administrativement. Le nouveau système devra tenir compte de l'essentielle dignité de l'individu et ne pas la miner pour quelques gros sous.

Le seuil de pauvreté

Le nouveau système de revenu garanti, quel qu'en soit le mécanisme, devra être basé sur un niveau de revenu garanti qui ne sera pas moindre que le seuil de pauvreté. Statistique Canada a redéfini ses seuils, en termes de 1973, et ils s'échelonnent de \$7.061 pour une famille de quatre vivant dans un centre métropolitain ayant une population de plus de 500.000 à \$5.527 pour une famille comparable vivant en milieu rural ayant moins de 1.000 de population. Les ministres ont déjà indiqué que le nouveau système tiendrait compte des variations provinciales dans l'ajustement des prestations aux différences des coûts de la vie. Ce qui nous semble essentiel c'est que les standards nationaux soient suffisamment élevés, et que le degré de variabilité permis dans une province à l'autre soit suffisamment faible, pour que l'on s'assure que les niveaux garantis soient au moins égaux aux nouveaux seuils de pauvreté partout au Canada.

Quel que soit le mécanisme utilisé il est essentiel que le taux de réduction appliqué au salaire gagné ne soit pas si élevé que les gens admissibles aux suppléments soient détournés d'améliorer leur situation économique en travaillant. Ceci ne s'applique pas qu'aux soutiens de famille, mais aux autres membres de la famille, tels les enfants adolescents, et devrait de même s'appliquer aux mères ayant des enfants à charge et aux handicapés.

Les dispositions qui ont pour effet de réduire, presque dollar pour dollar, les prestations d'assistance sociale versées aux requérants qui travaillent à temps partiel détruisent non seulement l'initiative personnelle, mais aussi la cohésion de la famille, et l'on peut dire qu'à la longue ces mesures n'ont pas atteint leur but. Les chances qu'une mère, seul soutien de famille et ayant des enfants à charge, reprenne du travail à temps complet quand ses enfants sont plus vieux, sont beaucoup plus grandes si elle a pu maintenir ses capacités de travail et sa confiance en

elle-même en travaillant à temps partiel que si elle se coupe complètement du monde du travail pour dix ans ou plus.

Dans les prochains mois les ministres et leurs fonctionnaires soupèseront et raffineront leurs trois options et, à la fin du processus, présenteront un seul projet détaillé. Le projet sera acceptable, ou insuffisant, selon ce que les ministres auront estimé être les valeurs auxquelles croient les Canadiens. Leur choix ne reposera pas sur la capacité du pays de trouver les fonds nécessaires, mais sur la volonté des Canadiens, telle qu'ils auront pu la sonder, d'investir dans le mieux être présent et futur des Canadiens. Comme le disait le ministre fédéral:

... il ne s'agira nullement de déterminer si les politiciens devraient, ou non, croire au principe d'une société plus ou moins égalitaire; il s'agira plutôt de juger de la capacité des politiciens de discerner correctement les valeurs de la collectivité et de les traduire fidèlement par les niveaux de revenu qu'ils choisiront d'établir et par l'approche qu'ils adopteront en ce qui a trait à la distribution du revenu en général.

Quelles sont les valeurs communautaires des Canadiens? Combien important est-ce pour nous qu'un garçon de quatorze ans pense que ce sera toujours comme ça? Est-ce que cela nous scandalise que des enfants pauvres soient malades et affamés, qu'ils soient humiliés à l'école et dirigés dans des emplois qui ne mènent nulle part, si ce n'est au chômage en période de récession? Les vieillards et les handicapés nous préoccupent-ils? Attachons-nous autant d'importance à ces gens qu'au grand industriel qui bénéficie le plus de la redistribution du revenu de cette année?

Si l'évaluation des ministres n'est pas la bonne — s'ils nous croient plus généreux, ou moins généreux, que nous le sommes — alors la discussion s'engagera et leurs propositions seront attaquées soit d'un côté, soit de l'autre. Mais il est probable que, quelle que soit leur évaluation, il y aura des objections des deux côtés. Laquelle des deux parties au débat l'emportera, c'est cela qui nous dira quelles sont les véritables valeurs du peuple canadien; c'est aussi cela qui déterminera si l'avenir permettra à 1.657.017 enfants pauvres de s'évader du passé.

Où les probabilités et les possibilités que nous avons décrites dans ce rapport resteront les mêmes, ou, à un degré plus ou moins grand, nous les modifierons grâce à un choix entre valeurs. Ce choix que nous, Canadiens, ferons nous révélera à nous-mêmes.

Le Canada et la déportation des Haïtiens

L'affaire des Haïtiens a rebondi encore une fois, cette semaine, lorsque le député de Saint-Denis, M. Marcel Prud'homme, a prétendu qu'on avait dramatisé cette question à tort et qu'il était faux que les Haïtiens déportés soient menacés d'emprisonnement et de mort. Tel n'est pas l'avis du père Paul Desjard, de la Communauté chrétienne des Haïtiens, qui maintient ses affirmations. Tel n'est pas non plus l'opinion de la Ligue des Droits de l'Homme qui revient à la charge en blâmant à nouveau l'attitude du gouvernement canadien, dans cette affaire. Nous publions aujourd'hui un extrait du témoignage de René Saint-Louis, membre de la Ligue, qui plaide qu'on ne peut faire confiance au régime Duvalier. Nous publions également une lettre que M. Trudeau a fait parvenir au Cardinal Roy, où le premier ministre exprime son souci de ne pas mettre les réfugiés haïtiens en danger, sans toutefois s'engager à les garder au Canada.

Le point de vue de la Ligue des Droits de l'Homme

Comment est à qui ce régime peut-il donner des garanties, alors que toutes les condamnations des organismes internationaux n'ont jamais été levées. Paradoxalement d'ailleurs, ceux qui ont torturé, volé, pillé au service de ce régime, ont toujours pris le large quand, pour de différentes raisons, ils ont été obligés de quitter les ailes du pouvoir. La meilleure preuve est que le propre ministre de l'Intérieur, Luckner Cambronne, l'ex-homme fort du régime, quand il a été relevé de ses fonctions, a immédiatement gagné l'Ambassade de Colombie avec ses millions de dollars. Les organismes internationaux n'ont pas manqué de

dénoncer le régime de facto haïtien, au moment où l'on parle de garanties que pourrait offrir Jean-Claude Duvalier et de sa prétendue politique de libéralisation. La Société internationale de presse est arrivée à la conclusion, dans les sessions du 9 octobre 1972 et du 18 octobre 1974, que la méthode de répression, de terreur, de censure, n'a pas changé et que les libertés publiques, le droit d'expression, d'information, continuent à être supprimées. La Commission inter-américaine des droits de l'homme de l'OEA, dont le Canada est membre observateur à la trentième session (avril 1973), a résolu de considérer comme authentique les faits dénoncés relatifs à la détention arbitraire d'un citoyen haïtien, M. Joseph Nicholas Geatjens en juillet 1964, et dénonce, dans une communication datée du 26 novembre 1971, l'arrestation arbitraire des citoyens haïtiens qui venaient à Port-au-Prince passer les vacances, comme dans le cas d'un nombre de professeurs et d'étudiants de retour de France et de différentes régions d'Afrique, en 1971; elle dénonce la torture des prisonniers politiques au Fort Dimanche où, depuis avril 1963 et 1969, M. Roland Chassagne et le colonel Kesner Blain se trouvent dans des cellules sans aération adéquate, nourris de maïs et d'eau, privés de soins médicaux, ainsi que d'autres détenus souffrant de tuberculose. La Société inter-américaine des droits de l'homme de l'OEA conclut que l'amnistie décrétée par le gouvernement haïtien en avril 1971, n'a pas eu d'effet depuis qu'elle a été prise dans le but d'améliorer l'image du pays et de son gouvernement devant l'opinion mondiale.

Dans un extrait du livre: "Rapport sur la torture" qui vient de paraître en français aux Éditions Gallimard, 1974, Amnesty International — (mouvement fondé en 1961, qui se dévoue à la défense des droits de l'homme et qui

bénéficie du statut consultatif auprès des Nations Unies, de l'UNESCO, de l'Organisation des États Américains, de l'Organisation de l'Unité Africaine et du Conseil de l'Europe) — a dénoncé avec vigueur le système terroriste actuel de Haïti. Et les dénonciations d'Amnesty International n'ont jamais été mises en doute que par ceux qui étaient l'objet d'accusations.

Enfin, mentionnons que plus de cent vingt-cinq réfugiés haïtiens condamnés à la déportation par le tribunal du district fédéral, ont été l'objet d'une décision favorable de la Cour d'appel des États-Unis dans la métropole de la Louisiane (Nouvelle-Orléans). D'après Haïti Observateur, hebdomadaire haïtien de New-York, édition du 18 octobre 1974, le Département de la justice des États-Unis avait fait une intervention en vue d'annuler la décision de la Cour d'appel sans aucun succès. La décision de la Cour supérieure de la Louisiane a souligné l'injustice fondamentale de l'attitude du Service de l'immigration américaine vis-à-vis de la demande politique faite par les Haïtiens.

Nous sommes aujourd'hui devant un tribunal d'équité, comme le veut l'article 15 de la loi de l'immigration canadienne. C'est pourquoi, tenant compte de la Charte des Droits de l'Homme des Nations Unies et de la Convention des Réfugiés de Genève, que le Canada a ratifiée, et pour tous les autres motifs que nous avons évoqués, la Ligue des Droits de l'Homme du Québec, qui a reçu des appels désespérés des familles de réfugiés récemment arrêtés, pense et est convaincue que la Cour d'appel d'immigration trouvera des raisons d'ordre humanitaire, d'autant que l'appelant peut être victime de très grandes tribulations en raison de la publicité qui a été faite autour des huit cent vingt-deux Haïtiens menacés de déportation du Canada. Ce sera justice.



LETTRE DU PREMIER MINISTRE
PIERRE E. TRUDEAU AU
CARDINAL MAURICE ROY,
ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

Eminence,

Je vous remercie de la lettre que vous m'adressiez le 19 novembre pour appuyer de votre haute autorité spirituelle l'intervention de Son Excellence Monseigneur Paul Grégoire, Archevêque de Montréal, en faveur des quelque huit cents Haïtiens de son diocèse qui ont interjeté appel d'un ordre d'expulsion et doivent maintenant être entendus par la Commission d'appel de l'immigration.

Je tiens d'abord à vous assurer que l'attitude de mon Gouvernement, en

face des difficultés graves, voire tragiques, de beaucoup de ces personnes, s'inspire de la sympathie profonde, des considérations humanitaires et de la charité qui ont dicté votre démarche. C'est pour des motifs d'ordre humanitaire que nous mettons tout en oeuvre pour qu'aucun de ces Haïtiens, pas même ceux d'entre eux qui se trouvent involontairement en conflit avec certains aspects de nos lois, ne soit expulsé du Canada sous la menace de tribulations graves. La Loi sur la Commission d'appel de l'immigration stipule précisément que cet organisme doit tenir compte de ces motifs de pitié et de ces considérations d'ordre humanitaire, lui conférant même le pouvoir d'annuler un ordre d'expulsion qui serait de nature à causer de graves ennuis aux personnes en cause.

Nous avons à coeur de faire en sorte que les Haïtiens qui ne peuvent sans danger rentrer dans leur pays bénéficient pleinement non seulement de la générosité de la loi, mais aussi de celle du Gouvernement. Celui-ci subventionne depuis quelque temps déjà la Communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal, pour lui permettre de conseiller les Haïtiens de la métropole. Nous sommes disposés à augmenter ces subventions s'il le faut, pour que chacun des appelants puisse présenter sa cause le plus efficacement possible, au besoin avec l'aide de conseillers juridiques.

Ceci dit, il me faut préciser que le Gouvernement ne peut annuler à sa discrétion les ordres d'expulsion, comme l'y invitent des personnes et des groupes sans doute fort bien disposés, mais trop peu informés. Le Gouvernement ne jouit plus, depuis déjà sept ans, d'un tel pouvoir discrétionnaire: en effet, c'est en 1967 que le Parlement canadien, inquiet à juste titre de la tâche écrasante imposée au Ministre de l'Immigration, mais soucieux que chaque immigrant en difficulté reçoive

une attention personnelle, créait la Commission d'appel, organisme quasi judiciaire autonome, et lui confiait le mandat dont j'ai parlé plus haut.

Quant aux Haïtiens qui demandent de rester au Canada à titre de réfugiés politiques, le Canada a signé la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés et s'est ainsi engagé, en principe, à ne pas renvoyer les réfugiés. La loi confère aussi à la Commission d'appel, entre autres pouvoirs, celui d'établir le statut de réfugié selon la définition que la Convention donne de ce terme. Si une personne prétend qu'elle a des craintes bien fondées d'être persécutée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son rang social ou de ses opinions politiques, et qu'elle peut le prouver, elle est alors protégée. Cela s'applique aux personnes déjà au Canada, y compris celles qui comparaissent devant la Commission d'appel ou qui se trouvent aux ports d'entrée de notre pays.

Je profite enfin de l'occasion pour ajouter que, loin de faire l'objet de restrictions spéciales ou arbitraires, les ressortissants de Haïti constitueront cette année la source principale de l'immigration francophone au Canada. En effet, alors que moins d'un millier de Haïtiens étaient régulièrement reçus au Canada comme immigrants en 1971, on peut déjà prévoir que ce nombre atteindra probablement le chiffre de quatre mille pour l'année en cours.

Dans votre lettre, Excellence, vous me recommandez de traiter les Haïtiens en danger avec bienveillance et charité. J'ose espérer que cette réponse saura vous apporter quelque assurance à cet égard.

PIERRE E. TRUDEAU

LE SOLEIL

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au no 390 est, rue Saint-Vallier, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil, Limitée, qui en est l'éditeur. Seule La Presse Canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans Le Soleil.

"Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

RENSEIGNEMENTS 647-3233
REDACTION 647-3233
SERVICE AUX
ABONNÉS (TIRAGE) 647-3334

Service de la publicité:

ANNONCES -
CLASSÉES 647-3311
CARRIÈRES
ET PROFESSIONS 647-3266

PUBLICITÉ -
DETAILLANTS 647-3435
PUBLICITÉ -
GÉNÉRALE 647-3536

Autres services:

SERVICE
DU TIRAGE 647-3334
PERSONNEL 647-3219
COMPTABILITÉ 647-3225

CREDIT 647-3236
PROMOTION 647-3342
ACHATS 647-3241



Au Canada: le quart...

(Suite de la première page)

famille dont le revenu se situe au-dessous du seuil de pauvreté.

L'analyse des particularités familiales est aussi fort éloquent. Même si la majorité des enfants pauvres (79,3 p. 100) vivent avec leur père et mère, ce sont encore les mères seules qui en arrachent le plus. Un pourcentage de 69,1 p. 100 d'entre elles vivent avec leurs enfants dans un état de pauvreté.

Mais la froide réalité des statistiques ne témoigne guère des vicissitudes quotidiennes des enfants pauvres.

La pauvreté qualifiée

Naitre pauvre, soutient le rapport du Conseil national du bien-être social, est injuste pour un enfant. Cette condition le stigmatise. Elle influence sa santé et son rendement scolaire. L'égalité de chance pour lui est une utopie vécue; il est handicapé avant même sa naissance.

Ainsi, entre plusieurs exemples signalés par l'étude, la fréquence de la mort périnatale (décès de foetus après la 28e semaine de gestation ou d'enfants âgés de moins de sept jours) chez les clientes de la clinique privée de l'hôpital Royal Victoria, à Montréal, est de 13,21 par 1.000 naissances; il est de 19,18 chez les clientes de la clinique publique du même hôpital.

Par contre, chez un groupe de femmes nécessiteuses à qui le Montreal Diet Dispensary a donné des suppléments alimentaires durant la grossesse, le taux de mortalité périnatale a baissé à 14,32.

Le rapport déplore par contre le peu d'intérêt manifesté jusqu'ici pour les problèmes de santé reliés à des revenus insuffisants. La seule étude d'envergure faite au Canada à cet égard remonte à 1951.

Le conseil blâme ni plus ni moins les responsables de Nutrition Canada, dont l'étude sur les habitudes alimentaires des Canadiens est terminée depuis 1972.

"Nous voici en 1975 et Nutrition Canada n'a pas encore jugé opportun d'analyser ses données en tenant compte du revenu familial, même si l'on avait pris soin de recueillir les données nécessaires."

Le document s'en prend aussi aux chercheurs des sciences médicales au Canada, qui "semblent fort peu intéressés par le nombre disproportionné d'enfants pauvres qui sont malades".

Pas comme les autres

L'école est un milieu d'appren-

tissage de vie et aussi une courroie de transmission des valeurs dominantes d'une société. Pour l'enfant pauvre, le milieu scolaire est bien souvent une dure anticipation de ce que sera sa vie de demain. D'autant plus, comme le signale le rapport, que les aspirations scolaires suivent le revenu familial. Pour l'enfant de famille défavorisée, la seule façon d'échapper à l'humiliation est de quitter l'école, de se trouver du travail et de faire de l'argent.

Car l'école c'est aussi "l'endroit où l'enfant pauvre, qui est agité, qui ne peut se concentrer, qui est grognon et somnolent, est envoyé chez le psychologue quand ce qu'il lui faut c'est un vrai déjeuner ou diner, plutôt qu'une étiquette d'enfant-problème".

Ce sentiment d'être différent des autres à l'école, l'enfant le retrouve inévitablement dans son propre milieu familial, ne serait-ce que par la télévision qui lui projette, jour après jour, des images d'une société d'abondance qui appartient à d'autres.

Comme la probabilité sera plus grande aussi pour l'enfant de cette couche de la population de se retrouver un jour en foyer nourricier. Faute d'étude pertinente sur cette question au Canada, les auteurs du rapport s'en remettent à une étude britannique fouillée qui établit qu'à l'âge de onze ans, plus de 10 pour 100 des enfants pauvres avaient déjà été placés en foyer nourricier, comparativement à 1 pour 100 pour les enfants de milieux plus fortunés.

Des choix décisifs

"Quelles sont les valeurs communautaires des Canadiens?"

"Combien important est-ce pour nous qu'un garçon de quatorze ans pense que ce sera toujours comme ça? Est-ce que cela nous scandalise que des enfants pauvres soient malades et affamés, qu'ils soient humiliés à l'école et dirigés dans des emplois qui mènent nulle part, si ce n'est au chômage en période de récession? Les vieillards et les handicapés nous préoccupent-ils? Attachons-nous autant d'importance à ces gens qu'au grand industriel qui bénéficie le plus de la redistribution du revenu de cette année?"

Voilà autant de questions que pose le Conseil national du bien-être social à la conscience des Canadiens, comme à celle des législateurs en particulier.

Les ministres fédéral et provinciaux du Bien-être arrivent au terme d'une révision en profondeur de la sécurité du revenu. Leur décision sera influencée par les valeurs et les choix privilégiés par l'ensemble de la population.

Pourcentage des enfants pauvres par province

	Nombre d'enfants pauvres	Pourcentage quant au total des enfants
Terre-Neuve	92,783	45,3
Territoires du Nord-O.	6,489	42,4
Saskatchewan	114,081	38,4
Ile-du-Prince-Edouard	14,111	37,3
Nouveau-Brunswick	75,520	34,9
Manitoba	95,874	31,6
Nouvelle-Ecosse	75,983	29,8
Québec	528,843	28,1
Alberta	135,150	24,8
Colombie-Britannique	116,301	17,9
Yukon	1,160	17,8
Ontario	400,690	17,1

L'odyssée prend fin...

(Suite de la première page)

devant le juge Lahaye, plusieurs "admirateurs" avaient levé le pouce en signe de félicitations.

Brian Erb était accusé d'avoir volé, le 23 février 1975, un navire d'une valeur de \$50,000, propriété de M. Paul-Emile Caron de Louiseville. Il n'était pas 11 heures que Brian Erb reprenait le chemin de la liberté... et probablement celui de Sept-Îles où l'attend son équipage.

Son avocat, Me Jacques Bouchard, que nous avons rejoint, hier après-midi, nous a déclaré qu'il allait s'attaquer à la validité du mandat qui a été levé contre son client.

"Ce mandat a été émis illégalement. Le juge de paix n'a pas suivi l'article 453 du code pénal, qui exige de M. Caron qu'il fasse la preuve qu'il est le propriétaire du navire. Or M. Caron ne l'a pas faite."

Le capitaine Erb a passé l'été dernier à se promener d'une cour à l'autre du palais de justice de Québec.

C'est à une soixantaine de milles au sud-est des îles de la Madeleine, plus précisément à 48 degrés et 25 minutes nord et à 60,51 ouest que le The Answer a finalement été intercepté, hier, vers 10h30, par 19 gendarmes fédéraux, dont deux étaient armés de mitrailleurs.

Partis à pied du brise-glace-garde-

Journalistes...

(Suite de la première page)

la police autour de l'incident du "The Answer".

Lorsqu'ils ont été expulsés du cargo "The Answer", en même temps que les 19 membres d'équipage et du capitaine Brian Erb, vers dix heures hier avant-midi, les journalistes Patrick Doyle, de The Gazette, Claude Adams, du Montreal Star, Don Dutton, du Toronto Star, Hubert Bauch, de Toronto Globe and Mail, et Guy Dubé, du quotidien LE SOLEIL, ont été confinés dans une salle d'entreposage humide de 28 pieds par 32 pieds durant une demi-journée.

Les murs, le plafond et le plancher étaient fait d'acier. Certes, ce n'était pas pire qu'à bord du "The Answer" mais l'atmosphère n'était pas du tout la même.

Pour se rendre à la salle des toilettes, pour aller manger et même en demeurant dans ce compartiment du cargo qui ressemblait étrangement à l'intérieur d'une prison, sans aucune fenêtre, ils étaient continuellement escortés de policiers armés.

Plus encore, après que le capitaine Erb et son équipage furent déportés à Gaspé, ordre a été donné à tous les employés du brise-glace MacDonald de ne pas dire un seul mot aux journalistes.

Certains se sont quand même risqués à glisser quelques mots et affirmaient que c'est la GRC, de connivence avec le capitaine du MacDonald, qui a planifié tout ce stratagème afin de bloquer toute information au public pendant plusieurs heures.

Qui plus est, ce dernier a demandé la collaboration des journalistes pour ne pas lui nuire pendant et après l'expulsion du "The Answer". Or, après leur avoir donné la permission de prendre place dans l'hélicoptère de la "Air Search and Rescue" du ministère de la Défense nationale, il les a expulsés cinq minutes plus tard, sans explication aucune, pour y prendre place lui-même ainsi que ses membres.

Les journalistes ont mis le pied à terre à Sept-Îles vers 11 heures cet avant-midi, après avoir réclamé l'aide de leurs employeurs.

côtes John A. Macdonald, qui surveillait sa proie de très près, le peloton se dirigea vers le cargo en marchant sur les glaces et en transportant sa propre échelle.

Ce n'est que vers 16h30 que l'hélicoptère des Forces canadiennes se posa à l'aéroport de Gaspé. Douze jeunes gens en descendirent. Quelques minutes plus tard, le "taxi aérien" devait partir pour aller quérir sur le brise-glace la deuxième partie de l'équipage et le capitaine Erb. A 19h, l'hélicoptère était de retour à Gaspé. Cette fois, 18 personnes y avaient trouvé place, soit 10 policiers et huit marins, dont le commandant du The Answer.

Six autres policiers attendaient Brian Erb à sa sortie de l'hélicoptère pour l'amener à Québec en automobile. Tout se fit à la vitesse de l'éclair. Erb sortit de l'hélicoptère, son équipage l'applaudit et on l'embarqua dans la voiture patrouille de la Sûreté du Québec, qui démarra immédiatement.

L'équipage étant réuni, on décida d'aller continuer la soirée dans un hôtel de la ville, où les libations durèrent très tard en soirée.

Même s'ils avaient manqué comme des rois à bord du brise-glace, "on avait même un menu", nous dira Lise Lamontagne, tout le monde s'empiffra une seconde fois avant de continuer la soirée au bar de l'établissement.

"Demain, nous devons partir pour Sept-Îles", a continué Lise Lamontagne. "L'hôtel Fortin nous y a offert le gîte et le couvert. Nous y attendrons notre bateau. Les choses se sont faites si vite, ce matin, que nous avons laissé la majorité de nos affaires à bord. Il nous faut les récupérer."

"Ca m'étonnerait que les policiers nous laissent remonter sur le bateau tant que le capitaine ne sera pas innocenté, a continué Mlle Lamontagne, mais nous allons quand même essayer de récupérer nos effets personnels."

Carnage à Tel Aviv

Tel Aviv (Reuter-AFP-UPD) — Treize personnes ont été tuées et onze autres blessées à la suite de l'attaque déclenchée aujourd'hui par des Palestiniens à Tel Aviv, a déclaré un porte-parole militaire.

A la suite de cet attentat contre un hôtel de Tel Aviv, les Israéliens ont bombardé les camps de Palestiniens de Badaoui et Nahr el Bared, près de Tripoli, dans le nord du Liban.

Sur les huit fedayin, sept ont été tués, ainsi que trois soldats israéliens et trois civils qui ont trouvé la mort dans l'hôtel Savoy où les terroristes avaient détenu des otages. Onze personnes, dont cinq soldats, ont été blessées. Un fedayin a été capturé vivant.

Les guérilleros sont parvenus à faire sauter tout l'étage où ils se trouvaient. Plusieurs touristes anglais, français et allemands se trouvaient à l'intérieur de l'hôtel et aucune précision n'a encore été fournie sur leur sort.

Une Israélienne témoin du drame a déclaré: "Je ne peux pas imaginer comment quelqu'un aurait pu sortir vivant de l'hôtel".

Version différente

Par ailleurs, à Beyrouth, l'organisation El-Fatah de M. Yasser Arafat a fourni une autre version. Dans un communiqué final sur cette opération, elle affirme qu'une première estimation laisserait apparaître que le nombre des victimes serait à peu près de 60 soldats israéliens et de 20 civils tués, ainsi que de 30 blessés.

Le communiqué assure que les Palestiniens ont repoussé trois assauts israéliens contre l'hôtel Savoy où

étaient détenus 60 otages, Britanniques, Français, Allemands et Israéliens.

"Nos héros ont combattu courageusement jusqu'à ce qu'ils n'aient plus de munitions. Ils ont alors décidé de se faire sauter avec les explosifs qu'ils possédaient".

"L'explosion a complètement détruit la partie de l'immeuble contrôlée par l'ennemi israélien", déclare le communiqué.

Les Palestiniens précisent que d'importants tirs d'artillerie, de grenades et de roquettes ont été échangés. Ils terminent leur texte en demandant "de ne pas abandonner le combat pour la libération de la Palestine". Ce communiqué est signé par le "commandement militaire de la révolution palestinienne".

"Nous ne pouvons nous prononcer avec précision sur le nombre des victimes avant d'avoir déblayé les décombres", a déclaré le général Dov Sion, porte-parole du commandement militaire israélien.

L'hôtel Savoy, sur le bord de la mer, n'était plus que ruines. Les dégâts provoqués par l'explosion étaient si importants que l'armée a fait venir des bulldozers pour nettoyer la rue quelques instants après que les ambulances eurent emporté les blessés vers les hôpitaux.

Les militaires ont fouillé les environs pour voir s'il n'y avait pas d'autre bombe. Puis ils ont creusé dans les ruines de l'hôtel pour en sortir des corps ou d'éventuels survivants.

La tête d'un mort était accrochée à un pan de mur et le sang dégoûtait à l'extérieur de l'édifice.



ROBERE LAFORCE 10

OPTICIEN D'ORDONNANCES • VERRES DE CONTACT

CENTRE MEDICAL 750 O., ST-VALLIER 683-1981	GALERIES CANARDIERE 667-2911	LEVIS SEARS GALERIES CHAGNON 833-0882	PLACE FLEUR DE LYS 525-4771	SEARS PLACE LAURIER 658-3460
MAIL ST-ROCH 529-3317	VILLAGE NORMAND PLACE LAURIER 658-4753	PARC SAMUEL HOLLAND SUITE 100 687-1129	CENTRE D REGIONAL JADIS 628-3633	LABORATOIRE CENTRAL 441 O., ST-VALLIER 529-4558

ADMINISTRATION PARC SAMUEL HOLLAND, SUITE 1904, 687-2975
OUVERT SAMEDI DE 9H30 A 5H00 P.M. SAUF LE CENTRE MEDICAL ST-VALLIER

L'ENTREPOT DEBORDE...

Profitez de nos bas prix d'écoulement

Oh! mes beaux Belanger





REFRIGERATEUR

MODELE BP-1406
Bou-Air "Sans Glace" 13,4 pi. cu.
CARACTERISTIQUES DE LA SECTION CONGELATEUR:
Une capacité de 126 lb / distributeur de jus congelés / étagère pour les congelés / étagère de porte / tablette / 2 tiroirs à glace / bac à glace / contrôle de refroidissement / diffuseur d'air réglable.
CARACTERISTIQUES DE LA SECTION REFRIGERATEUR:
2 étagères amovibles et ajustables, type cantinier / 1 étagère standard / espaceux tiroir à viande et légumes jumelés / compartiment à beurre à température réglable / beurrier / compartiment à fromage / étagère de porte / niches pour les oeufs.

CUISINIERE

MODELE 4684
CARACTERISTIQUES DE LA SURFACE DE CUISSON:
Minuterie automatique — cuisson différée et "garde chaud" / horloge et minuterie / panneau de contrôle vitre et illumine / prise chronométrique / éléments de surface détachables et réglables à volonté / élément de 8" à chauffage rapide / table de cuisson amovible avec commutateur de sécurité / couvercle des brûleurs amovible, facile d'accès.
CARACTERISTIQUES DU FOUR:
Lumière du four avec commutateur / lèche-frite et grill émaillés porcelaine / porte de four, grilles et tiroirs détachables / grilles ajustables / nouveau "grilloir contrôlé".

GENEREUSE ALLOCATION D'ECHANGE

glemieux

15, RUE ST-LOUIS, LEVIS. 837-8821

Beau temps,
gros temps...
gros gin.
Henkes.



DISTILLED AND BOTTLED IN CANADA
UNDER CANADIAN GOVERNMENT SUPERVISION

DISTRIBUÉ PAR PARK & TILFORD

Monsieur parenthèse, c'est moi!

Une charmante auditrice (pardon lectrice) m'a surnommé "Monsieur parenthèse". Je suis tellement de son avis que je sens que je vais, ici même, vous donner une explication (moi qui ne donne jamais rien pour rien, cette explication est gratuite et ne vous engage en rien, comme disent les vendeurs itinérants).

Il est vrai, chère madame, que je parenthèse beaucoup. Mais, que voulez-vous, c'est comme pour la ponctuation, je n'en connais pas les règles, et comme je sais que dans le doute il faut s'abstenir, je m'abstiens, du moins dans ce domaine-là.

Mon regretté camarade Victor Hugo ne disait-il point: "La vie, sorte de parenthèse énigmatique entre la naissance et l'agonie". Vous voyez que je ne suis pas le premier à me pencher sur ce phénomène. Les cow-boys ont les jambes entre parenthèses... et les femmes qui "marchent" trop sont menacées de la même calamité. On dit fréquemment d'une femme qui a les jambes croches "qu'elle marche entre parenthèses". (Paris circa..75).

...

CES "VERS DE CORNEILLE" — QUI, ENTRE PARENTHÈSES, SONT DE RACINE" (André Gide)

Je ne vous fais là qu'une citation, pour bien vous prouver que j'ai "travaillé la question" et que comme Gide, qui vit le grain se lever et mourir, je crois que les "fameuses parenthèses" auxquelles vous faites si gentiment allusion me sont permises. Avec Gide, Corneille et Racine, je me sens en très bonne compagnie.

Si de parenthèses je truffe mes écrits
Ce n'est pas, madame, par mauvais esprit
Racine, Corneille et Gide firent de même
Aussi le père Hugo d'une façon extrême
Précédé de maîtres aussi prestigieux
Je ne peux qu'être fier et heureux
Si, madame, vous trouvez que je parenthèse trop
C'est que, voyez-vous, la culture n'est pas mon lot
Ces deux petits signes qui se referment
Sur un mot, ou sur une phrase
Sont une façon à moi, que mes bras se referment
Pour mieux connaître avec vous...!EXTASE

"Raymonde ma blonde"

Si vous ne connaissez pas Raymonde-la-blonde, il manque quelque chose à votre vie, et, particulièrement, à votre vie... sexuelle. Raymonde est une belle blonde, sexée d'une façon un peu démesurée. Elle est belle. Elle est attirante. Elle est caressante et souvent amoureuse. Les yeux chatoyants, le poil lustré. Elle ne connaît pas le vice ni la vertu. Elle va, selon son bon plaisir, d'un amant à l'autre, sans sembler se donner ni à l'un ni à l'autre. Elle est réservée, difficile d'accès. Depuis qu'elle a quitté notre domicile (elle n'était qu'en visite), on la regrette encore. Et on la redemande tant et plus. "Le suspense étant fini, je vous dis tout de suite que Raymonde est une chatte blonde... de 9 mois, l'âge de la folie chez les chattes, qu'elle a des "amoureux" à faire miauler tout un quartier et que, selon un avis personnel, "elle serait plutôt portée sur la chose".

Mon neveu-filleul André Chouinard, maître incontesté de cette chatte blonde, et moi-même, à titre de conseiller, nous nous demandons si l'on doit laisser Raymonde dans sa course folle ou la "mettre à la pilule"? MIAOU!



ma place
au soleil
Jacques Normand

Vaste programme d'aménagement de l'île d'Anticosti

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Loin de re-

de fermer le seul village de
l'île d'Anticosti, Port-Menier,

le gouvernement du Québec entend plutôt développer au maximum les ressources de l'endroit en mettant au point un schéma d'aménagement applicable dans les quinze prochaines années.

De 235 personnes qu'elle est actuellement, la population de l'île d'Anticosti croîtrait avec l'application de ce programme centré autour de l'exploitation forestière et du développement touristique, et atteindrait 900 habitants en 1980 puis, 1.200 en 1985, et 1.500 vers 1990; à cette même date, quelque 5.000 touristes seraient attendus annuellement.

Lundi, mardi et mercredi prochains, environ 25 fonctionnaires d'une dizaine de ministères se rendront à l'île d'Anticosti pour exposer et expliquer à la population le contenu de ce schéma d'aménagement. Les villageois auront alors l'occasion de s'exprimer sur l'avenir de leur "pays".

Si l'on s'émeut en énumérant très longuement les beautés de la nature et les richesses de ce milieu, on ne brosse pas un tableau très rose en abordant la situation économique et sociale qui règnent à l'île d'Anticosti.

gouvernement devra apporter des correctifs.

Par contre, on note un potentiel sous-exploité, mais propice pour une mise en valeur: faune abondante, forêt riche, attraits touristiques, dont plusieurs sites d'intérêt, des possibilités récréatives, et le "mythe anticostien".

Faiblesse numérique de la population, système administratif féodal, faible scolarisation, piètre qualité des communications, mauvaise organisation des loisirs, faibles salaires comparativement à la Côte-Nord, coût de la vie très élevé, rareté de l'emploi, faible développement de l'initiative locale, sous-utilisation des ressources, insuffisance de l'activité commerciale, insuffisance de l'habitat, sous-développement des transports externes; voilà autant de domaines dans lesquels le

Mais il ne saurait être question, pour le Québec, de prolonger le régime conçu dans le contexte très particulier d'une gestion par l'entreprise privée. Le gouvernement s'appliquerait, par son programme, à moderniser tous les services afin de faciliter l'existence à la population du milieu, et de contribuer à attirer du tourisme dans cet endroit pittoresque et très particulier.

Les parents refusent la fermeture de l'école élémentaire de St-Sacrement

par Raymond GIROUX

Les parents de la paroisse du Saint-Sacrement s'opposent à la fermeture de leur école élémentaire, et proposent, au contraire de tout faire pour améliorer l'enseignement qui y est donné.

De plus, ils désirent rencontrer tous les commissaires d'ici le 18 mars prochain, au cours d'une assemblée publique, pour leur exprimer leur point de vue avant que ces derniers ne prennent leur décision finale quant à la fermeture d'écoles dans la haute-ville de Québec.

Une soixantaine d'entre eux s'étaient réunis, hier soir, à l'invitation de leur comité d'école, et ils ont donné leur plein appui à leurs représentants de même qu'au commissaire du quartier, M. Clément Saint-Germain, qui s'oppose à la fermeture.

Ils ont aussi l'intention de se présenter en force à l'assemblée mensuelle de la CECQ et "de ne pas se gêner pour leur parler".

Pourquoi

Un des projets de réaménagement scolaire prévoit la fermeture, à la fin de 1975-76, de l'école Saint-Sacrement et le transfert de ses élèves à l'école des Saints-Martyrs.

Les parents soupçonnent les auteurs du projet de leur "monter un bateau" et de penser beaucoup plus, par cette manœuvre, à regrouper les services administratifs de la commission dans un même édifice qu'à améliorer l'aspect pédagogique.

La CECQ occupe en ce moment une partie de l'école, et désire centraliser ses services éparpillés un peu partout à Québec, et le projet de réaménagement privilégié

contredit, dans le cas de Saint-Sacrement, un des principaux critères qui le sous-tendent.

Normalement, en effet, le groupe le moins nombreux doit être déménagé vers le plus nombreux. Or, Saint-Sacrement compte plus d'élèves que Saints-Martyrs, et ne devrait donc pas logiquement fermer en sa faveur.

Les parents contestent également les prévisions démographiques établies par la firme Pluram: ils affirment que la pyramide d'âge du quartier se rajeunit, les personnes âgées vendant leurs maisons à des couples plus jeunes. La fermeture de l'école viendrait toutefois contre-carrer cette tendance, selon eux, et à ce moment il y aura moins d'enfants attirés dans la paroisse: donc, ce cercle vicieux, pas d'école, moins d'enfants!

Le maintien d'une agglomération permanente, la croissance des activités traditionnelles, la diversification des activités économiques par l'instauration de nouvelles activités complémentaires génératrices d'emplois permanents, et la mise en place de tous les services essentiels nécessaires à la survie de la population dans un milieu isolé, constituent la toile de fond des objectifs généraux du gouvernement pour assurer une exploitation rationnelle de ce nouveau territoire québécois.

C'est en tout cas ce qui se dégage d'une longue étude conduite par une équipe de hauts fonctionnaires du Québec et par de nombreux spécialistes appelés à y collaborer. LE SOLEIL a pu obtenir une copie de ce volumineux document de consultation qui ne sera officiellement rendu public que la semaine prochaine.

Par la suite, le Conseil de développement de la Côte-Nord ira à son tour consulter les insulaires pour savoir comment pourrait être appliqué le programme gouvernemental.

"Le problème le plus évident est celui de la succession à assurer à la Consolidated-Bathurst", écrivent les auteurs du schéma d'aménagement.

LES JUTEUSES



Les oranges de la Floride sont les plus juteuses et les plus sucrées sous le soleil. Elles sont une excellente source de vitamine C. Souvenez-vous... une journée sans oranges de la Floride, c'est comme une journée sans soleil.

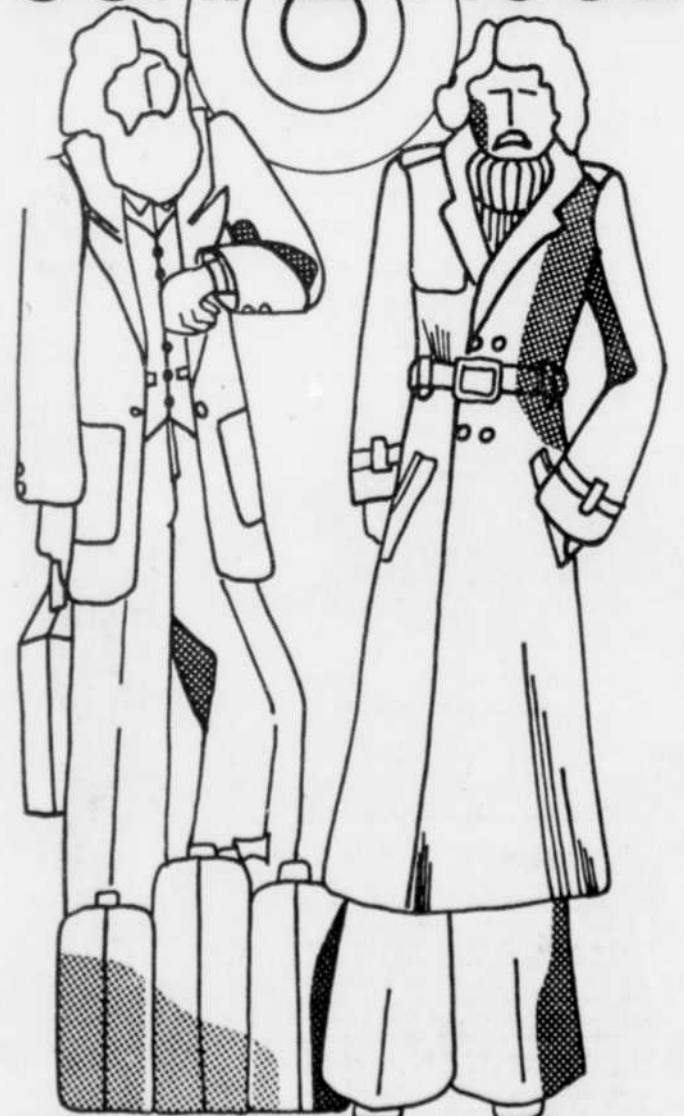
LES ORANGES FRAÎCHES DE L'ARBRE-SOLEIL DE LA FLORIDE

©Département des citruses de la Floride, 1975



DE LA FLORIDE

CORNEMUSE



À L'HEURE DES GRANDS DÉPARTS
NOTRE DERNIÈRE ARRIVÉE...

"habits"	"impers"
3 morceaux.	velours côtelés \$65
velours côtelés \$110	gabardine \$60
bleu ciel, beige,	beige, brun,
gabardine \$135	marine.
ivoire, bleu ciel, beige	

cornemuse, mail st-roch, québec, 647-255,
commandes postales acceptées

Une guerre au leadership se dessine dans St-Sauveur

par Benoît ROUTHIER

Assisterions-nous à une guerre pour le leadership du rassemblement populaire dans le quartier Saint-Sauveur?

Nous pouvons nous poser la question après le spectacle auquel il nous a été donné d'assister hier soir.

Le gérant de la Caisse populaire de Saint-Joseph, M. Yvon Vézina, a été au centre d'une assez longue discussion sur la représentativité du Comité des citoyens de Saint-Sauveur. Cet organisme présentait alors son mémoire sur la restauration du quartier au Comité consultatif présidé par le gérant-adjoint de la ville de Québec, M. Jean-Claude Bourret.

M. Vézina, qui siège au comité consultatif, a déclaré qu'il ne faudrait pas qu'une poignée de gens décident de l'opinion de tout le quartier.

Pour que ça ne se produise pas, les cinq Caisses populaires ont formé un comité chacune et veulent se lancer dans une vaste campagne de consultation de la population sur le projet de restauration du quartier. Un organisme parallèle en quelque sorte au Comité des citoyens.

Déjà dans leur mémoire, les Caisses populaires parlaient d'"organismes sois-disant représentatifs des intérêts du milieu" et que, limité à ces organismes, la

consultation atteignait "un maximum de 1% de la population".

Auparavant un prêtre membre du Conseil régional de pastorale de la basse ville avait demandé "qu'on soit honnête" et qu'on admette ce que représentent vraiment les groupements populaires au lieu de toujours essayer de minimiser leur importance comme le fait le maire Gilles Lamontagne en demandant qui le Comité des citoyens représente.

Un membre du Comité des citoyens a répondu à M. Vézina que le comité se porte à la défense des 37,3% de la population de Saint-Sauveur qui vivent d'un revenu se situant

aux alentours du seuil de pauvreté selon les chiffres de Statistiques Canada.

Ces gens étant incapables de subir une forte hausse de loyer le Comité des citoyens se porte à leur défense en demandant que la restauration se réalise d'accord, mais en leur permettant, à ces gens, de demeurer dans leurs logements.

Par ailleurs, tandis que le BAEQ (Bureau d'aménagement de l'Est du Québec) avec des millions de dollars obtenait, il y a quelques années, dans le Bas Saint-Laurent, un taux de participation de l'ordre de 12% le Comité des citoyens de Saint-Sauveur atteint un taux de 13%.

Mgr Raymond Lavoie, pour sa part, a répondu en disant que deux conseillers présents sur le comité consultatif n'avaient reçu aucun vote et en demandant à Mme Claudette Fortier par combien de gens avait-elle été élue sur le Comité de parents qu'elle représente sur le comité consultatif.

Le religieux a dit à M. Vézina qu'il contribuait à créer un climat d'anarchie plutôt que de dialogue en amenant la discussion sur la représentativité des organismes.

M. Vézina n'en a pas moins épilogué longuement sur le sujet, et il a admis que

l'incident n'était pas des plus heureux.

Pour parler encore de la représentativité du Comité des citoyens dans ce dossier de la restauration, il faut dire qu'il a étudié le sujet depuis au moins deux ans, qu'il a tenu plusieurs assemblées publiques pour prendre le pouls des citoyens sur

la restauration dans Saint-Sauveur Sud et dans Saint-Sauveur Nord.

Il a travaillé, depuis novembre en collaboration avec des comités qui se sont formés dans chacun des trois îlots déterminés par la Ville. Ces derniers comités, composés d'une douzaine de membres, ont tenu des assem-

blées publiques pour réunir les résidents des îlots et leur ont soumis leur mémoire pour approbation.

Finalement le Conseil régional de pastorale de la basse ville, qui regroupe une trentaine de prêtres, travaille lui aussi sur le sujet. Des membres de cet organisme reçoivent régulièrement, en

tant que curés, les désirs et inquiétudes des paroissiens, d'autres oeuvrent dans les divers mouvements cités plus haut.

De sorte que c'est quand même là un fort tissu qui s'étend dans tout le quartier Saint-Sauveur d'un groupement à l'autre, d'une rue à l'autre.

Déjà dix mémoires sur la restauration de St-Sauveur

par Benoît ROUTHIER

Le Comité consultatif de la ville de Québec, sur la restauration du quartier Saint-Sauveur, a reçu une dizaine de mémoires provenant d'autant d'organismes en deux soirées d'audiences publiques cette semaine.

Les mémoires des marguilliers de Saint-Malo et des organismes de loisirs du Centre-Ville de Québec traitent particulièrement de récréation.

Tous les autres mémoires (sauf un), s'accordent pour dire leur inquiétude face au projet de restauration tel que proposé par les autorités municipales et ils souhaitent que cette transformation du quartier se fasse "pour et par la population" selon l'expression même des Caisses populaires du quartier.

L'Association des marchands du Centre ville ouest, pour sa part, a produit un mémoire dans lequel elle dit sa satisfaction devant le projet de la Ville: "Dans leur ensemble, les propositions d'aménagement soumises sont intéressantes".

Quelques réserves y sont émises pour dire que les marchands auraient aimé que le projet comporte plus de constructions neuves, "conformes à des revenus plutôt moyens", à cause du vieillissement du quartier.

Les marchands trouvent qu'il serait "souhaitable que l'on puisse trouver une formule pour venir en aide aux locataires qui pourraient éventuellement subir des augmentations de loyer."

L'organisme, dont les membres résident dans la majorité à l'extérieur du quartier, insiste sur la nécessité de tolérer une circulation de transit tandis que les autres mémoires parlent de la réduire au strict minimum et ajoute qu'il faudrait même profiter de l'occasion pour élargir certaines rues, en particulier de l'Aqueduc.

Pour les marchands "L'économie du secteur tout entier repose en grande partie sur une circulation appropriée".

Ils sont heureux des propositions relatives à la détente-loisir et laissent aux "autorités compétentes" le soin de disposer des sites récréatifs.

Les marchands "espèrent ne pas trop surprendre" en différant d'opinion d'avec la Ville sur certains aspects relatifs au commerce et au zonage.

Le boulevard Charest, au lieu d'être zoné résidentiel, devrait avoir un caractère semi-commercial: édifices et immeubles à hauteur limitée.

Enfin les réaménagements proposés dans la basse ville y compris ceux des berges de la rivière Saint-Charles, "rajeuniront et revaloriseront tout le secteur."

Caisses populaires

Le mémoire des Caisses populaires, quant à lui, rejoint sur les principes ceux des comités d'îlot, du Comité des citoyens dont nous avons

déjà fait état et du Conseil régional de pastorale de la basse ville.

Cependant, il insiste fortement sur la nécessité de poursuivre la consultation de la population et demande que le Comité consultatif ait un délai de quatre semaines et que soit mis en place un comité permanent de coordination (Ville et résidents) pour la réalisation des programmes.

Un porte-parole a laissé entendre que les Caisses populaires du quartier voulaient profiter de l'occasion pour jouer vraiment leur rôle "social". C'est pourquoi elles ont formé un "groupe-pilote" de gens qui veulent sensibiliser, informer et consulter la population.

Quant au Conseil régional de pastorale il est prêt à aller jusqu'au bout pour défendre les intérêts des citoyens. Et dimanche, dans les 11 paroisses de la basse ville, les prêtres entretiendront leurs fidèles des enjeux de la restauration, poursuivant l'oeuvre de sensibilisation commencée par divers organismes du quartier.



PARC EXPO QUEBEC

Pavillon de la Jeunesse et des Congrès

Semaine: 6h00 p.m. à 12h00 p.m.
Sam., Dim.: 1h00 p.m. à 12h00 p.m.

PRIX DE PRESENCE

1 PISCINE 25'
de diamètre

de Piscine
Citadel

SPECTACLE TOUS LES SOIRS

présente par **chrc**



CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY

PROGRAMMES PROFESSIONNELS (3 ANS)

ART VESTIMENTAIRE
PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

La diplômée remplit des fonctions au niveau du travail en industrie dans les maisons de confection, du prêt-à-porter, de haute couture.

Dans le secteur commercial, elle agit comme préposée ou conseillère de mode: achats et ventes des tissus; comme collaboratrice dans les services d'information, couturière dans des boutiques de mode, patronnier, gradeur, dessinateur, etc.

Dans l'enseignement, après avoir satisfait aux exigences pour être légalement qualifiée, elle peut remplir des fonctions d'enseignement professionnel.

GARDERIE D'ENFANTS
PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

La technicienne est préparée à travailler dans les différents types de garderies éducatives dans différents milieux favorisés ou défavorisés, avec des enfants normaux ou présentant des troubles de comportement d'ordre émotif ou affectif; elle peut y assumer des rôles d'animation et d'éducation.

COLLÈGE GÉNÉRAL et SEC. V

EXAMEN D'ADMISSION: 26 AVRIL

La seule institution de l'Est du Québec à dispenser ces deux programmes
Service de résidence sur le Campus

656-6713 — 5000, rue St-Félix, Cap-Rouge

Le nouveau prix réduit du modèle 1974 de notre Mazda 808: environ \$2800.

Aimeriez-vous conduire une toute nouvelle voiture vendue à un prix déflationniste? Dans ce cas, le concessionnaire Mazda vous présente actuellement une offre sensationnelle. Tous les modèles 1974 de la Mazda 808 se vendent en effet à un nouveau prix réduit.

Pour environ \$2800*, vous pouvez obtenir à peu près tous les accessoires désirés, dans une voiture économique d'une merveilleuse conception technique: un puissant moteur 1600 cc à arbre à cames en tête qui consomme peu d'essence; des freins assistés à disque à l'avant; des pneus à flanc blanc; des sièges baquet à haut dossier; une console centrale d'allure de sport; une boîte de vitesse à quatre rapports entièrement synchronisés; une batterie ultra-résistante

de 60 A/h; un ampèremètre; enfin, la ventilation intégrale est doublée d'une puissante chaufferette/dégivreur avec ventilateur à trois vitesses. De plus, vous obtenez le tout dans un élégant modèle à toit fuyant qui n'a pas du tout l'apparence d'une voiture économique.

Vous pouvez voir cette merveille chez votre concessionnaire Mazda. Il faut vous y rendre sans tarder car, au prix d'environ \$2800, les modèles 1974 de la Mazda 808 se vendent très rapidement.

*Prix de détail suggéré par le fabricant pour le modèle coupé standard, à 2 portes. Ne comprend pas les frais de préparation, l'immatriculation, l'essence, la taxe provinciale sur la vente ni les frais de transport locaux, s'il y a lieu.



Mazda. Pourquoi vous contenter de moins?

Garage O. Gosselin Inc.
185, St-Sacrement: 681-0525

Garage A. Legare Inc.
47 boul. Valcartier, Loretteville: 842-1971

Garage Leo Veilleux
655 boul. Lacroix, St. Georges Est: 228-2391

AVIS LEGAUX

APPELS D'OFFRES

SOUMISSIONS

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
NO. L-149

COUR SUPERIEURE
(EN MATIERE DE FAILLITE)
Dans l'affaire de la liquidation de
GARNIER / GODEL INC., corpora-
tion légalement constituée ayant son
siège social au 500, Béchard, Ville
Vanier

DEBITRICE:

AVIS AUX CREANCIERS

Une ordonnance de mise en liquidation
a été rendue le 12e jour de février 1975,
par l'honorable juge Pierre Côté, de la
Cour supérieure de Québec.
Cette ordonnance de liquidation nomme
et constitue monsieur Michel Leblond,
syndic, comme liquidateur provisoire, et
une assemblée des créanciers et action-
naires de la compagnie a été fixée au
14e jour de mars 1975 à 9:30 heures de
l'avant-midi, au Palais de Justice de
Québec, au bureau du Protonotaire de
la Cour supérieure.
Le jugement ordonne qu'il soit sursis à
toutes actions, poursuites ou procédures
contre la débitrice.
Les faits mentionnés constituent un
sommaire du jugement de la mise en
liquidation de la compagnie men-
tionnée.
Daté à Québec, ce 27e jour de février
1975.

Michel Leblond, syndic.

avis

Rôle no: Q-2973
Dossier: Q-100, 107-D2

Autobus Dolbeau Ltée

et

C.S.R. Louis-Hémon

Publication: Première

Conformément aux dispositions de
l'article 260.3 du règlement 2 sur
les règles de pratique et de régie
interne de la Commission.
La Commission des Transports du
Québec avise toutes les personnes
intéressées qu'elle tiendra une
audience publique le 17 mars 1975
à 10:00 heures A.M., Est, boul.
Charest, édifice LaFayette au 9e
étage à Québec, aux fins d'entendre
la requête pour approbation du
prix du contrat de transport
intégrés des écoliers ci-haut men-
tionné.

MAURICE FERLAND L.L.L.

Administrateur

COMMISSION
DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

avis

Rôle no: Q-2906
Dossier: Q-100, 136-D1

Les Transports E. Verreault Ltée

et

C.S.R. Louis-Hémon

Publication: Première

Conformément aux dispositions de
l'article 260.3 du règlement 2 sur
les règles de pratique et de régie
interne de la Commission.
La Commission des Transports du
Québec avise toutes les personnes
intéressées qu'elle tiendra une
audience publique le 17 mars 1975
à 10:00 heures A.M., à la Commis-
sion des Transports du Québec, au
585 Est, boul. Charest, édifice
LaFayette au 9e étage à Québec,
aux fins d'entendre la requête
pour approbation du prix du con-
trat de transport exclusif négocié
des écoliers ci-haut mentionné.

MAURICE FERLAND L.L.L.

Administrateur

COMMISSION
DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

avis

Rôle no: Q-2502
Dossier: Q-100, 110-D1

Autobus Roberval Ltée

et

C.S.R. Louis-Hémon

Publication: Première

Conformément aux dispositions de
l'article 260.3 du règlement 2 sur
les règles de pratique et de régie
interne de la Commission.
La Commission des Transports du
Québec avise toutes les personnes
intéressées qu'elle tiendra une
audience publique le 17 mars 1975
à 10:00 heures A.M., à la Commis-
sion des Transports du Québec, au
585 Est, boul. Charest, édifice
LaFayette au 9e étage à Québec,
aux fins d'entendre la requête
pour approbation du prix du con-
trat de transport exclusif négocié
des écoliers ci-haut mentionné.

MAURICE FERLAND L.L.L.

Administrateur

COMMISSION
DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
NO. 200-11-00014-743-F

COUR SUPERIEURE

(EN MATIERE DE FAILLITE)

Dans l'affaire de la faillite de:
FEDERATION DES CHANTIERS
COOPERATIFS DE L'OUEST QUE-
BECOIS, association coopérative
constituée en vertu de la Loi des
Associations Coopératives, ayant
son siège social à Taschereau Cte
Abitibi.

DEBITRICE: —

AVIS est par les présentes donné
ou une ordonnance de Séquestre a été
rendue contre la FEDERATION DES
CHANTIERS COOPERATIFS DE
L'OUEST QUEBECOIS, association coo-
pérative constituée en vertu de la Loi
des Associations Coopératives, ayant
son siège à Taschereau, Cte Abitibi, le
31e jour de janvier 1975, et que la
première assemblée des créanciers sera
tenue le 11e jour de mars 1975 à 9:30
heures de l'avant-midi, au Bureau du
Séquestre Officiel, en le Palais de
Justice de Amos, Cte Abitibi, Province
de Québec.

Québec, le 3 mars 1975.

RENE LEFAIVRE &
ALBERT VERROULST,
SYNDICS.

BUREAUX DE:
LEFAIVRE VERROULST
DELWAIDE & LEBLOND,
36, rue St-Pierre, Québec,
110, rue Racine est, Chicoutimi.

avis

Rôle no: Q-2585
Dossier: Q-100, 123-D1

Autobus Lévis Inc.

et

C.S.R. Louis-Frédette

Publication: Première

Conformément aux dispositions de
l'article 260.3 du règlement 2 sur
les règles de pratique et de régie
interne de la Commission.
La Commission des Transports du
Québec avise toutes les personnes
intéressées qu'elle tiendra une
audience publique le 11 mars 1975
à 10:00 heures A.M., à la Commis-
sion des Transports du Québec, au
585 Est, boul. Charest, édifice
LaFayette au 9e étage à Québec,
aux fins d'entendre la requête
pour approbation du prix du con-
trat de transport intégrés des éco-
liers ci-haut mentionné.

MAURICE FERLAND L.L.L.

Administrateur

COMMISSION
DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

avis

Rôle no: Q-2962
Dossier: Q-100, 123-D2

Autobus Lévis Inc.

et

C.S.R. Louis-Frédette

Publication: Première

Conformément aux dispositions de
l'article 260.3 du règlement 2 sur
les règles de pratique et de régie
interne de la Commission.
La Commission des Transports du
Québec avise toutes les personnes
intéressées qu'elle tiendra une
audience publique le 11 mars 1975
à 10:00 heures A.M., à la Commis-
sion des Transports du Québec, au
585 Est, boul. Charest, édifice
LaFayette au 9e étage à Québec,
aux fins d'entendre la requête
pour approbation du prix du con-
trat de transport exclusif négocié
des écoliers ci-haut mentionné.

MAURICE FERLAND L.L.L.

Administrateur

COMMISSION
DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

avis

Rôle No: Q-2476
Dossier: Q-100, 107-D1

Autobus Dolbeau Ltée

et

C.S.R. Louis-Hémon

Publication: Première

Conformément aux dispositions de
l'article 260.3 du règlement 2 sur
les règles de pratique et de régie
interne de la Commission.
La Commission des Transports du
Québec avise toutes les personnes
intéressées qu'elle tiendra une
audience publique le 17 mars 1975
à 10:00 heures A.M., à la Commis-
sion des Transports du Québec, au
585 Est, boul. Charest, édifice
LaFayette au 9e étage à Québec,
aux fins d'entendre la requête
pour approbation du prix du con-
trat de transport exclusif négocié
des écoliers ci-haut mentionné.

MAURICE FERLAND L.L.L.

Administrateur

COMMISSION
DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

LA COMPAGNIE HYDRO-ELECTRIQUE MANICOUAGAN POWER COMPANY Restructuration financière

Avis public est donné par
les présentes, qu'une de-
mande d'autorisation a été
soumise à la Régie de
l'électricité et du gaz par
"LA COMPAGNIE HYDRO-
ELECTRIQUE MANI-
COUAGAN — MANICOUA-
GAN POWER COMPANY"
pour changer la valeur au
pair de ses 75,000 actions
ordinaires de \$100 chacu-
ne à \$2 chacune, pour
émettre et mettre en circu-
lation aux actionnaires ac-
tuels 1,546,850 actions or-
dinaires d'une valeur no-
minale de \$2 chacune en
remplacement des 30,937
actions d'une valeur nomi-
nale de \$100 chacune émis-
es et alors en cours, et
pour réduire le capital
autorisé de la Compagnie
de \$15,000,000 à \$11,500,000
qui sera divisé en 75,000
actions préférentielles, 5%
non cumulatives et rachet-
tables d'une valeur nomi-
nale de \$100 chacune et
2,000,000 actions ordina-
ires d'une valeur nominale
de \$2 chacune. Ces change-
ments proposés dans la
valeur nominale des ac-
tions ordinaires et dans le
capital autorisé de la com-
pagnie découlent de la
planification des besoins
financiers de la compa-
gnie; l'émission et la mise
en circulation de nouvel-
les actions ordinaires ré-
sultent du changement de
la valeur nominale des
actions ordinaires ac-
tuelles.

Toute personne ayant des
représentations à faire au
sujet de ladite demande
devra s'adresser à la
Régie de l'électricité et du
gaz, 2100, rue Drummond,
Montréal, H3G 1X1, dans
les 7 jours de la date de
publication de cet avis.
Montréal, ce 20e jour de
février 1975.

Le secrétaire,
FERNAND MAILHOT.

60178-0



le vrai de vrai! Un imperméable légè-
rement ciré, en "pelure d'oignon cordo-
ba" semi-luisant. Amplement plissé à la
taille et aux manches, longueur mi-
mollet. Biscuit ou rouille. 5 à 15. \$66.

un imperméable-chemise du plus
pur style safari. Longueur au
genou, ceinture nouée. En popeli-
ne gaie aux couleurs fraîches.
Menthe, huitre, bleu ciel. 7 à 17.
\$40.

un trench pas si classique, légèrement
coupé dans un coton "nino" ultra-
souple, double boutonnage, longueur
lèche-bottes et surpiqûres contrastées,
menthe, bleu ciel, huitre, marine. 7 à 17.
\$66.

ces vêtements sont disponibles au mail saint-roch, à place laurier, à place fleur de lys ou aux galeries chagnon.
Dites simplement "Portez à mon compte".

Un surplus de 5.5 millions de livres de sirop d'érable est encore en entreposage

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — De toute la production du printemps

treposées dans les hangars ou les caves des producteurs et transformateurs.

Selon l'aveu même d'un

les producteurs 1,200,000 livres et pour les transformateurs 4,300,000 livres.

Pour assurer l'avenir de cette industrie et faciliter la vente, en 1975, le producteur québécois se doit de produire une meilleure qualité, de diversifier sa production et de profiter davantage des marchés local et provincial, a mentionné notre informateur.

S'il en est ainsi, l'industrie érablière au Québec ne sera pas en difficulté en 1975, comme ce fut le cas depuis les deux dernières années, et tout particulièrement l'an dernier, avec une cueillette de pauvre qualité.

Il existe actuellement, au Québec, 8,286 producteurs

acéricoles qui entaillent un total de 12,380,936 érables. De ce nombre, le seul comté de Beauce compte 1,178 producteurs et un total de 2,067,847 érables entaillés.

Même si l'exploitation de l'érablière constitue une grande richesse naturelle pour la région de Beauce et malgré l'intérêt de cette production, des problèmes d'importance viennent l'ébranler:

1) les besoins de main-d'œuvre et la pénurie de travailleurs acceptant un emploi de six à huit semaines;

2) l'investissement important et le crédit insuffisant;

3) les fluctuations de la production et du marché.

Comme l'a fait remarquer notre informateur, "ces facteurs, ajoutés à la forte demande du bois d'érable, ont voulu que bon nombre d'érablières ont été vendues pour la coupe".

Lorsqu'on en fait une évaluation, a-t-il dit, il s'agit d'une énorme perte économique pour la région de Beauce, considérant

qu'une entaille rapporte pour la vente de \$1.50 à \$2.00 et que l'on peut produire pour la même valeur ou presque annuellement.

"C'est pourquoi, a conclu le représentant du ministère de l'Agriculture, l'on se doit de favoriser les solutions qui contrecarrent l'exploitation destructive de cette ressource, sachant qu'il sera impossible de produire à nouveau du sirop d'érable dans cette érablière avant 100 ans."



M. Gilles Lavoie

M. Raymond Guérin

Les directeurs de Thomson Electric sont heureux d'annoncer la nomination de M. Gilles Lavoie au poste de directeur général pour l'usine de Québec. M. Lavoie profite de l'occasion pour annoncer que M. Raymond Guérin agira comme directeur des Ventes pour ce district. La compagnie opère une usine de réparation de moteurs électriques et de service à l'industrie au 455 Av. Béchard à Ville Vanier.

(ANN.)

économie et finance

de 1974, soit 1,600,000 gallons ou 20,500,000 livres de sirop d'érable, il reste encore quelque 5,500,000 livres en

représentant du ministère provincial de l'Agriculture, ces surplus de sirop d'érable invendus représentent pour

La forêt de la région de Québec-Sud n'a pas été livrée au "pillage"

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Il est absolument ridicule de prétendre que les cultivateurs de la Beauce, par des coupes abusives au cours de l'hiver, ont procédé au dépouillement de la forêt, comme l'a laissé entendre le président de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, M. Raymond Dion.

Dénouant les propos de M. Dion, le député de Beauce-Sud à l'Assemblée nationale, M. Fabien Roy, a plutôt d'avis que "le problème des producteurs de bois de la région de Québec-Sud provient du fait qu'il n'y aurait eu que 125,000 cordes de bois de négociées avec les compa-

gnies papetières, vu que ces dernières se sont approvisionnées de bois de pulpe en provenance de la forêt du Maine".

Le député Roy invite l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, et tout particulièrement le président du groupe, M. Raymond Dion, à descendre des nuages et à se rendre compte de la situation sur place, puis d'examiner le problème dans son ensemble au lieu de laisser croire, par la voix des journaux, que la forêt de la région de Québec-Sud est livrée au "pillage".

"D'après un relevé des cinq dernières années, affirme M. Fabien Roy, la moyenne de coupe annuelle de bois dans la forêt de Québec-Sud, qui comprend le

territoire des comtés de Beauce-Nord, Beauce-Sud, Bellechasse et une partie de Frontenac, a varié entre 160,000 et 225,000 cordes de bois de pulpe.

"De plus, a-t-il dit, il n'a pas été prouvé que l'inventaire forestier ait diminué au cours de ces dernières années."

S'il semble y avoir plus de bois de pulpe de coupe cette année, a mentionné M. Roy, il faut tenir compte des facteurs suivants:

1 — qu'il n'y a pas eu, cet hiver, de coupes importantes de billots pour les moulins de bois de sciage, à cause de la réduction des demandes;

2 — que des petits producteurs de bois ont augmenté

légèrement leur coupe de bois de pulpe pour parer à un manque de revenus qui s'est fait sentir particulièrement dans la région de Québec-Sud.

Il a donné comme exemples: un surplus énorme d'entreposage de sirop d'érable de la récolte de l'an dernier et même depuis deux ans; le fait qu'un grand nombre de cultivateurs durent abandonner l'industrie laitière à cause de la cessation du transport du lait en bidon; puis que les producteurs de bovins ne purent vendre leurs produits en novembre dernier, ce qui les a empêchés d'obtenir les subventions annoncées par le ministre Normand Toupin.

Beaucoup d'argent sera investi dans la publicité des produits de l'érable

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Les gouvernements et plusieurs groupements et compagnies intéressés à la mise en marché des produits de l'érable, au Canada et aux États-Unis, se proposent d'investir des sommes considérables dans la publicité de même que dans la recherche de nouveaux débouchés, à compter de cette année.

Tel est l'objectif que vient de se donner le nouvel Institut international des produits de l'érable, dont la formation du premier conseil d'administration a eu lieu à Plattsburg, dans l'Etat de New York, il y a quelques jours. Une centaine de délégués canadiens et américains étaient alors réunis, représentant principalement les ministères de l'Agriculture de même que les associations de producteurs, des emballateurs, des conditionneurs et des fabricants d'outillage d'érablière, venus de plusieurs États américains ainsi que du Québec et de l'Ontario.

C'est la première fois qu'une initiative aussi inté-

ressante est engagée. Le projet est amorcé depuis le mois d'août dernier, autant au Québec qu'aux États-Unis, où les produits de l'érable souffrent de plus en plus de problèmes de mise en marché. Dans ce domaine, les Américains sont en avance, ayant recours à des spécialistes de la commercialisation depuis de nombreuses années. Mais au Québec, notre ministère de l'Agriculture s'étant toujours fié à notre position de monopole (75 pour 100 de la production mondiale et 95 pour 100 de la production canadienne) dans l'industrie érablière, on n'a embauché qu'en 1974, un tel spécialiste, qui, en l'occurrence, est M. Jean-Pierre Potvin.

Au Québec, où le ministère de l'Agriculture a aussi mis sur pied, l'an dernier, un comité consultatif pour étudier les problèmes de mise en marché des produits acéricoles, la création de l'institut international est fort bien accueillie, surtout parce que c'est aux États-Unis qu'est écoulée la plus grosse partie de la production érablière de notre province.

De petites réunions ont eu lieu d'un côté et de l'autre de

la frontière, depuis quelques mois. Déjà, à la fin de novembre dernier, une soixantaine de délégués, réunis à Montréal sur l'invitation du service de mise en marché du ministère québécois de l'Agriculture ont appuyé unanimement le projet de création d'un institut international des produits de l'érable. Les forts surplus de produits en entrepôts et dans les hangars des producteurs commandaient d'ailleurs une action efficace.

Administrateurs et travail

Lors de la récente réunion tenue à Plattsburg, il y eut élection, en nombre égal, de Canadiens et d'Américains pour la formation du premier conseil d'administration de l'Institut international des produits de l'érable.

Voici sa composition: Donald B. Green, de Delta, en Ontario (représentant de Confederated Foods of Canada Ltd), à la présidence; Adin Reynolds, de Aniwa, au Wisconsin (Reynolds Sugar Bush Inc.), premier vice-président; Gilles Croteau, de Plessisville (Les Producteurs de sucre d'érable du Québec), deuxième vice-président; Wilson Clark, de Wells, au Vermont (Maple Sugar Makers Ass. Inc.), troisième vice-président; Jean-Claude Beaudry, de Sherbrooke (Les Produits d'érable Beaudry Inc.), trésorier.

L'institut entend donc s'attaquer dès à présent à un gros programme d'animation des ventes, le plus considérable encore jamais entrepris par l'industrie érablière.

Ainsi, en 1975, l'institut

Morgan Guaranty réduit son "prime rate" à 7 3/4 %

NEW YORK (AFP) — La Morgan Guaranty Trust, cinquième banque américaine, a annoncé, hier, une réduction de son taux d'intérêt préférentiel (prime rate) de 8 1/4 à 7 3/4 p.c.

C'est la première fois depuis juillet 1973 que ce taux, que les banques accordent en principe à leurs meilleurs clients, est fixé par une grande banque américaine à un niveau aussi bas.

La plupart des autres établissements ont, pour le moment un prime rate de 8 1/4 p.c.

Bell Canada veut s'inscrire sur les bourses européennes

MONTREAL (PC) — Bell Canada a annoncé, hier, qu'elle fait présentement des démarches en vue de l'inscription de ses actions ordinaires aux Bourses de Londres, Bruxelles, Paris, Francfort, Dusseldorf et Zurich, en avril 1975.

Par ces inscriptions multiples, "Bell Canada veut assurer sa présence sur les principaux marchés de valeurs du Royaume-Uni et d'Europe, et participer ainsi aux marchés de capitaux internationaux", a déclaré M. R. C. Scrivener, président du conseil d'administration.

Les démarches relatives à l'inscription des actions de Bell Canada ont été confiées aux institutions suivantes: Hambros Bank Limited, de Londres; de la Société Générale de Banque, de Bruxel-

Reprise de la production à Bricklin Canada

SAINT-JEAN (PC) — Les 150 ouvriers de la production qui avaient été mis à pied par Bricklin Canada il y a deux semaines ont repris le travail, mardi, annonce la compagnie.

La compagnie avait expliqué ces mises à pied par une pénurie de pièces à l'usine d'assemblage qui emploie ordinairement quelque 400 ouvriers.

Comment lancer votre propre

COMMERCE D'IMPORTATION - EXPORTATION SANS CAPITAL

Voici le premier guide détaillé pour les débutants et ceux qui résistent dans les affaires. Il révèle les secrets du métier qu'on ne trouve dans aucun livre.

Vous pouvez: importer et exporter directement sans capital; travailler à plein temps ou à temps partiel; gagner \$100,000 et plus, en une seule opération; voyager à l'étranger (sans toucher à votre argent) et bien plus, encore.

GARANTIE DE REMBOURSEMENT

Si, pour une raison quelconque, vous décidez de retourner le guide dans un délai de 15 jours, Interbooks vous remboursera sans tarder. Envoyez votre chèque ou mandat-poste au montant de \$19 seulement, aux E.-U. et au Canada (\$21.50 à l'étranger), incluant frais de poste et manutention, avec le coupon ci-joint. Veuillez attacher trois timbres pour la réception. Ce livre est publié en anglais.

ADRESSEZ à: Interbooks, 5200 Wilshire Blvd., Suite 204, Beverly Hills, CA 90210, U.S.A.

Veuillez me faire parvenir votre guide. Ci-joint mon (chèque) (mandat-poste).

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____ Code régional _____



TECSULT INTERNATIONAL LIMITÉE
ASSELIN, BENOÎT, BOUCHER, DUCHARME, LAPOINTE INC.

EXPERTS-CONSEILS

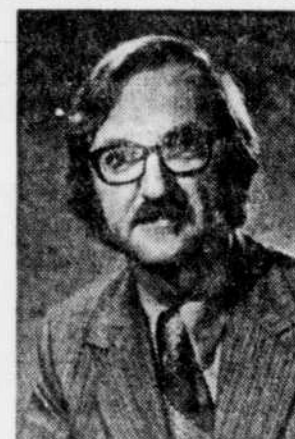
NOMINATIONS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES



MARC BENOÎT, Ingénieur, président directeur général



ANDRÉ DUCHARME, Ingénieur, président conseil d'administration



ROBERT GARNEAU, Ingénieur, secrétaire-trésorier vice-président adjoint: Ingénierie



GUY FOURNIER, Ingénieur, vice-président directeur de département: aménagements hydrauliques



YVES PIGEON, Ingénieur, vice-président chef de service: mécanique des sols

ASSELIN, BENOÎT, BOUCHER, DUCHARME, LAPOINTE INC. (ABBDL Inc.), Montréal, société appartenant à ses employés actionnaires, constitue avec sa filiale TECSULT INTERNATIONAL LIMITÉE (TIL) et leurs autres filiales, un groupe d'experts-conseils opérant au Canada et à l'étranger. Leurs études se rattachent à des projets de plusieurs milliards de dollars, complétés ou en voie de l'être. Le groupe, qui comprend surtout des ingénieurs de toutes les branches du génie, inclut également des experts en informatique, en économique, en sciences

administratives et financières et il devient ainsi une équipe multidisciplinaire; il est en mesure d'effectuer non seulement des études techniques, des avant-projets, des plans et devis, de la surveillance de travaux mais aussi des études économiques, de rentabilité, de marché et des analyses financières en utilisant ordinateurs, concepts et méthodes des plus modernes. Pour des projets de très grande envergure ou des projets spéciaux, ABBDL ou TIL créent, au besoin, des consortiums avec d'autres groupes d'experts.

(ANN.)

employeurs suivez la mode d'emploi étudiant

En faisant appel à la banque de personnel du Service de Placement Étudiant du Québec, vous pouvez vous rendre éligible au remboursement d'une somme pouvant atteindre \$30.00 par semaine, par étudiant, pendant une période de huit (8) semaines (\$240.00 par étudiant, \$12,000.00 maximum par employeur).

Ce programme vise l'accroissement du nombre d'emplois accessibles aux étudiants au sein du domaine agricole, des services municipaux et du vaste secteur de l'entreprise privée.

Tous les détails pertinents à ce programme de création d'emplois étudiants pour 1975 sont contenus dans un dépliant explicatif qui vous sera expédié gratuitement accompagné du formulaire approprié.



Employeurs, écrivez ou téléphonez (à frais virés, si nécessaire) au bureau le plus près de chez vous.

Le Service de Placement Étudiant du Québec
2700 Boulevard Laurier (Place Laurier)
Suite 3030-A
Québec, Québec
G1V 2L8
Téléphone: (418) 643-7474

Le Service de Placement Étudiant du Québec
1410, rue Stanley
Suite 700
Montréal, Québec
H3A 1P8
Téléphone: (514) 873-4444



Bataille du lait au Saguenay-Lac-Saint-Jean entre Beatrice Foods et les coopératives

par Marc LESTAGE

Après avoir imposé sa force à tout le secteur de la transformation du lait (fromage, poudre et beurre), la puissante Association coopérative laitière du Saguenay-Lac-Saint-Jean vient de s'engager dans une bataille pour prendre le contrôle des cinq laiteries privées opérant sur ce territoire.

Cette nouvelle "bataille du lait" n'est pas sans rappeler les péripéties qui ont entraîné la disparition de 15 petites usines de transformation de lait, depuis 10 ans. L'ACL administre présentement deux usines importantes à Normandin et Desbiens. Elle y transforme 80% du lait provenant des 1200 troupeaux de vaches appartenant à des producteurs inscrits à la fédération du lait industriel du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Seulement deux petites entreprises "privées" ont résisté au raz-de-marée du coopératisme agricole. Il s'agit de la Laiterie Dolbeau qui produit de plus en plus de fromage et de beurre envers et contre tous... et l'entreprise familiale Albert Perron de Saint-Prime dirigée par un jovial cinquantenaire qui a maintenu son industrie à flot en misant sur des critères de qualité sévères et la force d'une clientèle respectueuse des traditions et de l'achat local.

On peut donc conclure que l'ACL a définitivement remporté la bataille du lait de transformation.

Dans la lutte pour prendre le contrôle des usines de standardisation du lait liquide, la coopérative devra vraisemblablement livrer bataille à des adversaires de taille. La rumeur veut que d'autres géants de l'industrie laitière s'intéressent à ce marché.

laitière du Québec Cette compagnie multinationale qui a son siège à Chicago présente une image qui n'est pas surfaite. Elle est le plus important transformateur de lait sur le Marché commun européen.

Elle contrôle l'industrie laitière dans 46 états américains et détient le monopole dans la distribution des produits laitiers au Sud-Vietnam, via un contrat d'exclusivité d'approvisionnement des forces armées américaines renouvelé depuis 10 ans.

Le monde

Beatrice Foods n'a d'autre ambition que d'étendre son empire au monde entier. Au Québec, elle est représentée seulement par le groupe V.H. qui prépare des sauces et des mets chinois. Les 20 laiteries que possède déjà Beatrice Foods au Canada sont situées dans les autres provinces.

C'est grâce à la vigilance de la Coopérative fédérée du Québec si l'on est parvenu à garder Beatrice Foods loin de notre marché intérieur. De fait, le groupe Desjardins a acheté la confiserie Vachon de Saint-Georges de Beauce tout juste avant que Beatrice Foods le fasse, voilà deux ans.

Plus récemment, la Fédérée a acheté la laiterie Vermette et fils de Saint-Agapit, au sud de Québec, au prix de \$3,5 millions pour encore une fois couper l'herbe sous le pied à la multinationale.

Ce conglomérat, dont les rentes en 1974 ont été de l'ordre de \$3 milliards, n'a cependant pas perdu l'espoir de mettre un pied dans l'industrie de la transformation laitière au Québec.

Le lait nature

Le nom de Beatrice Foods est de nouveau mentionné par les bonzes de l'industrie

pour cent de tout le volume de lait produit par 350 fermes spécialisées dans le lait de consommation.

Le mouvement coopératif possède des laiteries à Kénogami, Alma et Chicoutimi. Par ailleurs, cinq laiteries indépendantes ou familiales opèrent sur le même territoire. Il s'agit des laiteries Dupéré de Grande Baie, Lamontagne de Jonquière ainsi que des laiteries Dolbeau, Saint-Félicien et Roberval.

C'est trop

Or conformément à la nouvelle politique de développement agro-alimentaire du Québec, "huit laiteries sur ce territoire, c'est beaucoup trop. Il faudra envisager un regroupement et une consolidation de ce réseau de brève échéance", de l'avis du ministre de l'Agriculture, M. Normand Toupin.

Le ministère de l'Agriculture dispose d'ailleurs de crédits suffisants pour appuyer toute initiative du genre. La contribution du gouvernement avait été très généreuse lors du premier programme de consolidation des usines de transformation du lait, rappelle-t-on.

A cette époque, le mouvement coopératif avait été à peu près le seul à bénéficier de ces largesses.

Aujourd'hui, le ministre de l'Agriculture a formulé sa proposition pour l'ensemble des industriels intéressés par un programme de regroupement.

C'est encore une fois le mouvement coopératif qui

part gagnant toutefois puisqu'il contrôle déjà la majorité de la production et que les liens sont déjà solidement établis entre les trois laiteries coopératives de Kénogami, Alma et Chicoutimi.

"C'est un noyau avec lequel il va falloir compter", soutient le président de l'Asso-

ciation coopérative laitière du Saguenay-Lac-Saint-Jean, M. Paul Emile Gagnon, de Saint-Félicien.

Regroupement

Entre autres objectifs, le projet du mouvement coopératif d'améliorer sa position

sur tous les secteurs d'utilisation du lait permettrait de ne former qu'un seul syndicat de producteurs de lait pour tout le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Actuellement, les producteurs laitiers sont regroupés dans la Fédération du lait industriel ou dans la Fédération du lait nature. Cette situation crée des difficultés administratives et de contrôle du fait que les contingents et les canaux de distributions ne sont pas les mêmes pour les 1200 producteurs de lait de transformation qui touchent \$10.00 environ du 100 livres de lait, et les 350 producteurs de lait de consommation, qui produisent pour les laiteries au prix de \$12 environ du 100 livres.

Le projet de regrouper les deux fédérations de producteurs existe depuis un bon nombre d'années. On pense qu'il sera possible de s'ajuster à cette nouvelle situation

plus rapidement au Saguenay-Lac-Saint-Jean compte tenu l'homogénéité du secteur en termes de production et de commercialisation.

Laiteries

Il reste cependant à consolider le réseau des laiteries.

Qui sera le plus efficace à ce jeu? Il est bien difficile de le prédire pour le moment.

Une chose est certaine, les tractations se multiplient autant dans la coopération que chez les indépendants qui pourraient bien faire bloc pour donner à leurs petites entreprises familiales la structure industrielle souhaitée par le gouvernement en fusionnant leurs actifs.

D'autant plus que dans une pareille alternative ces maisons auraient droit elles aussi aux généreuses propositions du ministère de l'Agriculture.

ADMINISTRATEUR A LA CIP



Paul Paré

L'élection de monsieur Paul Paré, président et directeur général de Imasco Limitée, au poste d'administrateur de la Compagnie Internationale de Papier du Canada, a été annoncée lors de la dernière réunion du conseil d'administration de cette entreprise. M. Paré est président du conseil d'administration de Imperial Tobacco Limitée et de plusieurs importantes compagnies canadiennes. Il est également très actif au sein d'associations à caractère social et éducatif. (ANN.)



Le Soleil, Raynald Lavie

Hausse prochaine du papier journal

MONTREAL (PC) — Le syndicat canadien des ouvriers du papier a adopté des politiques qui susciteront très probablement des hausses de prix du papier journal sur les marchés domestique et américain.

Les ouvriers du papier du Québec et des provinces atlantiques ont déjà demandé une hausse salariale de \$2 l'heure pour le printemps prochain. Leurs confrères de l'Ontario et de la Colombie-Britannique réclameront certainement autant en vue d'atteindre l'objectif principal du syndicat national, soit la parité à travers le pays.

Les demandes syndicales, qui impliquent quelque 40.000 des 55.000 ouvriers du papier du Canada, portent également sur les bénéfices marginaux et sur l'indexation des salaires à la hausse du coût de la vie.

Lors d'une réunion récente de l'Association canadienne

des producteurs de pulpe et papier, les directeurs ont fait savoir que les négociations qui seront bientôt amorcées constitueront un facteur important dans toute future hausse des prix.

Ces hausses ne seraient toutefois pas appliquées avant l'automne prochain.

BUREAUX A LOUER

Edifice La Solidarité
925 chemin St-Louis, Québec

- A) 740 pieds carrés
- B) 1400 pieds carrés

Chauffés, éclairés, air conditionné, entretien, stationnement.

S'adresser à Jean-Louis Boulet à
681-4186 de 9 hres à 16.30 hres.

COMMERCES DE LOCATION

À VENDRE

Revenu assuré 1re année
70% du montant investi.
Tél.: 837-8863

TCPL pourra hausser le prix de son gaz naturel

OTTAWA (PC) — La Commission canadienne de l'Énergie a accordé à la société TransCanada Pipelines Ltd, l'autorisation de hausser de 1.9 cents le prix du mille pieds cubes de gaz naturel.

Cette hausse, qui a été autorisée à la requête de la société qui alléguait des augmentations de coûts de production, augmentera de

trois à quatre dollars le compte annuel moyen du consommateur canadien de gaz naturel.

TransCanada, unique distributeur de gaz dans l'est du Canada, a expliqué que ces hausses de coûts ont été provoquées par l'augmentation, dans l'ouest, des salaires des employés et la montée des taxes municipales.



Faites-vous un congrès pour des chaises vides?

Beaucoup de chaises vides ce matin? La veille, vos congressistes ont sans doute fait la tournée des... hic... grands-ducs. Ces choses arrivent rarement à l'Estérel. Là, en plein cœur des Laurentides, vos invités pourront se détendre, se reposer et participer à leur congrès. L'Estérel est à 50 milles de Montréal. C'est peu, mais suffisamment éloigné pour empêcher vos gens de succomber à la... oh! ma tête... tentation! La table: Nous ne nous en vantons point. Nos clients le font pour nous.

Salles modernes; Toutes les salles de conférences sont dotées de l'équipement audio-visuel le plus moderne. L'Estérel peut en loger 250 dans le confort le plus absolu.

Pour votre prochain congrès, composez 866-8224, 866-3594 (lignes directes de Montréal); appel interurbain (514) 228-2571; ou écrivez à Paul Hurtubise, directeur général, Hôtel l'Estérel, Ville d'Estérel, Cité Terrebonne, Québec.

A l'Estérel ON EST D'AFFAIRES



L'introduction de ce sigle manifeste le souci de maintenir le dynamisme de notre compagnie et de poursuivre son développement.

Il symbolise notre volonté de répondre encore plus adéquatement aux besoins fiduciaires, financiers et immobiliers des québécois.



FIDUCIE PRÊT ET REVENU

Siège social
850 Place d'Youville,
Québec.

Prolongation de l'assistance à la construction navale

par Claude PAPINEAU

OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Alastair Gillespie, a annoncé hier, la prolongation de l'assistance fédérale à l'industrie de la construction navale au pays, dans le cadre d'un nouveau programme permanent, qui prévoit une diminution progressive des subventions au cours des six prochaines années.

Le nouveau programme, qui prévoit le versement d'une subvention fédérale de 14 pour cent du coût d'un bateau construit au Canada, avec réduction annuelle de un pour cent à partir de 1976 jusqu'à concurrence de huit pour cent, doit remplacer le programme présentement en vigueur qui viendra à échéance le 31 mars.

Une subvention de trois pour cent du coût des navires

ayant droit aux subventions ou achetés par le gouvernement fédéral est en outre prévue dans le but d'encourager les chantiers à moderniser et à accroître leur productivité.

L'aide gouvernementale actuelle à la construction navale comprend deux volets: des subventions de 35 pour cent à la construction des navires de pêche et de 17 pour cent pour la construction d'autres types de navires commerciaux, ainsi qu'un subside de 17 pour cent accordé à la construction des navires qui doivent être exportés.

Les constructeurs de bateaux de pêche pourront se prévaloir de l'assistance du nouveau programme, en plus du programme à l'intention des bateaux de pêche de plus de 75 pieds du département des pêcheries du ministère

de l'Environnement, qui comblera, du moins au départ, l'écart entre la contribution gouvernementale actuelle et celle proposée.

EXPORTATIONS

C'est la Société pour l'expansion des exportations qui assurera l'aide financière à la construction navale canadienne afin de garantir sa position concurrentielle sur les marchés internationaux.

A cet égard, le ministre a annoncé trois accords de financement, d'une valeur globale de \$475 millions, en vertu desquels la SEE assure \$330 millions sous forme de prêts, en coopération avec des banques canadiennes, qui versent pour leur part \$100 millions.

L'un de ses accords touche Marine Industries, de Sorel,

qui doit construire, au coût de \$265 millions, 12 cargos de 17,000 tonnes pour des sociétés de navigation contrôlées par M. A. Karageorgis, de Grèce.

La Saint John Shipbuilding and Drydock, du Nouveau-Brunswick, bénéficiera également de la contribution financière de la SEE et des banques canadiennes pour un contrat de \$150 millions en vue de la construction de transporteurs de 31,500 tonnes commandés par Shell Bermuda Ltd.

La troisième entente concerne la Halifax Shipyards, pour la construction d'une foreuse océanique semi-submersible au coût de \$60 millions.

PRODUCTIVITE

Interrogé au cours d'une conférence de presse, le mi-

nistre Gillespie a indiqué que l'accroissement de la productivité de l'industrie de la construction navale au pays pourrait compenser la

réduction des sommes consenties en vertu du nouveau programme de subventions.

En plus d'évoquer le projet

de création d'une marine marchande canadienne, projet actuellement à l'étude au ministère des Transports, M. Gillespie croit qu'une politi-

que gouvernementale à long terme en matière d'achats de navires contribuera à la stabilité des activités de cette industrie.

Le consommateur profite d'une relance de la concurrence entre les compagnies de pétrole

La concurrence "très féroce", selon l'expression d'un porte-parole de Gulf Oil, que se livrent les compagnies pétrolières, principalement à Montréal, sert présentement le consommateur.

Certaines compagnies ont en effet retenu leur décision de hausser de environ 2 cents le gallon les prix de l'essence et du mazout.

Imperial Oil a été la première à marquer le pas, en décrétant une augmentation de 2,2 cents le gallon, imitée tour à tour par Texaco, Shell et Petrofina.

Un porte-parole d'Aigle d'Or a laissé savoir, hier, à l'instar d'autres compagnies, que la firme n'a pas encore

arrêté sa décision de suivre le mouvement, ce qui ne devrait toutefois pas tarder.

Irving Oil a choisi de hausser de 2,2 cents le prix du gallon de mazout, écartant pour le moment une augmentation de l'essence.

Chez Gulf Oil, on n'a pas encore déterminé quand s'appliquera l'augmentation et de combien elle sera.

On peut raisonnablement penser cependant, que Gulf fera part de ses intentions dans les prochains jours, a indiqué un porte-parole de la compagnie.

Il ne fait aucun doute, d'autre part, que ces augmentations imposées aux grossistes seront assumées

par les consommateurs. C'est déjà le cas chez Imperial Oil, ses stations-service ayant accru de 2,2 cents le prix de l'essence toutes catégories (ordinaire, sans plomb et super), tandis que les distributeurs de mazout ont fait de même.

Si certaines compagnies, dont Aigle d'Or de Saint-Romuald, ont reporté leur décision, cela est dû, estime-t-on en certains milieux, aux difficultés d'écouler les surplus, surtout sur le marché montréalais.

Les hausses décrétées par certaines compagnies font suite à la décision du gouver-

nement fédéral de supprimer les restrictions volontaires sur les prix des produits du pétrole. Elles sont également le reflet des nouveaux coûts de production et d'exploitation soumis au gouvernement fédéral, en décembre dernier, par les raffineurs.

Les augmentations annoncées actuellement auraient pour but d'amortir quelque peu les hausses importantes prévues en avril et pouvant atteindre jusqu'à 6 cents le gallon d'essence au niveau du consommateur, à la suite de la conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Énergie, qui statuera sur le prix du baril de pétrole.

Repli modéré de la Bourse de New York

NEW YORK (AFP, AP) — Effritement des cours, hier, à Wall Street où l'indice des valeurs industrielles a perdu près de 5 points, à l'issue d'une séance très active quoi que moins animée que la veille.

La cote, en baisse à l'ouverture, s'est rapidement redressée en cours de matinée après l'annonce par la Morgan Guaranty d'une baisse de son "prime rate" au niveau de 7-3/4 pour cent. Par la suite, cependant, les prises de bénéfices ont pesé sur le marché, provoquant la légère baisse enregistrée, qui survient après cinq séances consécutives de hausse.

L'incertitude économique, tant aux États-Unis qu'à travers le monde, pousse les investisseurs américains à la prudence.

L'indice Dow Jones a reculé de 4,92 points et a clôturé à 752,82.

Le virement a été de 24,120,000 actions.

MONTREAL (PC) — Les prix ont continué à fléchir et le marché était assez animé, hier, à la Bourse de Montréal.

Selon les analystes, ce sont les

prises de bénéfices qui ont causé la chute des valeurs à New York qui ont influencé les transactions à Montréal.

Le virement a été de 680,500 actions, comparativement à 778,200, mardi.

Les industrielles ont baissé de 2,02, à 184,82, l'indice composé a reculé de 1,57, à 183,23, les services publics ont baissé de 0,58, à 140,28, les papeteries de 0,57, à 103,24 et les banques de 0,44, à 253,40.

TORONTO (PC) — Les prix ont baissé, hier, à la Bourse de Toronto où les valeurs industrielles ont plus qu'annulé les gains de la veille. Le marché était animé.

L'indice des industrielles a baissé de 96, à 183,58.

Les métaux usuels ont perdu 22, à 65,90 et les pétroles de l'Ouest 1,54, à 161,74. L'indice de l'or a gagné 2,92, à 416,87.

Les pertes ont dépassé les gains.

Le volume a été de 2,77 millions d'actions, supérieur aux 2,51 millions d'actions échangées la veille. La valeur a atteint \$19,10 millions comparativement à \$21,59 millions mardi.

Les vendeurs remerciés par Borden se recycleront

Les 25 distributeurs à domicile des produits laitiers Borden continueront à desservir leur clientèle après le premier avril.

Un porte-parole de la compagnie à Québec a expliqué hier que ces laitiers continueront à distribuer le lait à leur clientèle en leur offrant les produits d'une autre compagnie que Borden qui vient

d'annoncer qu'elle n'assurera plus ce service à compter d'avril.

Chez Borden, on explique que les laitiers sont indépendants et que leurs "run de lait" leur appartiennent. Ceux-ci n'auront désormais qu'à distribuer les produits d'une autre compagnie et à changer l'identification de leur camion en conséquence.

statistiques boursières

Titres les plus actifs sur les marchés de Montréal									
Ventes Haut Bas Fer. Chang.									
Zellers	25200	99 1/2	9 1/2	9 1/2	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4
Reed Sh	25000	57 1/4	7 1/4	7 1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4
Imp Oil	23054	52 1/2	25 1/2	25 1/2	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4
Flow	15350	107 1/2	10	10	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4
Bq. Cn. Nat	13825	15 1/4	15 1/4	15 1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4
Dom Sim	10700	18 1/4	18 1/4	18 1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4
Midcon	9225	16 1/4	15 1/4	15 1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4
CP Int	7748	16 1/4	16 1/4	16 1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4
Int Pipel	7150	13 1/4	13 1/4	13 1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4
Dominar	6522	19 1/4	19 1/4	19 1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4
MINES									
South Duff	31500	9 1/2	9 1/2	9 1/2	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4
West Que	24800	45	43 1/2	44	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4
Bellevue	22500	91	89	91	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4
Que Explor	10400	50	48	50	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4
Basic Res	9800	475	450	470	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4
Volume des transactions: 667 031 actions comprenant 432 170 industrielles et 234 861 minières et pétrolières.									
Cours moyens à Montréal									
Ind. S.P.	65	13	2	85	8	1/2	1/2	1/2	1/2
Ind. S.P. bang. Tit. Pop.	65	13	2	85	8	1/2	1/2	1/2	1/2
Mardi	184.82	140.28	253.40	183.23	103.24	184.82	140.28	253.40	183.23
Sem. dem.	186.54	142.86	253.54	184.90	103.81	186.54	142.86	253.54	184.90
Moi. dem.	186.54	140.43	255.44	184.73	104.18	186.54	140.43	255.44	184.73
Moi. dem.	185.00	137.46	244.34	181.91	107.34	185.00	137.46	244.34	181.91
Haut 1975	199.48	141.94	264.94	188.21	108.90	199.48	141.94	264.94	188.21
Bas 1975	159.17	131.53	207.14	157.40	96.88	159.17	131.53	207.14	157.40
Haut 1974	255.23	151.81	293.67	238.67	144.80	255.23	151.81	293.67	238.67
Bas 1974	149.12	111.05	195.88	148.34	93.46	149.12	111.05	195.88	148.34
Cours moyens à Toronto									
Ind. S.P.	161779	220	210	220	20	161779	220	210	220
Cadillac F	58300	127 1/2	12	12	1/4	58300	127 1/2	12	12
Imp Oil	56782	52 1/2	25 1/2	25 1/2	1/4	56782	52 1/2	25 1/2	25 1/2
Zellers	47137	99 1/2	9 1/2	9 1/2	1/4	47137	99 1/2	9 1/2	9 1/2
Int Nic A	32592	124 1/2	23 1/2	23 1/2	1/4	32592	124 1/2	23 1/2	23 1/2
MINES									
C. Remp	16800	30	20	30	1/4	16800	30	20	30
Woodr	153000	32	24 1/2	31	1/4	153000	32	24 1/2	31
Montmor	62000	36	30	30	1/4	62000	36	30	30
Sheep Rock	42200	120	115	117	1/4	42200	120	115	117
Chib-Kay	26700	20 1/2	19	19 1/2	1/4	26700	20 1/2	19	19 1/2
Volume des transactions: 2,770,000 actions.									
Cours moyens à Toronto									
Ind. S.P.	151	11	29	19	1/2	151	11	29	19
Ind. S.P. Met. Pét.	151	11	29	19	1/2	151	11	29	19
Mardi	183.58	416.67	65.90	181.74	1/2	183.58	416.67	65.90	181.74

D'ici VANCOUVER par CPAIR ...c'est moins long

Québec-Vancouver, c'est moins long par CP Air. Nos jets orange ne s'arrêtent pas 3 ou 4 fois en chemin.

Le plus simple et le plus rapide pour vous, c'est de faire le trajet Québec-Montréal par Quebecair. A Montréal, vous n'attendez pas longtemps. CP Air a un jet qui part pour Vancouver. Tous les matins et tous les soirs, du lundi au vendredi.

Le matin

On a la formule magique qui vous évite de perdre votre temps. Voici ce qu'il y a de plus rapide, le matin.

- Québec-Montréal par Quebecair — vol 255
- Départ de Québec: 8h15
- Arrivée à Montréal: 9h10
- Montréal-Vancouver par CP Air — vol 69
- Départ de Montréal: 11h
- Arrivée à Vancouver: 14h10 (heure locale)

Qui dit mieux?

Le soir

Ce n'est pas moins rapide le soir. Voici la formule magique, le soir. Tous les soirs, du lundi au vendredi.

- Québec-Montréal par Quebecair — vol 413
- Départ de Québec: 17h30
- Arrivée à Montréal: 18h05
- Montréal-Vancouver par CP Air — vol 65

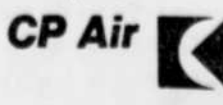


Départ de Montréal: 21h

Arrivée à Vancouver: 21h (heure locale)

Vous avez juste le temps de correspondre à Montréal, puis vous vous rendez à Vancouver sans escale!

Évitez le "local" vers Vancouver. Prenez l'"express"! Volez orange. Volez par CP Air.



CARRIERES et PROFESSIONS 647-3266

Pour faire paraître vos annonces dans cette page, composez

SECRÉTAIRE
sténodactylo bilingue, minimum 2 ans d'expérience.
MONTREAL TRUST
529-8841

LES TOILES CAPITAL ENR (CAPITAL WIRE) recherche un INGENIEUR

ayant au moins 5 années d'expérience dans la production, pour travailler à son usine de St-Romuald, Québec. Connaissances des machines à papier et leurs opérations seraient un avantage.

Salaire selon qualifications, bénéfices marginaux usuels. Faire parvenir curriculum vitae à:

LES TOILES CAPITAL ENR.
2e Avenue, Centre Industriel
St-Romuald, Québec
att.: M. Paul-H. Morin
Tél.: 839-8853

LE POSTE DE RADIO C.F.O.M. recherche

DES HOMMES DYNAMIQUES ET AGRESSIFS

pour leur département des ventes

Ils doivent être âgés de 24 ans et plus, posséder une auto, et de préférence, avoir de l'expérience et être bilingues. Bon salaire initial plus commissions pouvant augmenter selon le rendement.

Communiquer avec M. Atkinson entre 9h. et 5h. à:

872-2855

ou envoyer curriculum vitae à:
C.F.O.M.
C.P. 1340, Québec 2

ANALYSTE EN PROCÉDES ADMINISTRATIFS

Si vous désirez relever un défi, communiquez avec nous.

Le candidat devra posséder une maîtrise en sciences commerciales ou l'équivalent. L'expérience du développement des systèmes mécanisés est un atout essentiel. Un minimum de 5 ans d'expérience est également important.

Le traitement sera selon les qualifications et l'expérience, accompagné d'un ensemble complet de bénéfices sociaux.

Faites parvenir votre curriculum vitae à:

SICO Inc.
3880 Boul. Ste-Anne, Giffard, Qué.

PHOTO-INTERPRETE

Rayonier Québec Inc. de Port-Cartier recherche un photo-interprète ayant de trois (3) à quatre (4) ans d'expérience en photo-interprétation.

Il devra interpréter les photos aériennes, identifier les peuplements, tracer le réseau routier, localiser le réseau hydrographique, la topographie, etc. De plus, il devra restituer son interprétation sur les cartes. Faire le calcul de volumes, superficies, etc.

Pour de plus amples informations vous adresser à:

RAYONIER QUEBEC INC.
C.P. 3000, PORT-CARTIER,
G0G 2J0
Attention: Superviseur de l'embauche OPERATIONS FORESTIERES.
Téléphone: (418) 766-5881 Extension 134 (Frais virés)

PROGRAMMEUR

Si vous recherchez une entreprise progressive, communiquez avec nous.

Le candidat devra connaître les langages Cobol et R.P.G.-2 et posséder au moins 2 années d'expérience pratique. Nous utilisons un système 370-115 IBM avec D.O.S.V.S. à disques et rubans.

Traitement selon l'expérience et qualifications en plus d'un programme complet de bénéfices sociaux.

Faites parvenir votre curriculum vitae à:

SICO Inc.

3880 Boul. Ste-Anne, Giffard, Qué.

LE CONSEIL DES ECOLES CATHOLIQUES DE TORONTO recherche pour septembre 1975

40 PROFESSEURS DE FRANCAIS (langue seconde)

pour les cycles primaires, moyens et intermédiaires. Seuls les postulants possédant les qualifications suivantes seront considérés:

- Un brevet d'enseignement reconnu au Québec;
- Une connaissance suffisante de l'anglais.

Pour entrevue, M. Whelan du personnel enseignant et M. Lapointe, coordonnateur de l'enseignement du français seront au:

HOLIDAY INN rue Sherbrooke à Montréal
les jeudi, vendredi et samedi, 13, 14 et 15 mars

ET AU HOLIDAY INN Centre-Ville à Québec
les dimanche, lundi et mardi, 16, 17 et 18 mars.

Les candidats intéressés sont priés de prendre rendez-vous avant de se rendre à l'hôtel et devront apporter des copies de leurs relevés de notes et de leur brevet d'enseignement.

M. B. E. Nelligan
Surintendant des écoles

M. J. Grittani
Président



Société Radio-Canada
Canadian Broadcasting Corporation

TECHNICIENS EN DIFFUSION

La Société Radio-Canada requiert les services de deux techniciens en diffusion pour travail d'entretien d'émetteurs à Sept-Îles et à Rivière-au-Tonnerre.

Seront considérés les candidats possédant de l'expérience en radio et télédiffusion ou autres domaines tels que CATV, communications VHF/UHF, fixes ou maritimes, micro-ondes, techniciens de service TV couleur.

Faire parvenir son curriculum vitae, ou appeler à 285-2166.

Serge Lareau
Société Radio-Canada
Bureau d'emploi
Case postale 6000
Montréal, Québec
H3C 3A8

CARRIERES et PROFESSIONS

Pour faire paraître
vos annonces dans
cette page, composez

647-3266

Dépositaire AMERICAN MOTORS et JEEPS
requiert les services de:
VENDEURS EXPERIMENTES
Bénéfices marginaux usuels.
GODBOUT AUTOMOBILES
72, Route Kennedy
Rond-Point, Lévis
837-9371

Nous sommes à la recherche d'un
JEUNE HOMME BILINGUE,
énergique et ambitieux. Le candidat devra pouvoir traiter avec
les cadres à tous les niveaux, il aura la responsabilité d'un
territoire protégé et bien établi dans la ville de Québec et une
partie de la province.
Notre compagnie jouit d'une réputation de premier ordre et offre
salaire, commission et bénéfices marginaux très intéressants.
Téléphoner les 10 et 11 mars à:
M. Pierre-Etienne Morin
HOTEL HILTON Tél.: 647-2411

HOTEL-DIEU DU SACRE-COEUR DE JESUS
(Québec)
L'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Jésus (Québec)
recherche les services d'un
MEDECIN OMNIPRATICIEN
à temps complet ou à temps partiel, pour se
joindre à l'équipe médicale du département de
neuro-épileptologie.
Les candidatures seront reçues jusqu'au 14 mars
1975 inclusivement. Communiquer avec:
Le Directeur général
HOTEL-DIEU DU SACRE-COEUR
1, av. du Sacré-Cœur, Québec
TEL: 529-8851, poste 210

Mussens

REPRESENTANT DES VENTES
Nous avons présentement un emploi vacant dans le département
des pièces et du service. Nous offrons un avenir prometteur à un
jeune homme d'expérience dans la vente des pièces et du service.
La personne choisie sera de bonne apparence, avec une
instruction minimum de onze (11) années de scolarité. Bilingue
préférentiellement et disposée à voyager.
Nous offrons un salaire de base intéressant, plus commissions.
Tous les bénéfices marginaux, ainsi qu'une automobile et les
dépenses de représentation.
Si vous croyez rencontrer ces normes et êtes intéressé à nous
rencontrer, faites-nous parvenir votre curriculum vitae. Sur
réception, nous communiquerons avec vous pour fixer un
rendez-vous.
Nous répondrons à chaque application.
MUSSENS EQUIPEMENT LTEE
a/Monsieur G. McKinnon,
Gérant, département des pièces,
C.P. 190, St-Sauveur,
Québec, P.Q. G1K 6W3

OFFRE D'EMPLOI
Ville de Val-Bélair
COMMIS SENIOR
FONCTION: Sous la responsabilité du Trésorier
Préparation, imposition et comptabilisation des taxes et revenus
divers.
Calcul des taxes de secteur.
Participation aux travaux de comptabilité en général.
Contrôle des dépenses et préparation du rapport budgétaire
mensuel.
EXIGENCES:
Agé de 25 à 35 ans.
Détenir un D.E.C. de préférence en techniques administratives.
Toute expérience pertinente à la tâche sera considérée.
TRAITEMENT:
A discuter.
Bénéfices marginaux et avantages sociaux appréciables.
LIEU DE TRAVAIL:
Val-Bélair.
Possibilité d'avancement rapide.
Les candidats intéressés à ce poste devront faire parvenir leur
offre de service et curriculum vitae avant 17 heures le 17 mars
1975 à:
M. Jean-Claude Grenier, gérant
Ville de Val-Bélair
1105 Avenue de l'Eglise Nord
Val-Bélair, Qué. G0A 1G0

REPRESENTANT DANS
L'EQUIPEMENT DE BUREAU
Dû à l'addition récente de 4 nouvelles lignes
d'équipement, nous devons ajouter à notre
personnel de vente un représentant profes-
sionnel.
GENERAL BINDING CORP. (CANADA) LTD.
est manufacturier international d'équipement de
bureau et le meneur en:
— Equipement de reliure plastique
et fournitures.
— Assembleuses.
— Plieuses.
— Déchiqueteurs de papier.
— Laminaires et fournitures.
— Equipement de reliure parfaite
et fournitures.
— Systèmes d'identification.
— Systèmes électriques de contrôle
d'accès.
Nous offrons un entraînement complet, un
territoire protégé et une opportunité de gagner
un revenu dont la moyenne nationale est de
\$16,000 annuellement.
Appeler Roger Lepage entre 9h. et 12h. à:
522-2783

CHEF DE CUISINE

Auberge style québécois située à Ste-Foy requiert les services
d'un chef de cuisine d'expérience pour ses deux restaurants.
Brigade de cuisine déjà en place.
En plus des avantages sociaux, ce poste est très bien rémunéré.
Les personnes intéressées peuvent soumettre leur offre de services
au:
1200, Lavigerie, Ste-Foy
651-0613
ou composer
entre 9h. a.m. et 4h. p.m. pour renseignements complémentaires
et rendez-vous.

Université du Québec à Rimouski

PROFESSEUR-SUBSTITUT DE SOCIOLOGIE

Fonctions:
Enseignement de la sociologie (cours de premier cycle),
recherche, encadrement d'étudiants, participation aux
activités du département.

Qualifications:
Doctorat en sociologie ou, au moins, engagement
sérieux dans les recherches conduisant au doctorat.

Durée de l'engagement:
Du 1er juin 1975 au 31 mai 1976.
Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir
leur curriculum vitae avant le 17 mars 1975 au:

**Directeur du Département des Lettres
et Sciences humaines**
Université du Québec à Rimouski
300, av. des Ursulines, Rimouski

CENTRE HOSPITALIER JONQUIERE-ARVIDA RECHERCHE LES SERVICES D'UN DIRECTEUR DES FINANCES

POSTE:
Sous l'autorité du Directeur général, il est responsable:
— du fonctionnement, du contrôle de la direction des finances;
— de la préparation et de l'analyse des états financiers;
— de l'étude et de l'amélioration des systèmes comptables;
— de la préparation et du contrôle du budget.

EXIGENCES:
— Etre détenteur d'un diplôme universitaire spécialisé en
comptabilité ou en administration hospitalière (c.a. ou
m.a.h.).
— Posséder une expérience de trois (3) ans dans un poste de
direction.

TRAITEMENT:
— Selon les normes du Ministère des Affaires sociales avec tous
les bénéfices marginaux attachés au poste.
— Une formule de demande d'emploi sera malée à tout
candidat qui en fera la demande par téléphone, frais virés,
ou (418) 547-3651, ou par écrit à:

LE DIRECTEUR GENERAL,
CENTRE HOSPITALIER JONQUIERE-ARVIDA,
Case Postale 1200,
JONQUIERE, P.Q.,
G7X 7X2.
— Les demandes d'emploi doivent être retournées avant le 27
MARS 1975.
JONQUIERE, Qué.,
le 28 FEVRIER 1975. **LE DIRECTEUR GENERAL**
L.-G. Laberge

ANALYSTE EN PRIX DE REVIENT

LA COMPAGNIE:
DAVIE SHIPBUILDING LTD., une entreprise de construction
et réparation de navires, ainsi que de construction
industrielle, comptant environ 2,000 employés et située sur
la rive sud du St-Laurent, presque en face de Québec.

LE POSTE:
La position consiste en la préparation et l'analyse d'états
financiers, l'évaluation de rapports de contrôle sur les
coûts de production, la participation à l'évaluation
financière des nouveaux projets d'investissement et au
contrôle des inventaires.

LE CANDIDAT:
Il possède un diplôme comptable reconnu, ou a complété
un minimum de 4 années d'études en vue de l'obtention
d'un diplôme R.I.A., C.G.A. ou C.A. Il doit avoir une
expérience de 3 à 5 années dans un domaine connexe.
Une connaissance pratique de l'anglais serait utile.

Avantages sociaux d'usage.
Le salaire sera déterminé selon l'expérience et les
qualifications.

Faire parvenir un résumé de votre dossier à:
M. Marcel Bernard
DAVIE SHIPBUILDING LTD.
C.P. 130, LÉVIS, P.Q.
Tél.: (418) 837-5841

FEMMES DEMANDEES

FONCTION: Accueil.
CONDITIONS:
— Apparence soignée.
— Taille entre 9 et 12.
— Age 20 à 35 ans.
— De préférence bilingue.
Appeler:
687-0333

COMMIS-DACTYLO (à temps partiel)

2 à 3 ans d'expérience
Appeler à:
658-8525
demander
M. Dufour

ETALAGISTES
demandés
Bonnes conditions.
DISPLAYTECH
872-9585

REPRESENTANT DES VENTES

Pour manufacturier de tabac. Territoire région de
Matane et Gaspésie. Devra demeurer à Matane ou
environs. Doit être âgé entre 25 et 30 ans et posséder
un diplôme de 11e année ou l'équivalent.

Salaire intéressant, automobile fournie, toutes dépenses
payées, bénéfices marginaux.

Envoyer résumé et références à:
C.P. 7443
Charlesbourg, Qué.

HOLIDAY-INN (centre-ville) recherche

— CHEF DE PARTIE — CUISINIER

Expérience confirmée, salaire en rap-
port avec compétence.

Possibilité d'avancement et de transfert.

Présentez-vous à:

395, de la Couronne
Québec, Qué.
Tél.: 647-2611

REPRESENTANT DES VENTES

Un représentant, préférentiellement avec
expérience de la vente dans les quincailler-
ies, les épicerie ou les magasins à
rayons, est requis par un manufacturier
de produits très connus et annoncés.

Le travail consistera à promouvoir la
vente de ces produits à des clients déjà
établis dans la ville de Québec et les
environs.

Le candidat devra être bilingue, d'appa-
rence soignée, ambitieux et travaillant.

Avantages: Salaire plus commission,
automobile fournie, tous frais payés.

S.V.P. veuillez fournir tous les détails
quant à l'âge, l'éducation et votre
expérience antérieure à:

Dépt 7183 — Le Soleil

CENTRE DE RÉADAPTATION DU QUÉBEC
(centre hospitalier)
requiert les services d'un(e)

COORDONNATEUR(TRICE) EN ADMINISTRATION DES SOINS INFIRMIERS

FONCTIONS:
Sous l'autorité de la directrice des soins infirmiers, le
titulaire du poste a comme principales fonctions le contrôle
de l'exécution et l'amélioration des soins infirmiers
dispensés dans notre centre hospitalier.

QUALIFICATIONS REQUISES:
— Membre en règle de l'Ordre des infirmiers et
infirmières de la province de Québec.
— Expérience valable dans l'un ou l'autre des secteurs
suivants: psychiatrie, neuro-chirurgie, orthopédie et
réadaptation.

— Post-scolaire dans l'un ou l'autre des secteurs ci-haut
mentionnés non-essentiels mais souhaitable.
— Aptitude à assurer une ambiance favorable ou
bien-être des malades et du personnel et le sens de
l'organisation.

CONDITIONS DE TRAVAIL:
Salaire et avantages sociaux selon les normes du ministère
des Affaires sociales.

Les candidats(es) intéressés(es) doivent faire parvenir leur
curriculum vitae avant le 18 mars 1975 au:
CENTRE DE RÉADAPTATION DU QUÉBEC
Service du personnel
525, boul. Hamel Québec, Qué.
Toute demande sera traitée confidentiellement.

DIRECTEUR REGIONAL DEVELOPPEMENT DES AFFAIRES

L'ENTREPRISE

Une importante société d'experts-conseil avec siège social à Montréal.

LES RESPONSABILITES

Le Directeur relèvera du président et sera responsable de faire connaître
la compétence et les réalisations de la société auprès des gestionnaires
des grandes entreprises industrielles et publiques tant au niveau
fédéral, provincial et municipal.

LE CANDIDAT RECHERCHE

Aura une formation universitaire en génie ou en commerce ou en gestion
des entreprises et une bonne connaissance des grands principes de
marketing.
Il sera au milieu de la trentaine, aura du flair pour la mise en marché de
services professionnels et aura une expérience connexe de quelques
années. Le bilinguisme est un atout essentiel.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le poste exigera de nombreux déplacements et la rémunération
intéressera les candidats dont le salaire excède \$30,000.

Vous êtes invités à faire parvenir votre résumé de carrière à:

LES CONSEILLERS EN ADMINISTRATION DDA LTEE
Cité du Havre, Aile numéro 3
Montréal H3C 3R5 - 866-1751

PAIE-MAITRE

Une importante compagnie située dans le centre
industriel recherche un homme ou une femme
pour prendre charge de la paie.

La personne devra avoir une expérience récente
dans ce domaine.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:
Dépt 7187 - Le Soleil

CAUSE: EXTENSION COMPAGNIE INTERNATIONALE PLUSIEURS PERSONNES DEMANDÉES

SALAIRE:
Temps partiel \$70 — Temps plein \$140
plus boni et commissions.
Voiture nécessaire.

STE-FOY - 651-2722
STE-ANNE DE BEAUPRÉ - 827-4547
LÉVIS - 833-1739 - 833-1071
ST-BASILE de PORTNEUF - 839-2746 - 839-3082

REPRESENTANT(E)

avec expérience dans produits médicaux ou
pharmaceutiques pour Québec et une partie de
la province. Devra visiter les hôpitaux et
bureaux de médecins.

Salaire plus commission, bénéfices marginaux
usuels, automobile fournie et dépenses de
voyage.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:
Dépt 7188 - Le Soleil

SECRETAIRE MEDICALE

LE POSTE:
Personne qui assiste un chef de département dans ses tâches
administratives et exécute un travail diversifié.

LES EXIGENCES:
— Détenir un diplôme de secrétariat médical ou posséder une
compétence équivalente.
— Un minimum de 3 ans d'expérience dans un poste clérical.
— Très bonne connaissance du français.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL:
Salaire et avantages sociaux suivant les normes du ministère des
Affaires sociales.

Les personnes désireuses de faire application sont priées de faire
parvenir leur curriculum vitae avant le 19 mars 1975 au:

Directeur du personnel
HOTEL-DIEU DU SACRE-COEUR
1, avenue du Sacré-Cœur,
Québec, Qué. G1N 2W1

CENTRE HOSPITALIER DE CHARLEVOIX

L'établissement:
— 6 Directeurs, 35 services et 650 employés dont une centaine
de professionnels.
— 555 lits répartis en centre hospitalier (279) et en centre
d'accueil et réadaptation (276).

TRAVAILLEURS SOCIAUX

1) **Responsable du Service Psycho-Social:**
— Répondre aux besoins, et superviser l'évolution d'une
clientèle de 350 handicapés mentaux adultes vivant en foyer;
— Diriger son personnel et lui assurer le support professionnel
requis;
— Etre détenteur d'un diplôme universitaire en service social, ou
posséder une expérience vraiment exceptionnelle auprès d'une
clientèle similaire.

2) **Clinique des Services Communautaires:**
— Assurer l'évaluation sociale, et le traitement psycho-social de
la clientèle psychiatrique externe (adultes et enfants) et de la
clientèle en toxicomanie;
— Collaborer avec l'équipe multidisciplinaire et les ressources
du milieu;
— Etre détenteur d'un diplôme universitaire en service social et
posséder de préférence une expérience pertinente. Une
expérience vraiment exceptionnelle pourra suppléer à ces
exigences.

EDUCATEUR PHYSIQUE

— Assurer la réadaptation fonctionnelle d'une clientèle
d'handicapés mentaux;
— Etre détenteur d'un diplôme universitaire et de préférence
posséder une expérience pertinente auprès d'une clientèle
similaire.

DIRECTEUR DU PERSONNEL

TACHES:
— Réorganiser et diriger la gestion du personnel et des services
s'y rattachant.
— Participer à l'élaboration et à l'implantation des politiques
générales et l'Etablissement.

EXIGENCES:
— Formation universitaire, de préférence en relations indus-
rielles et/ou en administration.
— Une connaissance spécifique des mécanismes de gestion des
conventions collectives.
— Une expérience d'au moins deux (2) ans dans la gestion des
ressources humaines ou dans le domaine des relations de
travail.
— Connaissance de l'anglais.

SALAIRE:
Selon les normes gouvernementales.

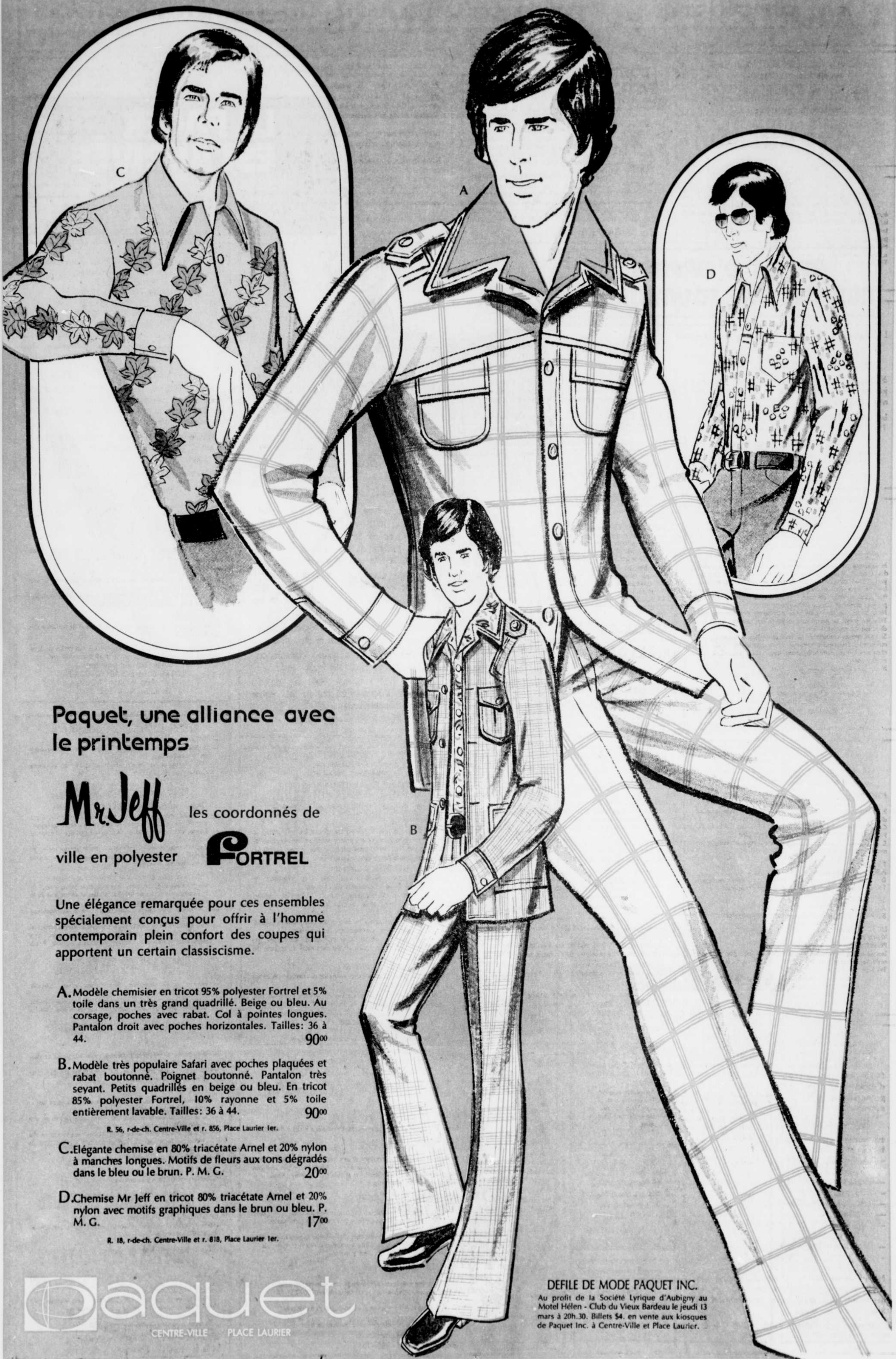
1 CHEF PHYSIOTHERAPEUTE

TACHES ET EXIGENCES:
Diplôme universitaire pour l'organisation d'une clinique pour
diabétiques et autres cas référés par les médecins.
Date limite des candidatures: le 17 mars 1975

CENTRE HOSPITALIER DE CHARLEVOIX
a/s Gisèle Fortier, Directrice Générale,
Baie St-Paul, Co. Charlevoix. G0A 1B0.

1 DIETETISTE CONSULTANTE à temps partiel

TACHES ET EXIGENCES:
Diplôme universitaire pour l'organisation d'une clinique pour
diabétiques et autres cas référés par les médecins.
Date limite des candidatures: le 17 mars 1975



Paquet, une alliance avec le printemps

Mr. Jeff

les coordonnés de

ville en polyester

PORTREL

Une élégance remarquée pour ces ensembles spécialement conçus pour offrir à l'homme contemporain plein confort des coupes qui apportent un certain classicisme.

A. Modèle chemisier en tricot 95% polyester Fortrel et 5% toile dans un très grand quadrillé. Beige ou bleu. Au corsage, poches avec rabat. Col à pointes longues. Pantalon droit avec poches horizontales. Tailles: 36 à 44. **90⁰⁰**

B. Modèle très populaire Safari avec poches plaquées et rabat boutonné. Poignet boutonné. Pantalon très seyant. Petits quadrillés en beige ou bleu. En tricot 85% polyester Fortrel, 10% rayonne et 5% toile entièrement lavable. Tailles: 36 à 44. **90⁰⁰**

R. 56, r-de-ch. Centre-Ville et r. 856, Place Laurier 1er.

C. Élégante chemise en 80% triacétate Arnel et 20% nylon à manches longues. Motifs de fleurs aux tons dégradés dans le bleu ou le brun. P. M. G. **20⁰⁰**

D. Chemise Mr Jeff en tricot 80% triacétate Arnel et 20% nylon avec motifs graphiques dans le brun ou bleu. P. M. G. **17⁰⁰**

R. 18, r-de-ch. Centre-Ville et r. 818, Place Laurier 1er.

Paquet

CENTRE-VILLE PLACE LAURIER

DEFILE DE MODE PAQUET INC.

Au profit de la Société Lyrique d'Aubigny au Motel Hélien - Club du Vieux Bardeau le jeudi 13 mars à 20h.30. Billets \$4. en vente aux kiosques de Paquet Inc. à Centre-Ville et Place Laurier.

'Humainement', Morin avait droit au remboursement

par François DEMERS
"Humainement", le chef de l'Opposition, Jacques-Yvan Morin, avait droit au remboursement de ses dépenses quand il est allé à Bruxelles, l'été dernier, dans le cadre d'une délégation de parlementaires québécois.

C'est là l'opinion de Me Jean-Charles Bonenfant qui doit terminer, en fin de semaine, un "avant-avant-projet" de refonte de la loi sur la législature, préparé à la demande du président de l'Assemblée nationale, Jean-Noël Lavoie.

S'il semble au professeur de droit à l'université Laval que, techniquement, le chef de l'Opposition n'avait pas droit au chèque empoisonné de \$1,796, par contre, ajoute-t-il, "à partir d'un certain seuil, le droit ne règle plus rien".

Me Bonenfant explique en effet que le paragraphe 2 de l'article 96 de la loi sur la législature interdit au chef de l'Opposition de toucher une telle allocation de dépenses, parce qu'on l'a assimilé aux ministres comme on le fait toujours. Le législateur avait présent à l'esprit en rédigeant ce paragraphe, précise-t-il, que le ministre peut se faire rembourser ail-

leurs. Mais il a oublié que le chef de l'Opposition, lui, ne le pouvait pas.

La meilleure solution pour régler ce problème, suggère-t-il, ce serait tout simplement de faire disparaître ce passage de la loi. Il est en effet normal que celui qui accomplit un voyage pour un service du gouvernement soit remboursé de ses dépenses par ce même service, qu'il s'agisse d'un simple député ou d'un ministre.

Par ailleurs, l'ancien directeur de la bibliothèque de l'Assemblée nationale doute fortement que par suite de l'erreur qui a été commise à l'endroit de Me Morin, celui-

ci soit passible d'être destitué de son siège de député.

Le ministre de l'Immigration, Me Jean Bienvenue, qui a dénoncé le chef de l'Opposition dans cette affaire, prétend, lui, que M. Morin doit être exclu de l'Assemblée nationale parce qu'il a encaissé un chèque auquel il n'aurait pas eu droit.

Me Bonenfant a émis ces opinions, hier après-midi, à l'issue d'une conférence à l'université Laval au cours de laquelle il devait justifier, à l'invitation des étudiants, le contenu du rapport sur les salaires des députés, préparé sous sa direction et qui a servi de base de discussion

pour la récente hausse des revenus des élus québécois.

En résumé, s'il soutient

que la loi 87 adoptée pendant les Fêtes respecte l'esprit des principales recommandations du rapport, il déplore

par contre que le moment où elle a été débattue ait donné "l'impression d'un hold-up" à la majorité du public.

Verdict attendu

SHERBROOKE (PC) — Après avoir entendu plusieurs témoins, hier, le coroner Jean Beaudry doit rendre son verdict, aujourd'hui, sur les circonstances qui ont entouré la mort de Mlle Jacque-

line Caron, le 20 février dernier.

La jeune Sherbrookoise de 17 ans a succombé à une balle dans la tête, au local de Magog du club de motards "Cyclones".

APPELS D'OFFRES AVIS LEGAUX SOUMISSIONS

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE BEAUPORT

AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné par le secrétaire-trésorier soussigné, Maurice Parent, qu'à l'assemblée régulière du conseil municipal tenue le 3 mars 1975, à l'Hôtel de Ville de Beaufort, il a été adopté un règlement portant le numéro 645 modifiant le règlement no 500 relativement à l'approbation de plans de lotissement. Cet avis public est donné aux fins de publier et promulguer ce dit règlement et aux fins d'informer les contribuables de l'adoption dudit règlement 645 dont il peut être pris connaissance au bureau du secrétaire de l'Hôtel de Ville de Beaufort.

Prenez également avis qu'une assemblée publique sera tenue à l'Hôtel de Ville de Beaufort, le 13 mars 1975, entre 7:00 et 8:00 heures p.m., aux fins de soumettre le règlement 645 aux électeurs-contribuables.

Donné à Beaufort, ce 4 mars 1975.

Maurice Parent, Sec.-Trés.

VILLE DE VANIER AVIS PUBLIC

Avis Public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier, que le conseil de la ville de Vanier a adopté le 2 octobre 1974, le règlement numéro 644, pour emprunter une somme de trente-deux mille trois cents dollars (\$23,000.00), pour la réfection de la conduite d'égout sur l'avenue Giguère et le prolongement de la rue Gagné.

Avis Public est aussi donné que ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

AVIS EST AUSSI DONNE QUE LEDIT REGLEMENT:

- est réputé avoir été approuvé par les électeurs propriétaires d'immeubles imposables, le 17 octobre 1974.
- a été approuvé par le Ministre des Affaires Municipales du Québec, par un arrêté en date du 24 février 1975.
- a été approuvé par la Commission Municipale du Québec par un arrêté en date du 24 février 1975.

et que ledit règlements entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Vanier, ce 4 mars 1975.

Le Greffier,
Roger Gauvin, o.m.a.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

AEP-75-10051

pour 10h30 a.m.

heure de Montréal

Mardi, le 25 mars 1975

75 ouest, boul. Dorchester

Montréal, P.Q.

FOURNITURE DE

LAMPES FLUORESCENTES

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats

Bureau no 809

HYDRO-QUEBEC

75 ouest, boul. Dorchester

Montréal, Qué. Canada

H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de CINQ MILLE DOLLARS (\$5,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires

B. LACASSE - W.E. JOHNSON

Montréal, le 20 février 1975.

Affaires indiennes et du Nord Indian and Northern Affairs

Affaires Indiennes et Esquimaudes,
1141 rte de l'Eglise, 6e étage,
C.P. 8300
St-Foy, Québec 10, P.Q.
G1V 4C7

Le 26 février 1975

371-1730-606 (74-73)

DES SOUMISSIONS SCÉLÉES, adressées au soussigné seront reçues à QUÉBEC, jusqu'à 3 hres P.M. (15h00) le 1er avril 1975 relativement au projet suivant: Construction de la Phase 1 du Pont de Fort Georges, dans le district de l'Abitibi, comprenant des travaux de fondations (piers et remblais).

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par le Ministère des Affaires indiennes et du Nord, 1141, route de l'Eglise, C.P. 8300, St-Foy, Québec 10, P.Q. G1V 4C7.

Les soumissions par télex ne seront pas acceptées mais les soumissionnaires pourront réviser leurs soumissions par télex avant d'envoyer leur soumission à l'heure et la date fixée pour la réception des soumissions.

Les documents de la soumission peuvent être consultés à l'endroit suivant à partir du 10 mars 1975 jusqu'au 27 mars 1975 incl.

Bureau des Affaires indiennes et du Nord, 1141, route de l'Eglise, C.P. 8300, Québec 10, P.Q. (6e étage), 418-094-8021.

Les instructions aux soumissionnaires, les plans et devis peuvent être obtenus à l'endroit ci-haut mentionné moyennant un dépôt de 100.00 en chèque accepté pour chaque série de documents payable au RECEVEUR GENERAL DU CANADA. Ces montants seront remboursés aux soumissionnaires qui remettront les plans et devis en bon état dans les deux mois qui suivront la date de réception des soumissions.

Pour être considérées, les soumissions devront être soumises sur les formules fournies en trois copies et devront être accompagnées d'un chèque visé, tiré sur une Banque Canadienne à Charte, payable au RECEVEUR GENERAL DU CANADA ou d'un Bon de Soumission (Bid Bond) égal à 10% du montant total de la soumission. Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

LE SURINTENDANT REGIONAL, SERVICES TECHNIQUES,
Ministère des Affaires Indiennes et du Nord,
1141, rte de l'Eglise, C.P. 8300, St-Foy,
Québec 10, P.Q., G1V 4C7.



VILLE DE BAIE-COMEAU

APPEL D'OFFRES

Des soumissions scellées et adressées au soussigné seront reçues à Baie-Comeau, jusqu'à quatre (4) heures de l'après-midi, le 27 mars 1975, pour la construction de service d'aqueduc et d'égouts dans un aménagement résidentiel appelé "PROLONGEMENT POTVIN-LAFONTAINE".

Les instructions aux soumissionnaires, les plans et devis peuvent être obtenus au service de génie municipal, à l'Hôtel de Ville de Baie-Comeau, en s'adressant à monsieur Clément Sauriol, ingénieur.

L'ensemble des documents sera disponible à compter du six (6) mars, moyennant un dépôt de \$100.

Pour être considérée, la soumission devra être soumise sur les formules fournies en trois copies, porter la mention "PROLONGEMENT POTVIN-LAFONTAINE", et être accompagnée d'un chèque visé et tiré sur une banque à charte du Canada ou d'un bon de soumission adressé à la Corporation de la Ville de Baie-Comeau et égal à 10% du montant de la soumission.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et se réserve le droit de les rejeter en entier si nécessaire et ce, sans obligation envers les soumissionnaires.

Donné à Baie-Comeau, ce 27 février 1975

Serge Mainguy, greffier,

HÔTEL DE VILLE

19 avenue Marquette,

Baie-Comeau, Qué. G4Z 1K5

Société d'Épargne et d'Investissement de Matane Inc. (S.E.I.M.)

APPEL D'OFFRES SUR PROPOSITION DE DÉVELOPPEMENT

Pour la construction d'un édifice à bureaux à Matane, comté de Matane, P.Q.

INSTRUCTION: Les entrepreneurs intéressés trouveront les conditions du présent appel d'offres dans le Cahier de Demande de Propositions de Développement disponible au bureau de S.E.I.M. 137 rue St-Pierre, Matane, P.Q.

INFORMATION: Toute information supplémentaire concernant le présent appel d'offres pourra être obtenue en s'adressant à M. Albert Landry, président S.E.I.M. 137, rue St-Pierre Matane (Tél. 562-1705) ou à M. Régis Simard, ingénieur-conseil 448 Cité Jardin, Matane (tél. 562-3944).

- CONDITION: Le soumissionnaire doit avoir sa place d'affaires principale au Québec.

- GARANTIE DE SOUMISSION: au moins 10% du montant de la soumission avec validité de 45 jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.

- CLOTURE DES SOUMISSIONS: Les soumissions complétées et cachetées seront reçues jusqu'à 15 heures (heure officielle du Conseil National de Recherches du Canada) le 14 avril 1975 à la salle A-1 de l'Hôtel Bernier 335 rue St-Jérôme, Matane, P.Q. où se tiendra à l'heure et à la date indiquée ci-dessus l'assemblée publique d'ouverture des propositions.

LA SOCIÉTÉ D'ÉPARGNE ET D'INVESTISSEMENT DE MATANE INC. ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Régis Simard, Ing.
Régis Simard et Associés,
Ingénieurs Conseils.

Donné le 28 février 1975.

Paquet
CENTRE-VILLE PLACE LAURIER



Hush Puppies

Le léger confort aux heures de loisir

A l'allure sport, les cuirs et suèdes de ces souliers vous offrent la durabilité, la facilité d'entretien et de surcroît la souplesse et le confort que vous désirez.

A. En peau de porc brossée dans le brun au fini suède, soulier à lacer sur semelle en caoutchouc crêpé. Pts: 6 à 11. 22.00

B. En cuir brun ou noir, empeigne mocassin avec laçage à trois oeilletons. Semelle en crêpe mousse. Pts: 6 à 11½D, 6½ à 11E. 20.00

C. En peau de porc brun ou sable à lacer. Piqûre décorative sur l'empeigne. Semelle en crêpe mousse. Pts: 6 à 11. 20.00

D. Modèle en enfiler en cuir suédé brun et beige. Empeigne montante et bride décorative. Pts: 6 à 11. 20.00

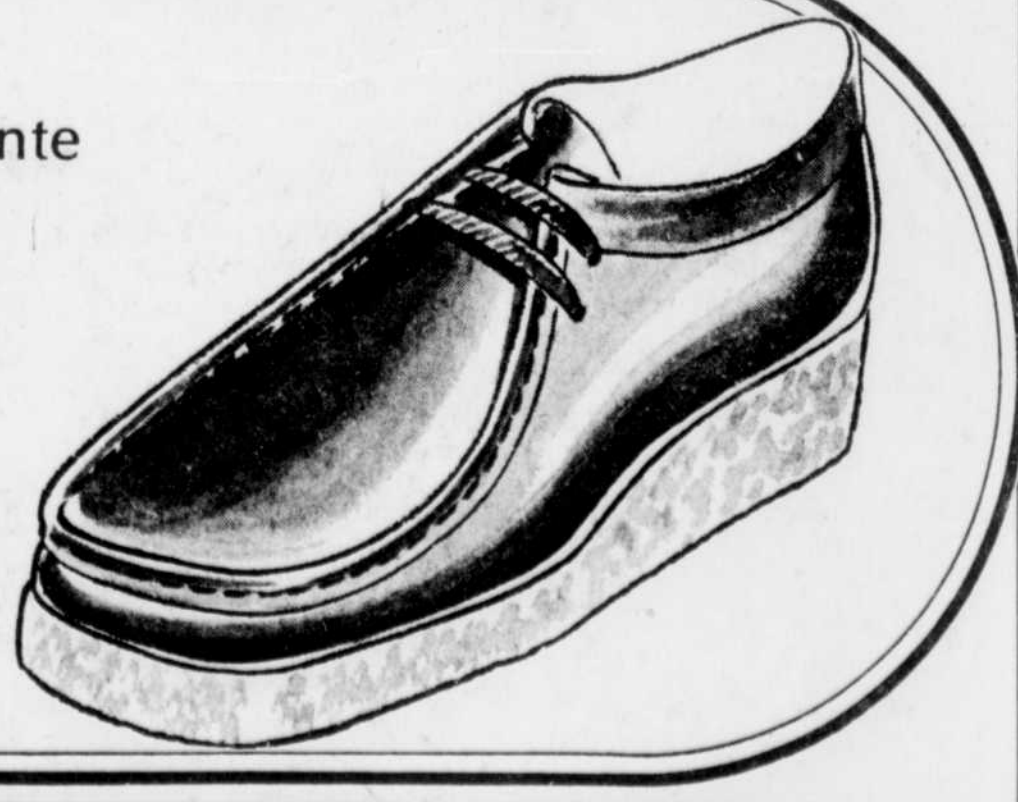
R. 25, r-de-ch. Centre-Ville, tél.: 524-5121 et
r. 825, Place Laurier 1er. tél.: 651-7070.

Soulier de détente

Construction en souple cuir noir, brun ou en suède bleu, brun ou couleur sable. Genre mocassin très souple avec laçage à deux oeilletons. Semelle en crêpe naturel. Talon compensé. Pts: 6 à 12.

En cuir 44.00
En suède 42.00

R. 25, r-de-ch. Centre-Ville et
r. 825, Place Laurier 1er.





Paquet une alliance avec le printemps

Complices des fantaisies de la météo, les imperméables se prêtent aux jours ensoleillés par leurs tons de pastel et vous protègent avec charme sous les gouttelettes de pluie. Nouvelles longueurs adoptées: sous le genou et au mollet.

A. Double croisé avec col tailleur et court corsage double. Large ceinture à boucles. En 65% polyester et 35% coton. Chameau, hultre. Tailles: 8 à 18.

85.

B. En 65% terylène et 35% coton, imper très classique avec col à revers arrondis. Poches fendues avec garniture. Double croisé avec boutons en sautoir. Beige ou coquille d'oeuf. Tailles: 5 à 15.

125.

C. D'allure jeune, manteau en velours côtelé 100% coton de coupe ajustée sur une jupe à ampleur évasée. Courts panneaux du corsage retenus par un bouton au devant et au dos. Ceinture à nouer. Champagne, bleu zéphir, vert, cannelle. Tailles: 5 à 15.

55.

D. Imper au corsage très seyant avec col tailleur largement cranté. Petite collerette amovible retenue par des boutons. Jupe largement évasée au mouvement très libre. En 50% coton et 50% acétate. Teintes: noir, parchemin. Tailles: 5 à 15.

85.



Paquet

CENTRE-VILLE PLACE LAURIER

Rejet d'une ordonnance sur le contrôle des trains

MONTREAL (PC) — La cour fédérale a décrété, hier, que l'ordonnance rendue le 10 juillet dernier par un comité de la Commission canadienne des transports, défendant à un employé du Canadien National, M. Joseph Daigle, d'assurer le contrôle des trains où que ce soit au pays, était invalide et devrait être révoquée.

Donnant pour motifs de sa décision le non-respect, par la commission, des principes de justice naturelle et le fait que l'ordonnance n'est pas conforme aux pouvoirs prévus à l'article 226 de la loi sur les chemins de fer, le tribunal rend ainsi jugement

sur un aspect du droit administratif qui peut toucher toute commission d'enquête ayant pour but de "trouver des faits" (fact-finding) et de faire des recommandations, mais non pas d'établir des responsabilités et d'y aller

de suggestions, d'opinions ou de recommandations. M. Joseph Daigle, âgé de quarante-deux ans, de Pierrefonds, était le régulateur en fonction au CN lorsque, le 9 décembre 1972, deux trains de fret entrèrent en collision

sur une voie d'évitement, à Saint-Germain, près de Drummondville. Selon un code de règlements édictés par la CCT, les équipages de trains, sur les voies d'évitement, doivent fonctionner "à vue" (restricted speed) et

prévoir un arrêt sur la moitié de la distance couverte par leur champ visuel. Ce soir-là, sur les 6.750 pieds que compte cette voie d'évitement, un train de 87 wagons et un autre de 107 wagons se tamponnèrent à une

vitesse moyenne de 30 milles à l'heure. Deux hommes périrent: Jean-Marie Demers et Joseph Villeneuve. Une première enquête du coroner, à Drummondville, conclut à une négligence criminelle dans la mort des

deux employés du CN. Une deuxième enquête du coroner, à Trois-Rivières, innocenta Daigle. Devant la cour fédérale, le CN n'a pas daigné envoyer de représentant. Seule la Commission des transports avait

son procureur, Me Murphy, tandis que Me Luc Racicot occupait pour Daigle et Me Wright pour la Brac (fraternité des employés de chemins de fer et de lignes aériennes). La Brac compte plus de 30.000 membres au Canada.

AVIS LEGAUX APPELS D'OFFRES SOUMISSIONS

AVIS

PRENEZ AVIS que M. Julien Pelletier, 20, Des Ecoles, C.P. 75, Cap-Chat, Co. Matane, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial de camionnage en vrac d'une durée de 300 jours pour la région No 1. Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les quatre (4) jours qui suivent la date de la première parution dans les journaux.

Me Alain Bilodeau, DIONNE, FORTIN, ROY, BILODEAU, RAMSAY, Procureur du requérant.

AVIS DE REQUÊTE POUR LETTRES DE VERIFICATION

L'avis est donné, que le 21 avril 1975, à deux heures de l'après-midi, au Palais de Justice de Québec, DAME RITA SAVARD, veuve de feu Joseph Armand Plouffe, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis de transport saisonnier pour la période du 15 mars 1975 au 28 février 1976.

QUÉBEC, le troisième jour du mois de mars mil neuf cent soixante-quinze.

DEMERS, CORRIVEAU & ASSOCIÉS, NOTAIRES

H. Paul Martin, notaire

DEMANDE DE PERMIS SPÉCIAL

Prenez avis que la Compagnie soussignée s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis de transport saisonnier pour la période du 15 mars 1975 au 28 février 1976.

Catégorie économique

Transport de personnes âgées, ambulantes et semi-ambulantes. Transport de ces personnes pour fins éducatives, récréatives et culturelles originant des différents foyers dans les villes suivantes: La Baie, Baguville, Chicoutimi, Nord, Chicoutimi, Grand-Jonquière, Hébertville, Lac-Bouchette, Roberval, La Dore, St-Félicien, Normandin, Albanel, Dolbeau, Mistassini, St-Cœur-de-Marie, Alma et autres petites paroisses autour de ces principaux centres à destination d'autres foyers, des hôpitaux et de Centres récréatifs.

Tout intéressé à la dite requête peut porter opposition dans les quatre (4) jours de la date de la première publication dans ce journal, à la Commission des Transports, 365, est, boul. Charest, Québec.

Agence du 3e Age Inc. par: Mme Monique Gagnon Sec. Tres.

CITE DE GIFFARD

Aux électeurs propriétaires de biens-fonds et immeubles imposables de la cité de Giffard situés dans la zone C-3, boulevard Mgr-Gauthier.

AVIS PUBLIC est, par la présente, donne que:

1. Le conseil de la cité de Giffard a adopté, le 3 mars 1975, le règlement numéro 715 modifiant le règlement de zonage numéro 695 pour le lot cadastriel numéro 698-181.1 seulement, situé dans la zone C-3, boul. Mgr-Gauthier, afin de permettre l'agrandissement du garage de réparation.
2. L'assemblée publique en vue de permettre aux personnes majeures et possédant la citoyenneté canadienne, qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble imposable dans la zone C-3, boulevard Mgr-Gauthier, d'approuver le dit règlement numéro 715 ou de demander qu'il soit soumis à leur approbation par voie de scrutin, le tout suivant l'article 426, paragraphe 1 de la loi des cités et villes, a été fixée au lundi 24 mars 1975 à 7 heures du soir (19h.), et sera tenue à l'endroit où siège le conseil municipal, soit en l'hôtel de ville de Giffard, 3095, chemin Royal, Giffard.
3. A l'heure fixée dans le présent avis, le greffier, en présence du maire ou du maire suppléant, ou, en leur absence, d'un conseiller, lit le règlement aux personnes présentes.
4. Si dans l'heure qui suit la fin de la lecture du règlement, six (6) de ces personnes ou la majorité d'entre elles, si leur nombre est inférieur à douze (12), se présentent et demandent que le règlement numéro 715 soit soumis, pour approbation, par voie de scrutin, à l'assemblée des personnes habiles à voter, visées à l'alinéa précédent, le greffier doit fixer sur le champ, la date du vote à une date appropriée dans les quarante (40) jours suivants, dans le cas contraire, le règlement est réputé avoir été approuvé par les intéressés.

Fait et donne en la cité de Giffard, ce 4e jour de mars 1975.

Le Greffier (JACQUES SIMONEAU, o.m.a.)

CYCLONE GL75

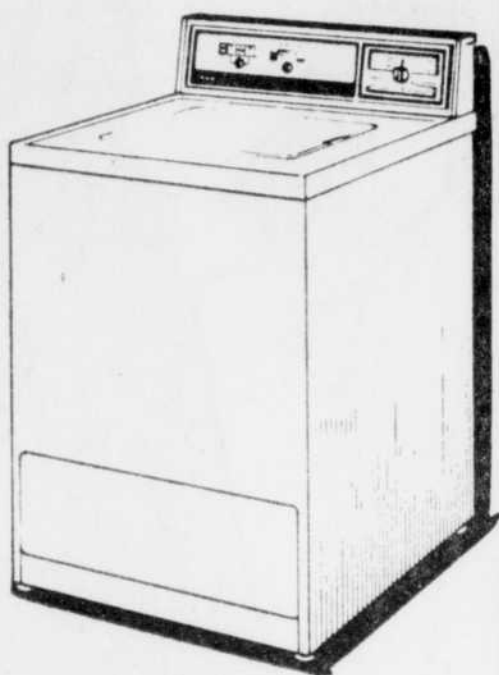
encore plus fort!

Admiral

Admiral.

Laveuse automatique à action ondulatoire "POWER-SURGE" à 2 vitesses

- Filtre à charpie
- Distributeur de conditionneur de tissus.
- Super-cuve de 18 lb.
- Sélecteur de charge.



Modèle WA774

La paire

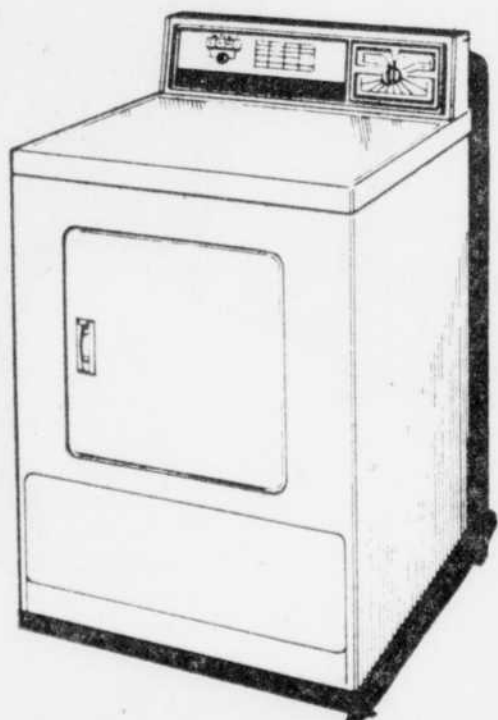
\$499⁹⁵

(service inclus) en blanc seulement

Admiral.

Sècheuse automatique à "Chaleur uniforme"

- 4 températures de chaleur
- Deux programmes de séchage automatique
- Séchage régulier
- Séchage Perma Press



Modèle DE754

SOYEZ L'HEUREUX GAGNANT D'UN VOYAGE d'une semaine pour 2 personnes à l'un des 14 soleils

MIAMI par AIR CANADA PLUS \$200⁰⁰ EN ARGENT DE POCHES OFFERT PAR G. LEVESQUE



Le séjour terrestre par l'Agence de voyages du CLUB AUTOMOBILE QUEBEC LTEE



CUSTOM 13 Modèle T1374

Admiral.

REFRIGERATEUR-CONGELATEUR AUTOMATIQUE

- Légumier pleine largeur
- 2 étagères de porte "Format-Bouteille"
- Étagère pour 24 œufs
- Conditionneur de beurre
- Garde-viande coulissant
- Étagère de porte de congélateur "Format-Paquet"
- 2 plateaux à glaçons
- 2 zones automatiques
- Caisson sans raccord exclusif DURA-LAST®

La paire

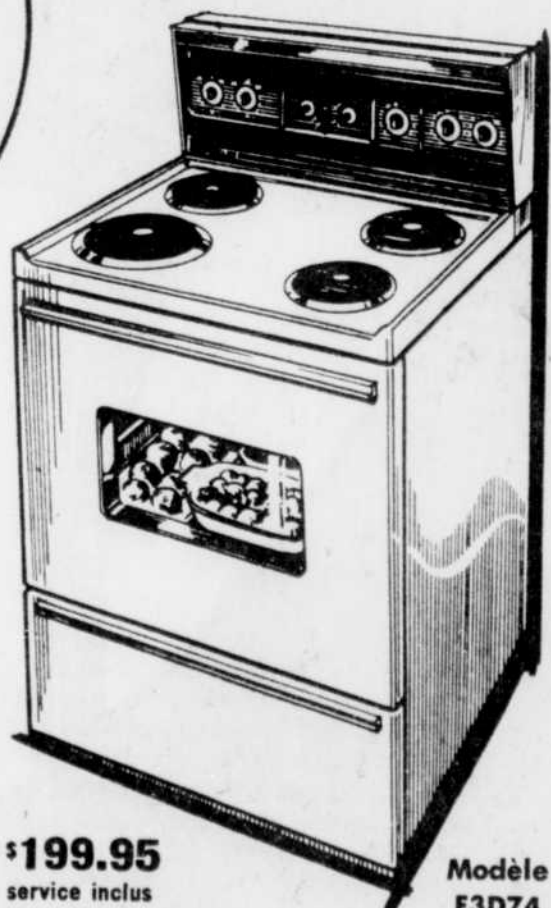
\$499⁹⁵

(service inclus)

Admiral.

Cuisinière électrique de 30"

- Horloge de four automatique à minuterie avec compte-minutes
- Deux témoins lumineux pour éléments de surface et un pour le four
- Prise pour appareils à minuterie
- Double élément pour pré-chauffage du four



Modèle E3D74

\$199.95 service inclus

P.S. NOUS AVONS DES CONGELATEURS EN MAIN

• MISE DE COTE GRATUITE • AUCUN COMPTANT REQUIS

GASTON Levesque INC.

CHARGEX

master charge

100 RUE CHABOT, 250 RUE ROUSSEAU, 101 RUE BEAUCAGE - VILLE VANIER



Power Corporation négocie l'achat des Editions du Jour

par Jean ROYER
du bureau du Soleil

MONTREAL — Les Editions La Presse veulent acheter les Editions du Jour. Le nouveau venu dans le paysage de la rue St-Jacques, l'écrivain Hubert Aquin a confirmé cette intention de l'é-

quipe "littéraire" de Power Corporation au représentant du SOLEIL, qui annonçait la nouvelle en primeur dans son édition d'hier.

M. Aquin, le nouveau directeur littéraire en place aux Editions de La Presse depuis 10 jours, et le trésorier de la maison, M. Jean-Marie Bérubé, ont reçu le mandat du président Roger Lemelin de négocier avec la Fédération des Caisses d'Economie, propriétaire des Editions du Jour. MM. Aquin et Bérubé remettaient ce matin à Roger Lemelin leur rapport sur les négociations avec Me Claude Béland, président des Editions du Jour.

Me Béland est d'autre part plus précis quand il affirme qu'une entente avec les Editions de La Presse pourrait combler le vide laissé aux Messageries du Jour depuis le bris de contrat de l'éditeur français Robert Laffont, qui a décidé de choisir une autre maison pour la distribution de ses livres au Québec.

Ce dernier, par ailleurs, a admis hier au SOLEIL que La Presse et d'autres maisons d'édition ont manifesté leur intérêt pour l'acquisition de la maison fondée par Jacques Hébert.

Me Béland ajoute encore que les écrivains de son "écurie", convoqués mardi soir aux nouveaux locaux des Editions du Jour, dans l'édifice qu'occupe la Fédération des Caisses d'Economie, rue Sherbrooke est, auraient exprimé la crainte d'être "vendus" à Power Corporation.

De son côté, Hubert Aquin, dont la présence à La Presse et la réputation d'écrivain servent de caution vis-à-vis du milieu littéraire, nous a précisé, hier, qu'advenant l'achat par La Presse des Editions du Jour, cette dernière maison retrouverait sa structure, son esprit, son autonomie, ses locaux de la rue St-Denis ainsi qu'un directeur littéraire attitré.

Devant la situation, telle qu'exprimée par l'une et l'autre des maisons en cause, on peut déduire que, pour les écrivains Roger Lemelin et Hubert Aquin, en poste à La Presse, l'idée d'acquiescer les Editions du Jour est pour le

moins séduisante. M. Aquin réaffirme d'ailleurs la volonté de M. Lemelin et la sienne de "revaloriser" la production littéraire du Québec.

D'autre part, pour les Editions du Jour et ses propres, la Fédération des Caisses d'Economie, l'actuelle crise de l'édition, l'incertitude qui plane depuis le départ de Jacques Hébert, le fait d'avoir écarté de l'administration ses partenaires minoritaires, Payet et Simms, et les visées de Power Corporation, un des rares éditeurs à pouvoir se permettre de "désirer" les Editions du Jour, il lui serait plus rentable d'en

cela peut provoquer une surchère autour du prestige et de la confiance que peut encore inspirer la maison fondée par Jacques Hébert.

De sorte que, même en déclarant que les Editions du Jour ne seraient pas "à vendre", Me Béland est attentif aux propositions et tente au moins de sauver les Messageries du Jour par une entente possible avec La Presse.

Car Power Corporation n'a pas beaucoup de choix, pour la distribution de ses livres. Et, plutôt que de devenir client des Editions du Jour, il lui serait plus rentable d'en

devenir au moins co-propriétaire.

Pour la Fédération des Caisses d'Economie, une association avec La Presse pourrait éviter la faillite des Messageries du Jour.

La transaction entre La Presse et les Editions du Jour implique plusieurs éléments. D'abord, l'évaluation au plan strictement financier. Ensuite, l'évaluation du fonds d'édition (que peut venir chambarder l'éventuelle Loi des prêts garantis). Enfin, les possibilités de redonner leur pleine raison d'exister aux Messageries du Jour.

Deux syndicats du ciment de la CSD signent des conventions collectives

Le syndicat des travailleurs du ciment de la CSD vient de signer deux conventions collectives, l'une avec la compagnie Tuyaux Vibrés, de Québec, et l'autre avec la compagnie Pagé Limitée, de Charlesbourg-Est, deux entreprises spécialisées dans la fabrication de produits en ciment.

Les conventions, qui sont d'une durée de deux ans, prévoient une augmentation de salaire de 91 cents l'heure, le 8 mars 1975 et une augmentation de 75 cents, le 8 mars 1976.

Une clause dite d'indexation indique que toute hausse de l'indice du coût de la vie supérieure à 7% se traduira en augmentation salariale. Cette augmentation sera intégrée à l'échelle des salaires.

Dans le premier cas, la convention s'applique à 80 syndiqués, et dans le deuxième cas, à une vingtaine de syndiqués.



Hubert Aquin

CIL

Vente à rabais

9.69
le gallon

11.69
le gallon

Rendez-vous chez l'un ou l'autre des marchands CIL mentionnés dessous et épargnez sur les gallons de peinture d'intérieur CIL Satin Latex et Semi-Lustre. Mettez de la couleur dans votre maison ce printemps avec de la peinture durable et facile d'entretien. Une vaste gamme de couleurs et de teintes combleront vos besoins.

Et n'oubliez pas: demandez conseil à votre marchand CIL, il connaît sa peinture.



- | | | |
|--|---|--|
| <p>QUÉBEC</p> <p>Quincaillerie J. A. Dorval Enr.
298, d'Aiguillon, Québec
Tél: 525-5212</p> <p>Quincaillerie Morency Inc.
1371, chemin Ste-Foy, Québec
Tél: 683-9556</p> <p>Quincaillerie Ed. Morency Ltée
284, Durocher, Québec
Tél: 522-5247</p> <p>Quincaillerie Robert Enr.
3113 — 1ère Avenue, Québec
Tél: 628-1372</p> <p>Garon Ltée
2901, chemin Ste-Foy, Québec
Tél: 653-7258</p> <p>Gauthier décoration Inc.
272, St-Joseph est, Québec
Tél: 524-4625</p> <p>RÉGION DE QUÉBEC</p> <p>Quincaillerie A-B Enr.
708, Royale, Beaufort
Tél: 663-3272</p> | <p>Quincaillerie F. Bergeron
St-Agapit, Cité Lotbinière
Tél: 888-4041</p> <p>Clément Bernard Ltée
St-Raymond, Cité Portneuf
Tél: 337-6728</p> <p>Quincaillerie Bourgault Enr.
St-Jean-Port-Joli, Cité l'Islet
Tél: 598-3371</p> <p>Quincaillerie Carrier & Frère Inc.
Val St-Michel
Tél: 842-1951</p> <p>Centre de Bricolage C.B.S.
Place des Quatre Bourgeois, Ste-Foy
Tél: 658-8811</p> <p>Quincaillerie A. & D. Inc.
Ste-Perpétue, Cité l'Islet
Tél: 359-2251</p> <p>Pigeon Décoration Inc.
boul. Vachon, Ste-Marie, Cité Beauce
Tél: 387-2110</p> | <p>Les Quincailleries J. A. Roy Inc.
Galerie Rond Point, Lévis
Tél: 837-0472</p> <p>Les Quincailleries J. A. Roy Inc.
558, St-Joseph, Lauzon
Tél: 837-4759</p> <p>Les Quincailleries J. A. Roy Inc.
16, St-Joseph, Beville
Tél: 837-0032</p> <p>Quincaillerie L. T. Paradis
1450, Notre-Dame, Ancienne Lorette
Tél: 872-2382</p> <p>Quincaillerie Lucien Godin
St-Casimir, Cité Portneuf
Tél: 339-2840</p> <p>Quincaillerie R. Chouinard Enr.
1403, rue Provencher, Cap-Rouge
Tél: 653-7446</p> <p>Giasson Inc.
52 ouest, rue St-Jean Baptiste
Montmagny
Tél: 248-1424</p> |
|--|---|--|

TÊTES D'AFFICHE '75

Eteignez. Le spectacle commence. C'est facile de visionner des diapositives et nettes avec un projecteur à diapositives Kodak Carousel.

Il y a 12 magnifiques projecteurs, y compris la gamme des projecteurs Kodak pocket Carousel au boîtier profilé.

Ces douze projecteurs sont fabriqués avec soin. Ils sont faciles à faire fonctionner grâce à l'alimentation par

gravité. Ils fonctionnent en douceur. La plupart sont équipés de la télécommande, marche avant et arrière. Certains font la mise au point automatiquement. Il y a aussi le choix d'objectifs achromatiques ainsi qu'une gamme complète d'accessoires.

Vous trouverez un projecteur dont le prix vous conviendra. Allez les voir chez le fournisseur photo. Allons, c'est le temps du spectacle.

Chez le fournisseur photo

LES PRODUITS KODAK SONT DISPONIBLES CHEZ:

au Royaume de la CAMERA 359 est, boul. Charest 529-2557	Lefebvre ST-RAYMOND LE CENTRE-PHOTO DU COMTE PORTNEUF	STUDIO GOSSELIN LTÉE 10 AVENUE BEGIN LÉVIS TEL: 837-8868	SYNDICAT DU BIJOU 10 Rte Trans-Canada Tél: 833-2173
HENRI LECLERC 4151 BOUL. STE-ANNE QUÉBEC TEL: 661-6983	STUDIO GOSSELIN LTÉE 280, 1re AVENUE ST-GEORGES DE BEAUCE TEL: 228-9766 CENTRE D'ACHATS CARREFOUR ST-GEORGES TEL: 228-5301	ARMAND GOSSELIN & FILS INC. 159 RUE COMMERCIALE LÉVIS TEL: 833-4225	PHOTO CENTRE BRUNET 605 est, St-Joseph, Qué. 2-529-5741 Place Laurier, Ste-Foy - 656-1717
STUDIO GOSSELIN LTÉE 44, ST-JEAN-BAPTISTE, MONTMAGNY TEL: 248-5823	MONTREAL PHOTO 5, PLACE QUÉBEC QUÉBEC TEL: 529-8238	STUDIO GOSSELIN LTÉE (STUDIO JEANNETTE) 1550, 3e AVENUE QUÉBEC TEL: 529-0086	PHARMACIE MARTEL 175, RACINE, LORETTEVILLE Tél: 842-3627
LIVRNOIS PHOTO 1200 ST-JEAN QUÉBEC TEL: 692-3940	STUDIO GOSSELIN LTÉE ST-JOSEPH LTÉE AV. DU PALAIS ST-JOSEPH DE BEAUCE TEL: 397-4430	PHOTO ABS KIOSQUE LOTO FOTO 2480 BOUL. LAURIER STE-FOY, QUE. TEL: 651-8757	



Pollack
MAIL ST-ROCH - SAINTE-FOY - LEVIS

COMPOSEZ
529-9292
OU ECRIVEZ
C.P. 1277

vente de mars

Des aubaines printemps pour les "vrais" connaisseurs



M. ACHETEUR MODERNE
000000

DITES SIMPLEMENT
"PORTEZ A MON
COMPTE"

**RABAIS
1/3**

**Grand choix d'imperméables
pour la pluie ou le soleil**

Rég. 29.99 à 60.00

Un superbe achat pour la saison actuelle. Des impers de la plus haute qualité par des marques réputées dans un grand assortiment de styles, soit croisé ou droit, avec ou sans épaulettes, à couleur unie ou motif quadrillé. Grandeurs 36 à 44.

Mail St-Roch, confection hommes, rayon 610, rez-de-chaussée.
Sainte-Foy et Lévis, étage supérieur.



La "Phoenix 26":

une vraie beauté

Rég. 129.99

99⁹⁹

La véritable bicyclette de professionnel à 10 vitesses; légère et rapide, elle vous fera apprécier les beaux jours de l'été. Commande du dérailleur montée sur le cadre, guidon surbaissé, réflecteurs sécuritaires, selle coussinée, et jante de roue chromée. Finition émaillée argent. La marque réputée Murray-Ohio.

Mail St-Roch, articles de sport, rayon 920, sous-sol.
Sainte-Foy et Lévis, rez-de-chaussée.



Chandail léger à manches longues
100% acrylique lavable à la machine.

Rég. 14.00 **7⁹⁹**

Confection de première qualité en tricot fin d'aspect laine, facile d'entretien, lavable à la machine. Un vêtement idéal pour assortir vos pantalons et chemises d'été. En marine, brun, vert ou beige. Grandeurs P.M.L.XL.

Mail St-Roch, mercerie pour hommes,
rayon 620, rez-de-chaussée.
Sainte-Foy et Lévis, étage supérieur.



Une oasis de beaux tricotés
à un seul bas prix

Rég. 18.00 à 27.95

11⁹⁹

Un lot de pantalons de grande classe en tricot tout laine ou Fortrel durable qui résiste à la déformation. Coupe mode avec jambe évasée ou droite, 2 poches devant, 2 au dos. Couleurs variées pour le printemps. Grandeurs 30 à 42.

Mail St-Roch, confection hommes,
rayon 611, rez-de-chaussée.
Sainte-Foy et Lévis, étage supérieur.



Les pantalons mode à carreaux
en polyester lavable machine

Rég. 18.00

12⁹⁹

Confection de qualité en tissu 100% polyester presque indéformable qui offre le confort et l'entretien facile. Coupe mode à jambe évasée, 2 poches devant et 2 au dos. Votre choix de motif à petits ou grands carreaux, en brun, bleu ou beige. 30 à 42.

Mail St-Roch, confection hommes,
rayon 611, rez-de-chaussée.
Sainte-Foy et Lévis, étage supérieur.

